

Enlarged Partial Agreement on Sport



epas

Accord Partiel Élargi sur le Sport

Sport et discrimination en Europe

William Gasparini et Clotilde Talleu

Publishing
Editions



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Sport et discriminations en Europe

**Regards croisés de jeunes chercheurs
et de journalistes européens**

Sous la direction de

William Gasparini et Clotilde Talieu

Collection Politiques et pratiques sportives

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise :

Sport and discrimination in Europe

ISBN 978-92-871-6722-4

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et publications,
Conseil de l'Europe

Photo de couverture : © Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-6721-7

© Conseil de l'Europe, septembre 2010

Imprimé en France

Sommaire

Préface	5
Introduction générale	
Les discriminations dans le sport : de quoi parlons-nous?	11
Chapitre 1	
Sport et discrimination : le regard des médias	
Introduction	21
Le regard des médias	23
Chapitre 2	
Pratiques sportives et discriminations sexuelles	
Introduction	39
Politiques sportives locales et jeunes des quartiers : un désintérêt marqué pour le public féminin	43
Le genre en hockey sur glace	51
L'accès à l'éducation physique des filles issues de filières scolaires professionnelles en Allemagne	59
Des filles non sportives? Raisons pour lesquelles certaines filles refusent d'intégrer le sport dans leur biographie	67
Conclusion	75
Chapitre 3	
Déficiences et difficultés sociales : quels dispositifs sportifs?	
Introduction	79
Le sport comme dispositif du rapport assistanciel – Stages de redynamisation par le sport pour les allocataires du RMI : entre contrôle normatif et support de négociation identitaire	81
La pratique du sport par les personnes en situation de handicap en Italie	89
L'intégration par le sport des personnes déficientes intellectuelles en Allemagne : effets et perspectives d'amélioration	97
Evaluation de l'inclusion dans les programmes sportifs parascolaires finlandais	105
Conclusion	115

Chapitre 4

Les politiques sportives à l'épreuve des minorités ethniques

Introduction	119
Les clubs de football « communautaires » et l'immigration turque en France et en Allemagne	123
Multiculturalisme et sport à Madrid – Un processus d'intégration ..	133
L'implication des filles de culture arabo-musulmane en faculté d'éducation physique et sportive – Etude comparative sur les pratiques motrices des étudiantes de France et de Tunisie	145
Conclusion: l'intégration sociale à l'épreuve des sports	153

Conclusion générale

Les sociabilités de club: la construction des réseaux de partenaires sportifs contre les discriminations	159
---	-----

Préface

L'éducation contre le racisme Entretien avec Lilian Thuram

Entretien avec Lilian Thuram, 37 ans, ancien footballeur professionnel, international et champion du monde (1998), membre du Haut conseil à l'intégration (France), président de la Fondation Lilian Thuram – Education contre le racisme.

William Gasparini: Le football en France est une activité qui rassemble des sportifs aux cultures différentes. N'y a-t-il pas un paradoxe entre la réalité d'un sport « métissé » et le racisme que l'on constate aussi dans le football ?

Lilian Thuram: Ce qu'il est fondamental de savoir, c'est que le racisme ou la discrimination dans le sport est le reflet du racisme dans la société. Plus il y a du racisme dans la société, plus on retrouvera ce phénomène dans les stades. Il n'y a donc pas un racisme propre au sport ou au football, et le sport ne produit pas le racisme. Au contraire, dans le sport, comme les gens entrent en contact, apprennent à se connaître, du coup les préjugés s'estompent. En ce sens, le football est un formidable moyen d'intégration. Ceci est évidemment moins vrai dans la société, où l'on ne se rencontre pas toujours et donc les préjugés ne tombent pas. Le football ne résout pas tous les problèmes de la société, mais il permet la rencontre et fait passer des messages positifs dans la lutte contre le racisme et l'acceptation de l'autre. Je suis d'ailleurs surpris que les gens pensent que le sport contribue au racisme. Si le sport est une confrontation, il est une confrontation amicale. Je pense qu'il y a moins de discrimination dans le sport que dans la société. C'est la performance qui compte avant tout, pas les couleurs de la peau.

Tu as joué dans plusieurs pays d'Europe: Italie (Parme, Turin), Espagne (Barcelone), France. Dans ces trois pays, comment as-tu perçu le phénomène du racisme dans le sport (et le football en particulier)? Y a-t-il des différences et à quoi tiennent ces différences ?

Lilian Thuram: Pour un étranger, ça n'est pas plus facile dans un pays que dans l'autre car le racisme existe dans les trois pays. Mais il y a des différences car les sociétés ont une histoire différente. L'approche de l'autre est différente, par exemple, vis-à-vis des Noirs en France, en Italie et en Espagne. Ces sociétés ne reconnaissent pas de la même manière l'Autre du fait de leur histoire propre. Avec le colonialisme, la France a connu très tôt des étrangers et des populations noires sur son sol, à la différence de l'Italie

et de l'Espagne. Mais malgré ces différences, le racisme existe dans les trois pays car l'histoire de l'Europe est basée sur la hiérarchie des « races ». L'histoire a ainsi nourri l'inconscient collectif en Europe. Des schémas mentaux européens se sont formés avec une hiérarchie entre des Blancs supérieurs et des Noirs inférieurs, thèse défendue par les scientifiques européens durant le XIX^e siècle et une partie du XX^e siècle.

Nous vivons dans une société où l'on pense qu'il y a des qualités intrinsèquement liées à la couleur de peau. Par exemple, dans tous les pays européens, si vous posez la question : « Est-ce que les Noirs sont plus forts physiquement ? » les gens répondront généralement « oui ». Mais qui dit fort physiquement, dit aussi plus faible intellectuellement. Ces préjugés sont encore plus forts dans certains pays où il n'y a pas eu métissage, comme les pays de l'Europe de l'Est. On le voit par exemple à la manière dont des joueurs de football noirs sont accueillis dans certains stades européens où des supporters leur lancent des bananes en poussant des cris.

Toi-même, au cours de ta carrière, as-tu été victime de discrimination ? De ton arrivée en métropole à 9 ans, as-tu des souvenirs de situations de racisme lorsque tu jouais au football ?

Lilian Thuram : Quand je suis arrivé à 9 ans à Avon, près de Fontainebleau, j'ai pris conscience petit à petit que pour les gens, la couleur de ma peau était négative, il y avait des remarques, des comportements différents. Mais dans le football, ça se passait assez bien. Quand j'étais plus jeune j'ai joué dans le club local des Portugais de Fontainebleau, puis au Racing Club de Fontainebleau et à Melun.

Par la suite, oui, sur les terrains de football, j'ai connu des insultes par rapport à la couleur de la peau, ou encore des cris de singe... mais, comme je le disais précédemment, c'est quelque chose qu'on peut comprendre lorsqu'on regarde l'histoire des peuples et l'éducation qu'ont reçue les spectateurs et les supporters.

Ta perception du racisme a-t-elle évolué avec ta carrière ? Ta réussite sociale et ta notoriété ont-elles modifié ta perception du racisme dans le sport (et en général) ?

Lilian Thuram : Ma vision du racisme n'est pas différente. J'essaie toujours de comprendre la société dans laquelle je vis pour mieux appréhender les mécanismes du racisme.

Le racisme est lié au fait que, aujourd'hui encore, la grande majorité des gens croit en l'existence de plusieurs races d'hommes. Combien savent que nous possédons une origine unique ? Comme le rappelle le professeur Yves Coppens, nous sommes tous des Africains d'origine, mais il y a trois millions d'années, et cela devrait nous inciter à la fraternité. Le regard qu'on porte sur moi est aujourd'hui différent mais ce n'est pas parce que je suis footballeur,

c'est parce que je suis connu et reconnu. Il y a moins de racisme si l'on est connu et reconnu. Si l'on ne connaît pas de Noirs, on pense que tous les Noirs sont identiques. Prenons l'exemple d'une famille étrangère dans un quartier. Si je ne la connais pas, je peux avoir des préjugés. Mais les préjugés tombent à partir du moment où il y a échange et reconnaissance. Si l'on est reconnu, les préjugés se modifient. Si l'on ne va pas vers l'autre, ils perdurent en l'état.

Fais-tu une différence entre la discrimination et le racisme dans le sport ?

Lilian Thuram : Le racisme est la croyance à l'existence de « races » et se traduit par des préjugés sur la couleur de la peau. On définit alors les gens selon leur race et selon une hiérarchie des races. La hiérarchie touche aussi les femmes, de la même façon : certains pensent aussi que les femmes sont inférieures. Tous ces phénomènes relèvent de la discrimination.

On peut être discriminé parce qu'on est petit, gros, italien, noir, femme – et pas uniquement par rapport à la couleur de la peau. La discrimination est plus générale mais, tout comme le racisme, elle hiérarchise et sépare en dévalorisant certaines catégories de population.

La condamnation du racisme et des discriminations dans le sport est assez consensuelle. Par contre, lorsqu'il s'agit de proposer des solutions, on observe des désaccords tant en France qu'au sein des pays européens. Ainsi, pour répondre à ce phénomène, certains pays d'Europe de tradition « multiculturaliste » développent des dispositifs de discrimination positive ou favorisent le sport communautaire. En France, au contraire, le mouvement sportif est plutôt dans une logique de mixité et d'un sport « creuset d'intégration ». Comment est-ce que tu te situes dans ce débat ?

Lilian Thuram : Les différences constatées sont dues aux différences culturelles. La France s'est construite en niant les différences (Basques, Alsaciens...), pour ne reconnaître que le citoyen français et pas les communautés. Les Anglais, eux, ont une autre conception des choses et mettent la communauté en avant. Se mettre ensemble, ce n'est pas un problème. S'il n'y a pas d'exclusion, le communautarisme n'est pas un problème en soi. Moi-même j'ai joué dans un club portugais et ça n'a pas posé de problème. Je suis ouvert à tout. Tout dépend du message véhiculé au sein du club. Si c'est pour se retrouver, passer un bon moment, pour retrouver une part de sa culture, ça ne pose pas de problème. La vraie question est la suivante : est-ce que la communauté est ouverte ou fermée ? Si l'on partage quelque chose et si l'on n'exclut pas l'autre, il n'y a pas de problème.

Le sport de compétition sépare traditionnellement les hommes et les femmes. Mais dans un certain nombre de pays anglo-saxons, on observe une discrimination sexuelle instituée beaucoup plus poussée, dans le respect de « traditions » culturelles et religieuses. Ainsi, par exemple, en Norvège, des compétitions féminines de basket sont organisées

spécifiquement pour des jeunes femmes musulmanes et l'accès aux matchs est interdit aux hommes. Dans le cadre des compétitions, les arbitres et les spectateurs sont uniquement des femmes. De même, en Allemagne, des créneaux de piscines sont réservés aux femmes de religion musulmane. Que penses-tu de cette séparation des sexes dans le sport ?

Lilian Thuram : Ce n'est pas une séparation liée au sport mais à la religion. Il n'y a pas de mixité dans tous les sports car il y a une différence biologique entre les hommes et les femmes. La séparation est liée à une question de niveau physique.

Ces séparations qu'on constate dans la religion ne relèvent pas du sport. C'est une question complexe. C'est bizarre qu'on interdise à un homme d'accéder à un match de femmes et qu'on n'accepte pas l'autre. Une compétition sportive doit être ouverte, quelles que soient les croyances religieuses des sportifs.

Que ce soit vis-à-vis des identités culturelles ou des religions, c'est important de connaître l'autre, de connaître les autres religions pour ne pas juger négativement et éviter les préjugés. D'où l'importance de l'éducation. Moi, je respecte toutes les religions à partir du moment où elles sont ouvertes, où elles tolèrent l'autre, dans le sport et dans la société. Mais il faut que ce soit une tolérance réciproque, entre les religions elles-mêmes et entre la société civile et les religions.

En 2008, tu as créé la Fondation Lilian Thuram – Education contre le racisme. Comment cette fondation permet-elle de lutter efficacement contre les discriminations dans le sport ?

Lilian Thuram : Ce n'est pas spécifiquement dans le sport que ma fondation va agir, mais dans la société en général car ce mal est dans notre société. Personne ne naît raciste. C'est la société qui produit le racisme. J'essaie alors de comprendre pourquoi une société devient raciste. Il faut comprendre avant de lutter contre les préjugés. Je suis aussi convaincu que c'est par l'éducation qu'on peut lutter efficacement contre le racisme. C'est en ce sens que ma fondation cherche à combattre le racisme sous toutes ses formes, en pariant sur l'éducation comme outil de base. La fondation a pour devise : « Il n'y a qu'une seule race, la race humaine ». Elle travaille dans trois domaines : « les activités éducatives avec les enfants », « la sensibilisation de la société en général » et « la recherche sur le racisme ». A travers ce programme, je pense qu'on peut lutter efficacement contre l'idée que certaines « races » seraient supérieures à d'autres. De la même manière que des peuples européens ont été éduqués au racisme, il faut combattre cet imaginaire et cet inconscient collectif sur le même terrain, celui de l'éducation.

Tant qu'on ne changera pas notre imaginaire, le racisme existera. Comment imagines-tu l'autre ? As-tu des préjugés ?

Introduction générale

Les discriminations dans le sport: de quoi parlons-nous ?

William Gasparini¹, université de Strasbourg (France)

Étymologiquement, discriminer consiste à distinguer. Mais toute forme de différenciation entre un individu et un autre, ou entre un groupe et un autre, ne constitue pas en soi une discrimination : les différenciations deviennent « discriminatoires » lorsque la sélection est opérée selon des critères illégitimes ou illégaux. En effet, discriminer, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables, en se fondant sur un ou des critères prohibés par la loi. Cependant, les travaux des sociologues indiquent que la discrimination peut aussi être subjective et ressentie. D'après les sondages Eurostat, le sentiment de discrimination serait plus répandu que la discrimination elle-même. Ainsi, dans les situations de travail ou de loisir, l'étude de la discrimination suppose nécessairement un double regard (objectiviste et subjectiviste) et une vigilance du chercheur.

L'espace sportif : entre inclusion et exclusion

Le sport présente un paradoxe. Pratique populaire et volontaire, il accepte tout le monde, quelle que soit l'origine culturelle ou sexuelle. Le sport peut dès lors être considéré comme un espace de non-discrimination. Mais à l'inverse, le sport de compétition peut aussi se voir comme une pratique de différenciation à partir du moment où il sépare et hiérarchise les sportifs selon leur niveau de pratique. Cependant, cette exclusion des « moins bons », qui peut paraître comme une « discrimination » produite par l'épreuve sportive, ne se réalise pas a priori à partir de critères sociaux, de naissance, de religion ou de « race ». Ce constat est d'autant plus vrai que le règlement impose une égalité de traitement en créant des catégories d'âge, de poids, de niveau, permettant ainsi que « le meilleur gagne », quelle que soit sa couleur de peau. Seule une différence selon le sexe est reconnue et admise par l'institution sportive, puisque les compétitions séparent « naturellement » les hommes et les femmes.

Selon l'idéologie sportive, la performance s'impose comme une épreuve de justice dans les sociétés démocratiques postulant une égalité fondamentale des individus. Le sport serait donc un espace de justice « par essence » et le lieu par excellence de l'intégration de tous les sportifs, quelle que soit leur

1. Professeur des universités, directeur de l'Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342), université de Strasbourg (France).

culture ou leur origine nationale. La tradition sportive humaniste de type coubertinien présente en effet le sport de compétition comme un espace de rencontre d'athlètes provenant d'horizons différents (géographique, culturel, religieux et social) qui se mesurent physiquement dans un cadre réglementaire, institutionnel et éthique partagé, formant ainsi une « communauté sportive ». Ainsi, dans le sport, chacun laisserait au vestiaire son appartenance et son particularisme et se présenterait dans le stade ou le gymnase sous les traits du sportif neutre.

Cependant, l'épreuve de la réalité met à mal ces principes éthiques. En effet, du fait de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe particulier, certaines catégories de sportifs et de supporters sont victimes d'injustices, de racisme et de discrimination, révélant ainsi le paradoxe du sport. Par ailleurs, se fondant sur la performance physique, le sport de compétition sépare non seulement les hommes et les femmes, mais aussi les sportifs valides et les sportifs en situation de handicap. Ainsi, au plus haut niveau, les Jeux paralympiques sont organisés par le Comité international paralympique (et non pas par le Comité international olympique) et réunissent des athlètes handicapés de tous pays pour des épreuves handisports. Y participent des athlètes handicapés physiques ou visuels (amputés, aveugles, infirmes moteurs, cérébraux ou en fauteuil roulant, ou tout autre handicap).

Cet exemple montre que la réalité sociale n'est pas toujours à la mesure des principes et des intentions. Face à une certaine idée politique de l'universalisme sportif, le quotidien des pratiques et de leurs institutions ne nous incline-t-il pas à voir persister dans le sport tout un ensemble d'affirmations identitaires et de discriminations spécifiques (sexuelles, ethniques et/ou liées à l'apparence physique, à l'orientation sexuelle) ?

La discrimination : un sens juridique et une prise de conscience européenne

Les politiques de lutte contre les discriminations ont d'abord été mises en place dans l'accès au travail. En France, en application du Code du travail, une discrimination est une différence de traitement en raison de l'origine, du sexe, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation de famille, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualistes, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du patronyme, ou en raison de l'état de santé ou du handicap². Comme dans la plupart des pays européens, en France, la discrimination est donc un délit.

2. Loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

La construction européenne a joué un rôle moteur dans la prise en compte par les politiques publiques de l'ensemble des discriminations, de leur cumul et de leurs spécificités, en particulier celle des discriminations ethniques. En instaurant une compétence européenne en matière de discrimination, l'article 13 du Traité d'Amsterdam du 20 novembre 1997 marque le début de l'élargissement de la reconnaissance des discriminations en raison du sexe à celle de l'ensemble des discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique réelle ou supposée. Ainsi, l'égalité, la non-discrimination et la diversité sont des principes qui ont souvent force de loi au sein de l'Union européenne. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 rappelle dans son article 21 : « Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, l'appartenance à une minorité nationale... ». De même, l'article 22 indique que « l'Union européenne respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ».

Selon cette définition, existe-t-il des discriminations dans le sport ?

En réponse à la fragmentation des communautés nationales constatée dans de nombreux pays européens, le sport est souvent présenté comme un moteur d'intégration pour tout un ensemble de populations sujettes aux discriminations négatives. Largement répandue, cette idée d'un sport à la fois fédérateur et intégrateur s'est vue récemment confirmée par les résultats d'un sondage européen. Commandité par la Commission en 2004, il annonce que 64 % des citoyens de l'Union voient dans le sport un moyen de lutter contre les discriminations³. Pour le Conseil de l'Europe aussi, le sport apparaît comme un « facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance et d'acceptation des différences » (mai 2003). Cette pétition de principe relaie nombre d'articles de la Charte européenne du sport (1992), qui non seulement rappelle le droit d'accès au sport pour tous (inscrit dès 1975 dans la 1^{re} Charte européenne du sport pour tous), mais insiste encore sur la nécessité de maintenir le sport exempt de tout type de discrimination fondée sur la religion, l'appartenance ethnique, le sexe ou les opinions politiques. En 2007, les principales intentions de cet universalisme sportif européen se verront une nouvelle fois entérinées par la Commission européenne au travers du « Livre blanc » sur le sport. Pour chaque pays de l'Union européenne, celui-ci propose de développer des actions visant « l'inclusion sociale par et à travers le sport ».

Le sport, les discriminations et le racisme

On le voit, la réalité sportive présente une contradiction : il y a, d'un côté, l'affirmation d'une égalité formelle affichée dans les différents textes

3. Eurobaromètre spécial 213 (2004), *Les citoyens de l'Union européenne et le sport*, sondage commandité par la Direction générale de l'éducation et de la culture et coordonné par la Direction générale presse et communication, Commission européenne, novembre 2004.

juridiques sur le sport et, de l'autre, le constat que l'égalité réelle est très loin d'être effective, précisément en raison des discriminations.

Si l'on considère la discrimination comme le fait de séparer un groupe humain d'un autre (ou des autres) en ne lui accordant pas les mêmes droits, plusieurs formes de discrimination peuvent être observées dans le domaine des activités physiques et sportives : en fonction de l'apparence corporelle, selon le sexe, l'âge, l'ethnie ou l'origine nationale, l'origine sociale, la religion, la position dans l'espace géographique. Malgré des variations, la discrimination dans le sport se réalise très souvent sur les « stigmates⁴ » comme les marques, signes extérieurs d'étrangeté ou de différence (couleur de peau, langage, corpulence, genre...). Comme nous l'indiquons en introduction, il semble aussi important de distinguer la volonté de discriminer (l'action de discriminer dans les clubs sportifs, les stades...), qui n'est pas très développée dans le sport, et le sentiment d'être victime de la discrimination, qui peut être vécu avec plus ou moins d'intensité selon les personnes et les communautés (étrangère, homosexuelle...). Par ailleurs, les discriminations sont très souvent cumulatives, les premières victimes de ce cumul étant les migrants de type économique, malgré les discours communément partagés sur la réussite par le sport des immigrés.

La confusion entre racisme et discrimination est une problématique fréquente dans le débat avec les acteurs du phénomène discriminatoire. En effet, on peut discriminer sans être raciste. Le racisme se fonde sur deux dimensions : d'une part, l'infériorité des personnes suivant leur appartenance à des prétendues races différentes ; d'autre part, la spécificité intellectuelle physique, affective des personnes de « races » différentes. Ainsi, il est fréquent d'entendre que « les Noirs sont doués pour le sport ». Dans ce cas, il s'agit d'une opinion raciste mais qui n'empêche pas le recrutement des « Noirs » dans les clubs sportifs.

En France (à la différence des pays anglo-saxons et notamment des Etats-Unis), les discriminations raciales ou ethniques dans le sport sont très peu analysées. En effet, la situation des minorités noires et la tradition sociologique de traitement des questions raciales – les *Racial Studies* – ont créé les conditions d'une attention déjà ancienne portée à ces phénomènes dans les pays anglo-saxons. Dès la fin des années 1960, les premiers travaux américains décrivent clairement l'exclusion et l'exploitation des Noirs dans le sport et contestent la croyance selon laquelle le sport serait épargné par le racisme, permettrait une mobilité sociale et, plus généralement, favoriserait

4. Au sens de Goffman E., *Stigma: Notes on the Management of spoiled Identity*, Englewoods Cliffs, Prentice-Hall, 1963. Goffman définit comme « stigmatisé » l'individu qui présente un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui. Cet attribut apparaît comme un écart par rapport aux attentes normatives des autres à propos de son identité.

l'intégration sociale des Noirs. Dans le même temps, la croyance en une supériorité athlétique des Noirs se développe tant dans la communauté noire que chez les « Blancs »⁵. Toutes ces études contribuent finalement à racialiser les questions sociales, mais auront aussi tendance à influencer les chercheurs européens.

A la différence des Etats-Unis, en France, nous avons peu de données sur les discriminations dans le sport selon les origines ethniques et les couleurs de peau, du fait d'une tradition républicaine d'intégration et de l'interdiction d'introduire des statistiques « ethniques » dans les recensements de population. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 1990 que le paradigme de l'ethnicité a fait son entrée dans les travaux empiriques français⁶, entre autres à propos de l'école puis dans l'action publique, après la reconnaissance officielle des discriminations par le gouvernement en octobre 1998. Pourtant, si l'on observe de près non seulement le sport d'excellence mais aussi la pratique sportive ordinaire et amateur en France, on remarque que les pratiquants originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb sont présents dans certains espaces sportifs (les sports d'endurance, de vitesse et de force, le football) et absents dans d'autres (les sports instrumentés et appareillés – ski, sports de voile, automobile – ou historiquement « bourgeois » – tennis, danse, escalade, équitation). Les succès visibles enferment souvent les Noirs et les originaires du Maghreb dans les métiers qui font appel au don et au talent « naturels » (sport et musique), et non à des qualités intellectuelles. La naturalisation des capacités sportives des Noirs relève ainsi du racisme car il n'existe aucune propriété physiologique spécifique chez les athlètes noirs, ou de qualité intrinsèque supérieure.

La lutte contre les discriminations ethniques à l'épreuve du pluralisme européen

Face à ces discriminations, des politiques de lutte se mettent progressivement en place à partir des années 1990, impulsées notamment par les instances européennes, qui visent à considérer certains groupes issus de l'immigration comme des « minorités visibles ». Cependant, la notion de « minorité visible » telle qu'elle est utilisée en France est un euphémisme, qui renvoie à ce qui est désigné en anglais par la notion très institutionnalisée de « *race relations* ». Non parce que les races existent au sens biologique, mais parce que les opérations de racisation de certains individus et groupes minoritaires sont constitutives, et parfois structurantes, des interactions interpersonnelles et des pratiques organisées. C'est pour désigner ce rapport social et pour

5. Voir Coakley J. (2006), « Sport, questions raciales et ethnicité », in Ohl F. (dir.), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, PUF, coll. « Pratiques physiques et société », Paris, p. 89-103.

6. Lorcerie F., *L'école et le défi ethnique*, Education et intégration, Paris, INRP-ESF, 2003.

en mesurer les expressions que la notion de « race » s'inscrit dans les pays anglo-saxons dans un ensemble de politiques de la représentation tant dans le monde social, en particulier dans le recensement, que dans celui des représentations médiatiques, alimentant ainsi au sein de la sphère publique la question des discriminations et de leurs mesures.

La question qui se pose alors, dans ces pays comme en France, est celle des rapports entre ces catégories de « race » telles qu'elles sont construites et instituées dans le monde social, et telles qu'elles sont rendues visibles dans les représentations médiatiques et en particulier télévisuelles. Comment s'articulent les luttes pour la reconnaissance avec les luttes pour la visibilité ? Que mesurer et selon quels indicateurs s'agissant des discriminations de « race » ? Les diverses politiques de lutte contre les discriminations dans les pratiques sociales et dans les représentations télévisuelles sont-elles efficaces ? Une meilleure visibilité conduit-elle nécessairement à une meilleure reconnaissance ?

En légitimant progressivement une « citoyenneté différenciée » et des « revendications de groupe », les politiques européennes ne contribuent-elles pas à la fragmentation des Etats en assignant une place spécifique à certaines populations considérées comme « minoritaires » dans l'espace social ? Dans le domaine du sport, ce sont souvent les associations de lutte contre le racisme et les mouvements identitaires (gay et lesbien, par exemple) qui conduisent les pays d'Europe à prendre des mesures contre les discriminations et l'homophobie. Or, les dispositifs antiracistes dans les stades de football anglais ne peuvent être saisis que dans le cadre d'une société fragmentée en groupes ethniques dans laquelle les relations interethniques ont autant ou davantage de consistance que les rapports de classe. Cette conception conduit aussi les gouvernements à mener des politiques de gestion communautaire organisant, par exemple, l'éducation multiculturelle par le sport ou encore des matchs interculturels.

Sous couvert de lutte contre les discriminations, on assiste progressivement à la transformation des populations immigrées en minorités ethniques. En figeant les identités selon l'origine culturelle et ethnique (notamment pour les 2^e et 3^e générations d'immigrés), ne risque-t-on pas finalement, involontairement, d'ethniciser les rapports sociaux ? La France présente à l'inverse une tradition d'analyse sociologique des exclusions sociales et de traitement des discriminations dans le cadre de la politique de la ville ou de la lutte contre l'exclusion, sans cibler directement des groupes ethniques. Mises en œuvre sous divers labels (zones d'éducation prioritaires, dispositifs d'insertion professionnelle, plan d'insertion par le sport...), ces politiques publiques ont pour but implicite de lutter contre les effets des discriminations ethniques sans pour autant en faire, comme les Britanniques ou les Allemands, un objectif en soi. Mais en ciblant des territoires plutôt que des populations, les

politiques de prévention et de lutte contre les discriminations prennent aussi le risque de ne pas traiter directement les discriminations ethniques. Ces exemples montrent que la lutte contre les discriminations dans le sport fait débat en Europe car elle renvoie à des modèles d'intégration différenciés selon les pays. Loin de tout parti pris idéologique, c'est cette question fondamentale pour la compréhension des enjeux sportifs européens que ce livre souhaite affronter et confronter aux regards croisés des jeunes chercheurs et de journalistes européens spécialistes des questions sportives.

La structure de l'ouvrage

Le premier chapitre est consacré à la manière dont les médias et leurs professionnels relaient les initiatives de lutte contre les discriminations dans leurs reportages sportifs. Comment les journalistes sportifs peuvent-ils contribuer à une couverture plus équilibrée et « fair-play » de la compétition entre nations que recouvrent, bien souvent, les événements sportifs ? Comment le journalisme sportif peut-il participer au dialogue interculturel ? Ces questions ont été posées par le Conseil de l'Europe aux intervenants du séminaire « Sport et discrimination : le regard des médias », qui s'est tenu à Strasbourg, le 20 novembre 2008, au Centre européen de la jeunesse. Après une introduction de M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni⁷, le 1^{er} chapitre rend compte des travaux, débats et réflexions des participants du séminaire européen.

Les chapitres suivants proposent un éclairage de jeunes chercheurs européens en sciences du sport à partir de l'étude de trois formes de discrimination (sexuelle, ethnique et physique). Réunis en journée d'études le 20 novembre 2008 à l'occasion des Rencontres européennes « Le sport à l'épreuve des diversités⁸ », les jeunes chercheurs (doctorants des universités européennes pour la majorité d'entre eux) contribuent ainsi, par leur recherche, au renouvellement de la réflexion européenne sur le « sport pour tous ». Introduites par des chercheurs européens confirmés et reconnus dans ces domaines, trois thématiques permettent d'illustrer les discriminations dans le sport :

- **L'accès des filles et des femmes à la pratique sportive :** s'il y a semble-t-il des sports plutôt « masculins » et d'autres plutôt « féminins », comment concevoir l'arrangement des sexes dans le monde sportif ? Des variations se dessinent-elle selon les appartenances sociales, les influences culturelles

7. Directrice générale de l'Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport, coordinatrice du dialogue interculturel du Conseil de l'Europe.

8. Rencontres européennes coorganisées par l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS), l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et l'Equipe de recherche en sciences sociales du sport de l'université de Strasbourg.

et les espaces géographiques? De quelle manière les femmes peuvent-elles accéder à un monde sportif dominé par les hommes?

- ***L'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive***: cette thématique rassemble des textes relatifs aux enjeux idéologiques (inclusion, participation, discrimination, stigmatisation...) et pédagogiques (adaptation, accessibilité, relation éducative...) des activités physiques destinées aux personnes déficientes et exclues de la société: faut-il ainsi proposer un traitement spécifique aux activités physiques des personnes handicapées ou faut-il intégrer les personnes déficientes au milieu sportif ordinaire? Le sport peut-il contribuer à réinsérer les exclus sociaux?
- ***L'accès au sport et les conditions de pratique des « minorités ethniques »***: tandis que l'on oppose fréquemment modèle d'« intégration à la française » et multiculturalisme anglo-saxon, ces deux grands modèles de gestion des pluralités nationales ne manquent pas de faire appel au sport comme vecteur de cohésion. Cela dit, qu'en est-il de la réalité des situations sportives vécues dans la diversité et la multiplicité de ses terrains européens?

Chapitre 1

Sport et discrimination : le regard des médias

Introduction

Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale de l'Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport, coordinatrice du dialogue interculturel du Conseil de l'Europe

Le dialogue interculturel et la campagne antidiscriminatoire du Conseil de l'Europe

Le dialogue interculturel revêt une importance politique cruciale. Il jette un pont qui nous permet de vivre paisiblement ensemble et de gérer nos différences de manière constructive et démocratique.

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe travaille systématiquement à la promotion et à la gestion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, en respectant toujours les droits essentiels de la personne, l'Etat de droit et la démocratie.

Certains phénomènes radicalement nouveaux apparus au cours des dernières années ont accentué l'intérêt que le monde politique porte au dialogue interculturel. Citons notamment les flux migratoires massifs, la chute du mur de Berlin et la modification de la carte géopolitique de l'Europe dans les années 1990. Cette évolution a généré une situation dans laquelle nous ne pouvons plus nous abstenir de parler de nos identités, de nos visions à long terme de la société, de notre interprétation des valeurs, de nos attitudes à l'égard des autres cultures ou de notre volonté d'entamer un dialogue.

En 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe ont décidé de faire du dialogue interculturel l'une des priorités de notre Organisation. C'est à cette époque que nous avons commencé la préparation du « Livre blanc sur le dialogue interculturel », lequel a été adopté et, finalement, lancé le 7 mai 2008 par les ministres des Affaires étrangères de nos 47 Etats membres.

Le Livre blanc est un document de référence décrivant le cadre légal, les directives politiques, l'expérience pratique, ainsi que les outils analytiques et méthodologiques permettant de promouvoir le dialogue interculturel, et, à ce titre, il constitue une véritable feuille de route conçue pour nous permettre de vivre ensemble sur un pied d'égalité et dans la dignité.

Pertinence stratégique de la campagne antidiscriminatoire

La Campagne antidiscriminatoire « Dites non à la discrimination » est l'une des nouvelles activités auxquelles nous recourons pour mettre en œuvre la

politique du Conseil de l'Europe relative au dialogue interculturel et il s'agit d'une initiative concrète suggérée par le Livre blanc lui-même.

La campagne vise et utilise les médias afin de sensibiliser davantage les victimes de la discrimination à leurs droits et aux mécanismes de protection dont elles disposent au niveau européen.

La campagne elle-même poursuit trois objectifs opérationnels :

1. encourager les médias à communiquer des informations sur la discrimination et sur les mécanismes antidiscriminatoires au grand public et aux victimes (ou aux victimes potentielles) de la discrimination ;
2. mieux préparer les professionnels des médias à travailler au sein d'une Europe multiculturelle ;
3. faciliter l'accès des professionnels issus d'une minorité à toutes les branches du secteur des médias.

Collaboration avec les médias dans le cadre de la campagne et du présent séminaire

La campagne et, par conséquent, le présent séminaire consacré au sport reposent au départ sur la ferme conviction que la collaboration avec les médias et les professionnels des médias – qu'il s'agisse d'organes de la presse sportive ou généraliste – est un moyen privilégié d'atteindre le grand public et d'attirer l'attention sur les initiatives antidiscriminatoires et interculturelles.

Comme les auteurs du Livre blanc n'ont pas manqué de le souligner, les médias jouent un rôle fondamental dans l'élaboration de notre vision du monde. Ils peuvent avoir un impact sur nos valeurs, ainsi que sur notre capacité et notre désir de dialoguer. Tout au long de la campagne, le Conseil de l'Europe désire vous fournir des matériels que vous pourrez utiliser, en qualité de professionnels des médias, dans différents contextes pour présenter et promouvoir les initiatives antidiscriminatoires.

Nous sommes extrêmement encouragés par le fait que, au cours des quelques réunions tenues récemment avec des professionnels des médias dans le cadre de la campagne antidiscriminatoire, nous avons été informés que ce secteur est désormais davantage sensibilisé à ces questions et sert lui-même de cadre à des projets faisant la part belle à la diversité. Ces premières réactions sont très réconfortantes et j'aimerais prendre acte devant vous de l'intérêt manifeste de nombreux journalistes, directeurs d'organes de presse et autres membres d'ONG à l'égard de la diversité culturelle dans les médias. Nous savons que nous sommes tous solidaires sur ce point.

Le regard des médias

Virginie Sassoon⁹, Programmes médias, migrations, diversités, Institut Panos, Paris

Présentation

Si le rock dominait la culture des années 1960 et 1970, depuis les années 1990, nos sociétés sont entrées dans «l'Age du sport»¹⁰. Surmédiatisé, mondialisé, le sport, et plus particulièrement le football, rassemble des millions de spectateurs. S'il suscite des engouements collectifs exceptionnels et renforce la cohésion nationale, il est dans le même temps le théâtre d'actes racistes et de violences inouïes.

Comment les journalistes sportifs peuvent-ils contribuer à une couverture plus équilibrée et «fair-play» de la compétition entre nations que recouvrent, bien souvent, les événements sportifs ? Comment le journalisme sportif peut-il participer au dialogue interculturel ? Comment les médias et leurs professionnels peuvent-ils être le relais, à travers leurs reportages sportifs, des initiatives de lutte contre les discriminations ? Quel rôle les sponsors et leurs stratégies de communication peuvent-ils jouer dans ce domaine ?

Ce sont les questions posées par le Conseil de l'Europe aux intervenants du séminaire «Sport et discrimination : le regard des médias», qui s'est tenu à Strasbourg, le 20 novembre 2008, au Centre européen de la jeunesse. Cet événement s'inscrit dans la Campagne du Conseil de l'Europe «Dites non à la discrimination»¹¹. Il a réuni des journalistes sportifs européens, des organisations professionnelles, des représentants d'ONG (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, Football Against Racism in Europe...), des lobbys (Sport et citoyenneté...).

Ce séminaire de travail, organisé avec et pour les médias du monde du sport, s'est déroulé en deux temps. La première partie de l'après-midi s'intitulait «Sensibilisation interculturelle, racisme, et journalisme sportif» et la seconde, «Média et lutte contre les discriminations : une approche par le

9. Doctorante à l'Institut français de presse, université Paris II.

10. Selon l'expression du critique Martin Jacques, cité par Kurt Wachter, coordinateur du projet *Fairplay and Football Against Racism in Europe* (FARE).

11. Notons que ce séminaire s'est également déroulé à l'occasion des Rencontres européennes «Le sport à l'épreuve des diversités», organisées par l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) et l'Equipe de recherche en sciences sociales du sport de l'université de Strasbourg en partenariat avec l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

sport». Lilian Thuram était l'invité spécial de ce séminaire, au cours duquel il a officiellement présenté sa fondation Education contre le racisme.

Les débats ont permis de partager des idées et de présenter diverses initiatives. Ce compte rendu reprend de manière transversale les principaux thèmes abordés, en s'appuyant à la fois sur les témoignages des intervenants et sur les documents qu'ils avaient apportés pour illustrer leurs propos.

Le Conseil de l'Europe, acteur du dialogue interculturel

Ce séminaire s'inscrit dans la Campagne «Dites non à la discrimination», menée par le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa politique en faveur du dialogue interculturel. Quels sont les principaux axes d'intervention de l'Organisation dans ce domaine ?

Dans son discours d'ouverture, Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale de l'Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport, a rappelé pourquoi le dialogue interculturel figurait au cœur de l'agenda du Conseil de l'Europe: «Il construit un pont qui nous permet d'avancer ensemble et de reconnaître nos différentes identités de manière constructive et démocratique.»

Si, dès sa création en 1949, le Conseil de l'Europe travaille pour la promotion de la diversité culturelle, en défendant des valeurs telles que les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie, c'est en 2005 que le dialogue interculturel s'impose réellement comme l'une des priorités de l'Organisation. A partir de cette date, la préparation du «Livre blanc sur le dialogue interculturel» est mise en route.

Publié en 2008 – année européenne du dialogue interculturel – le Livre blanc montre, de manière précise, que le dialogue interculturel peut contribuer à valoriser la diversité tout en maintenant la cohésion sociale. Il entend fournir un cadre conceptuel et un guide aux décideurs politiques et aux praticiens. Recommandation concrète émanant du Livre blanc, la Campagne «Dites non à la discrimination» vise à soutenir les efforts déjà déployés par les médias afin que, dans un environnement de plus en plus multiculturel, leur rôle soit constructif. La campagne poursuit trois objectifs interdépendants, que Gabriella Battaini-Dragoni a rappelés. Tout d'abord: «Encourager les médias à diffuser des informations sur la discrimination et les mécanismes de lutte contre la discrimination, auprès du grand public et des victimes potentielles». Ensuite, il s'agit de «mieux préparer les professionnels des médias à travailler dans une Europe multiculturelle». Enfin, le troisième objectif est de «faciliter l'accès des professionnels issus des minorités à tous les secteurs de l'industrie des médias».

Les médias jouent un rôle décisif dans notre perception du monde. Cette campagne vise à les impliquer afin de toucher le grand public et mettre la lutte contre les discriminations à l'ordre du jour. A travers ce séminaire consacré au monde du sport, le Conseil de l'Europe offre un cadre de travail, un espace pour susciter une réflexion collective entre des acteurs politiques, associatifs et médiatiques, aux intérêts parfois divergents.

Le football sur le devant de la scène médiatique

Le football est l'un des sports les plus populaires du monde. Des favelas du Brésil aux bidonvilles d'Afrique, en passant par les grands stades d'Europe, le football se joue, se rêve, devient rituel, sans frontières culturelles ni sociales. Certains joueurs sont élevés au rang de superstars, d'icônes. Mais aucun championnat n'est épargné... C'est la discipline où est recensée la majorité des actes racistes.

La lutte contre le racisme est une priorité pour l'Union européenne des associations de football (UEFA). « Triste constat », déplore Jonathan Hill, directeur du bureau bruxellois de l'UEFA, qui pense néanmoins qu'un changement positif s'est produit au cours de ces dix dernières années : « Pendant longtemps le football a été dans le déni. On disait que le racisme était un problème social, le football se plaçait comme victime du racisme. Aujourd'hui, les choses ont changé, il y a eu une prise de conscience de la responsabilité du football, de notre devoir de lutter contre le racisme et les discriminations. »

La surexposition médiatique du football rend les actes racistes d'autant plus visibles. Le site internet du réseau Football Against Racism in Europe (FARE)¹² en recense quasi quotidiennement à travers l'Europe. Dernier exemple en date, le 6 janvier 2009, le milieu de terrain d'Oxford United, Sam Deering (21 ans), qui s'est cassé la jambe, a déclaré sur Facebook que les infirmières qui s'occupaient de lui étaient des « sales Pakis » (Pakistanaïses). Les dirigeants d'Oxford lui ont infligé une amende. Le joueur devrait par ailleurs participer aux campagnes de promotion des minorités du club.

Ainsi, même si Jonathan Hill croit en une évolution positive, le chemin à parcourir reste encore long pour que tous se sentent concernés. Un vaste travail de sensibilisation doit être entrepris, notamment auprès des professionnels, dont l'influence sur l'opinion publique est significative. Par ailleurs, une meilleure représentation des minorités ethniques dans les stades parmi les supporters, au sein des ligues professionnelles, ainsi que dans les médias, devrait constituer un domaine d'action prioritaire.

12. www.farenet.org

Du racisme ordinaire au défouloir des stades... L'enjeu identitaire

Les groupes de supporters sont à l'origine de la plupart des manifestations et agressions racistes et antisémites. Est-ce que le stade est un miroir grossissant des maux qui rongent nos sociétés ? Comment combattre ce fléau ?

« La manière dont des joueurs de football noirs sont accueillis dans certains stades européens (des supporters leur lancent des bananes en poussant des cris gutturaux, manière de les assimiler à des singes et de les placer en dehors de l'humanité) rappelle que le temps des zoos humains n'est pas si lointain », écrit le chercheur et historien Pap Ndiaye dans son dernier ouvrage¹³. Et comme Carine Bloch, vice-présidente de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), l'a fait remarquer : si la dimension universelle du football en France est vécue comme une évidence, cela n'empêche pas des extrémistes, fascistes et néonazis de se manifester. Pour les toucher, il est nécessaire de trouver une scène médiatique importante, au rayonnement international. Un travail qui est aujourd'hui mené par la LICRA, mais aussi par le réseau FARE et le Conseil de l'Europe.

Refus de la différence, peur de l'autre, repli sur soi... Les actes racistes révèlent les contradictions du sport, car ses valeurs sont celles d'un langage universel qui promeut le respect et l'ouverture aux autres. Mais pour Fabien Wille, maître de conférences à l'université de Lille, « on ne peut demander au sport d'être plus vertueux que la société elle-même. Tout en sachant qu'il est l'expression exacerbée d'un certain nombre de choses ». Fabien Wille a aussi attiré l'attention sur la manière dont les acteurs politiques instrumentalisaient les manifestations racistes, comme dernièrement la banderole anti-Ch'tis, créant indirectement un processus de légitimation du discours raciste. La responsabilité des hommes politiques vis-à-vis de ces actes représente donc un enjeu décisif.

L'instrumentalisation politique s'applique aussi aux victoires. Jacques Chirac avait largement profité de l'euphorie suscitée par la victoire de la France lors de la Coupe du monde de football en 1998. Mais le mythe d'une France « black blanc beur » qui s'acceptait et s'aimait comme telle s'est rapidement effrité.

« Le sport propose un discours sur la nation, sur ce que signifie d'être français (ou britannique, ou allemand). Dans ce contexte, les sportifs acquièrent une importance particulière : leur corps individuel représente le corps national », explique Pap Ndiaye dans son livre. Les actes racistes révèlent donc les tensions entre une nation imaginée et la diversité d'une équipe qui

13. Ndiaye Pap, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, Paris, 2008.

la représente. Le sport fonctionnerait comme une métaphore des conflits internes et des enjeux identitaires de nos sociétés.

Sport roi en Europe, peut-on pour autant affirmer que le football est à l'image de notre société? « Si l'on se passionne tant pour cette histoire de pieds, de têtes, de torsos, de buts, ce n'est pas seulement en raison de ses propriétés scéniques, de ses ressorts pathétiques, mais parce qu'elle met à nu, à la façon d'un drame caricatural, l'horizon symbolique de nos sociétés », écrit à ce sujet Christian Bromberger¹⁴.

Régionalisme, nationalisme... Et l'Europe?

Comment l'Europe, en tant qu'entité supranationale, peut-elle faire sens alors que les fiertés régionales et nationales sont exacerbées par la compétition sportive? Le football participe-t-il de l'émergence d'un espace public européen?

Le sport offre une palette variée d'identifications. Une personne issue de l'immigration peut, par exemple, supporter à la fois une équipe locale et l'équipe nationale, mais aussi l'équipe de son pays d'origine, ou encore certains joueurs évoluant ailleurs... Le sport est un vecteur qui permet d'exprimer une pluralité d'identités et de sentiments d'appartenance.

Si le sentiment de fierté nationale suscité par le sport est souvent critiqué, pour Jérôme Le Fauconnier, journaliste à *L'Equipe*, il est important de garder à l'esprit que le régionalisme est aussi un phénomène très marqué, notamment le racisme entre clubs dans le football. Une anecdote illustre bien cette réalité: en 1990, l'Italie reçoit le Mondial de football. La demi-finale se déroule au stade de Naples et oppose l'Italie à l'Argentine. Diego Maradona, de nationalité argentine, joue durant l'année dans le club de Naples, le SSC Naples. Au cours de ce match, les supporters napolitains encourageront la star argentine, qui défend par ailleurs les couleurs de leur club, au détriment de leur équipe nationale!

« Est-ce que le football offre un microcosme de l'intégration européenne? Comment le football européen reflète-t-il, ou peut-être même forge-t-il, l'évolution de notre identité européenne? Que révèle la Ligue des champions, principale compétition professionnelle des clubs de football? » s'est interrogé Jonathan Hill, directeur du bureau bruxellois de l'UEFA. D'après ses observations, certains phénomènes sont particulièrement significatifs. Tout d'abord, la mobilité professionnelle exceptionnelle des joueurs. La libéralisation du marché des joueurs (loi Bosman, Cour européenne de justice, 1995) les encourage à changer de club et de pays pour décrocher le meilleur contrat.

14. Bromberger Christian, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, essai, Bayard, Paris, 1998.

Conséquence : ce sont les clubs les plus riches qui ont toujours les meilleurs ! Quoi qu'il en soit, cette internationalisation croissante des clubs influence la perception que l'on a du territoire national, mais aussi de l'Europe. D'autre part, pour Jonathan Hill, nous assistons à l'émergence progressive d'un espace public européen : « Cela serait absurde de suggérer que la Ligue des champions réussit là où le Parlement européen a souvent échoué, mais le fait que des millions d'Européens regardent le même jeu au même moment doit forcément compter pour quelque chose. D'après Anthony King, auteur de *Rituel européen, football et nouvelle Europe*, le symbole de la Ligue des champions est parmi les premiers symboles européens. »

Si l'émergence d'un espace public européen par le football est une idée discutable, nul doute que la lutte contre le racisme et les discriminations doit être traitée à l'échelle européenne. Comme l'a souligné Jérôme le Fauconnier : « Il est intéressant d'observer qu'à chaque fois que la commission de discipline ne sanctionne pas assez on se retourne vers l'UEFA. » Il y a donc une réelle nécessité d'affronter ces problèmes au niveau européen.

La marchandisation du spectacle. Les médias du sport : un environnement sous influence

Avec les revenus de la télévision, le football est devenu une industrie florissante, dont les bénéficiaires donnent le vertige... Comment les journalistes sportifs peuvent-ils évoquer la dimension interculturelle du sport, quand on attend d'eux qu'ils se focalisent avant tout sur les résultats ? Comment parler de diversité culturelle dans un contexte où la presse cherche avant tout à se vendre ?

« La domination du football sur les politiques sportives européennes s'explique en raison de sa popularité », a expliqué Jonathan Hill de l'UEFA. Notons que cette remarque vaut également pour le séminaire où il a été essentiellement question du ballon rond ! Les raisons du succès tiennent principalement à la simplicité des règles du football ainsi qu'au faible coût financier de la pratique. Le football fait aussi rêver pour ces *success story* de joueurs d'origine sociale modeste qui accèdent à la gloire et à la fortune. Mais pour Kurt Wachter, coordinateur du projet *Fairplay* et du réseau FARE, le football n'est plus le sport des classes ouvrières. Avec les revenus de la télévision, il est aujourd'hui une industrie du divertissement globalisé recrutant sa force de travail partout dans le monde.

De spectacle « vivant », le football est devenu un spectacle télévisé avant tout, qui connaît des taux d'audience records. Les coûts des droits de retransmission ont augmenté de manière exponentielle depuis la fin des années 1970, générant des profits colossaux. Les salaires des joueurs et des responsables sportifs ont donc explosé, et les clubs les plus importants sont devenus des sociétés anonymes cotées en bourse.

Dans ce contexte, comment les journalistes sportifs peuvent-ils devenir des médiateurs, pour introduire des valeurs de respect de l'autre? Au sein du journal *L'Equipe*, il n'existe aucune prescription particulière pour condamner le racisme, cette posture étant implicitement partagée par l'ensemble de la rédaction, d'après Jérôme Le Fauconnier. Rattaché à la rubrique football depuis huit ans, ce dernier écrit des articles sur les dérives du sport. Les sujets principaux portent sur la discrimination, le racisme, l'argent sale. Il se bat au quotidien pour avoir « de la place », mais doit s'imposer face à une actualité qui prime toujours. Pour illustrer en partie les difficultés qu'il doit surmonter, il a apporté certains de ses articles... toujours situés en bas de page ! Il a raconté par ailleurs une expérience particulièrement marquante : « Il y a quelques années, j'ai infiltré l'extrême droite et les supporters ultras à Nice, pendant six mois. J'étais surpris de voir que beaucoup de gens disaient qu'en France il n'y avait pas de racisme, pas d'extrémistes. J'ai écrit un dossier qui est paru sur deux jours et ça a fait un scandale. Et je sais qu'au journal ils ne veulent plus en entendre parler parce que ça les dépasse. Il y a un équilibre à trouver, c'est la difficulté. Notre travail c'est aussi de rendre compte de la complexité de la lutte contre le racisme et de la rendre accessible à beaucoup de gens. D'un autre côté, la facilité c'est de ne s'occuper que de l'événement et de caricaturer. »

Margot Dunne, journaliste free-lance pour la BBC, a indiqué que certaines consignes sont clairement explicitées par la chaîne : il est nécessaire de refléter la diversité multiculturelle de la Grande-Bretagne, tant dans les contenus que dans l'équipe qui les produit. La question des ressources humaines est cruciale : « Montrer des sujets sur la diversité ne suffit pas, il faut aussi montrer la richesse de nos talents », précise la journaliste.

De son côté, Luis Nieto, directeur de *AS.COM*, journal sportif en ligne basé à Madrid, a indiqué qu'au sein de sa rédaction, une attention croissante était portée à ces questions, même si elle n'est pas formalisée dans un « cahier des charges ».

Fabio Monti, journaliste au *Corriere della Sera*, a témoigné quant à lui d'une situation plutôt inquiétante : « Le racisme a beaucoup de pouvoir en Italie, à travers la pression des supporters, des dirigeants des clubs... C'est une société très raciste. Cela se reflète dans les stades. Le problème n'est pas dans les médias mais dans la société. » Reste à voir comment les professionnels du sport et les dirigeants, actionnaires et membres importants de ces clubs, ainsi que les médias, se mobilisent pour rompre la loi du silence.

Un autre point important pour Carine Bloch, vice-présidente de la LICRA, est de traiter les actes racistes « à égalité » : « Quand il y a des actes contre des populations blanches, comme la banderole sur les Ch'tis, ou quand *La Marseillaise* est sifflée, cela fait les gros titres. Le traitement médiatique

n'est pas le même quand il s'agit de minorités visibles. Cette différence est problématique. »

La prédominance des logiques commerciales dans les médias rend difficile la possibilité de traiter d'initiatives menées contre les discriminations et le racisme. Pour Christophe Gaignebet, journaliste et membre actif du réseau Sport et citoyenneté, il y a ici un véritable défi, pour les institutions, les ONG, les fédérations et les politiques engagés sur cette question de la communication. Il s'agit de trouver des moyens simples, efficaces, originaux, facilement assimilables, avec l'appui de stars, de sportifs connus, d'anciens footballeurs, pour faire passer les messages.

La diversité de l'Europe se traduit aussi dans son paysage médiatique. Cette variété de médias, locaux, régionaux, nationaux et maintenant transnationaux avec l'internet, reflète les différences entre les Européens. « Dans le contexte de compétitions sportives internationales, les médias exploitent ces différences, pour vendre plus, car cela permet de raconter des histoires juteuses », a souligné Jonathan Hill de l'UEFA.

Ce dernier a grandi en Angleterre, et il se souvient que dans les années 1990, lors des matchs contre l'Allemagne, les tabloïds anglais avaient réalisé des photomontages utilisant des symboles militaires issus de la seconde guerre mondiale contre les Allemands. Des montages photographiques similaires ont récemment été publiés dans un journal polonais. Cela illustre bien le fait que les compétitions mobilisant les équipes nationales continuent à véhiculer un sentiment identitaire et nationaliste extrêmement fort. Dès lors, « quel espace peut-on trouver pour le dialogue interculturel ? » a questionné Jonathan Hill, qui a poursuivi en arguant que les tabloïds n'étaient pas la seule presse existante, et que des articles traitant de l'identité culturelle dans le sport paraissaient dans le *Financial Time*, par exemple. Mais cela nous renvoie à la question de l'accès à ce type d'écrits, relativement élitistes.

La réponse est donc à chercher ailleurs, au plus près des supporters, des amoureux du sport... Tous les médias doivent s'impliquer. Mais pour les convaincre de diffuser un message citoyen, les acteurs politiques, institutionnels et associatifs doivent développer des outils de communication adaptés au flux incessant de l'information et des images, à l'exemple du spot télévisé de trente secondes « Plusieurs langues, un seul but : Non au racisme » du réseau FARE.

Lilian Thuram lance sa fondation Education contre le racisme

Depuis la fin de sa carrière, arrêtée brutalement en 2008 en raison de la découverte d'une malformation cardiaque, l'ancien champion du monde d'origine guadeloupéenne a multiplié les actions en faveur de la lutte contre

le racisme. Jusqu'à créer sa propre fondation, qu'il a présentée officiellement lors du séminaire.

« Combien de personnes savent qui était Gobineau¹⁵ ? » interroge souvent Lilian Thuram lors d'interviews, convaincu que l'ignorance est la cause de bien des maux. Venu spécialement au Conseil de l'Europe pour présenter sa fondation, dont la devise est « Il n'y a qu'une seule race, la race humaine », il a exposé ses trois d'axes d'intervention : l'éducation pour les enfants, la sensibilisation de l'opinion publique et la recherche sur le racisme. Pour l'ensemble de ces activités, la fondation sera conseillée par un comité d'experts.

Pour ce citoyen engagé, membre du Haut Conseil à l'intégration, condamner le racisme ne suffit pas : il faut comprendre d'où il vient. « Prenons l'exemple du racisme anti-Noir. Il est facilement explicable quand vous savez que, pendant 400 ans d'esclavage, les Noirs ont été considérés comme des sous-hommes, voire des animaux. Le pire, c'est que même les philosophes du siècle des Lumières, comme Montesquieu ou Voltaire, ont cautionné ce racisme. Même plus tard, un homme aussi brillant que Victor Hugo a dit : "L'homme blanc a fait du Noir un homme". »¹⁶ La connaissance de l'histoire est pour lui le seul moyen de progresser, de « tordre le cou aux préjugés racistes » que beaucoup reçoivent implicitement en héritage. L'éducation doit notamment mettre à nu ce qui a légitimé les inégalités entre les Blancs et les Noirs, en l'occurrence des enjeux économiques et non un problème ethnique.

« Il existe encore des personnes qui ont du mal à accepter le fait qu'un Noir soit français. Pendant la Coupe du monde, il y a eu un débat pour savoir si les Français se reconnaissaient dans l'équipe de France. C'est un réel problème. Le sport est extraordinaire dans le sens où il fait avancer les choses de manière significative dans l'acceptation des minorités. Par contre, cela ne peut tenir solidement que par l'éducation. Autant les gens peuvent accepter que les Noirs composent le paysage sportif, autant, au niveau de la société, ce n'est pas encore vrai. »¹⁷ Pour faire évoluer les mentalités, les médias ont donc un rôle crucial à jouer en tant que relais d'un travail de prévention. Éviter d'assigner les minorités ethniques aux mêmes rôles et refléter avec justesse la diversité de nos sociétés est un chantier prioritaire pour renforcer la cohésion sociale. Et l'engagement de personnalités telles que Lilian Thuram pour porter ce message fait sans nul doute avancer les choses plus vite.

15. Gobineau (1816-1882), auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*.

16. Le Fauconnier Jérôme, « Citoyen Thuram », *L'Equipe*, 7 octobre 2006.

17. *Id.*, dossier « Thuram, D'une vie à l'autre », *L'Equipe*, 6 décembre 2008.

Sports sexistes

Les performances sportives des femmes sont de plus en plus reconnues. Elles aspirent aux mêmes responsabilités que les hommes, à tous les niveaux. Pourtant les inégalités et les problèmes d'accès à la pratique persistent, et les compétitions féminines restent trop peu médiatisées.

Sport et citoyenneté est le «premier "think tank" européen créé dans le domaine du sport»¹⁸. A l'instar d'autres associations (par exemple, l'Agence pour l'éducation par le sport), cette association mène une réflexion en profondeur et relaye les différentes politiques européennes, parfois complexes, menées sur le sujet. En octobre 2008, un dossier intitulé «Femmes et sport» a été réalisé. On peut y lire une interview d'Emine Bozkurt, femme politique hollandaise et députée européenne (l'interview est consultable sur le site internet de Sport et citoyenneté). Pour elle, s'il existe des différences acceptables, comme la séparation des compétitions entre hommes et femmes, d'autres le sont moins. Comme le fait que les femmes gagnent moins d'argent, par exemple. Au cours de l'interview, Emine Bozkurt a également dénoncé la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité des grandes fédérations.

Dans ce dossier «Femmes et sport», figure également une interview de Nawal El Moutawakel (consultable aussi sur le site internet). Ministre de la Jeunesse et des Sports du Maroc, Nawal El Moutawakel est une ancienne athlète, la première femme originaire d'un pays musulman à avoir remporté une médaille d'or olympique! Elle note que depuis les années 1990 les instances internationales ont accordé une attention croissante à la question féminine et indique que «la représentation des femmes au sein du mouvement sportif est passée de 10 % dans les années 1990 à 20 % quelques années plus tard». Elle rappelle par ailleurs: «En éliminant la marginalisation, la pauvreté, le misérabilisme et de nombreux autres fléaux, en encourageant l'insertion et la confiance en soi, le sport participe à l'émancipation des femmes.»

De son côté, Carine Bloch, vice-présidente de la LICRA, présente au séminaire, a insisté sur les problèmes d'accès à la pratique. Aux jeux Olympiques de Pékin, sur 40 médailles, 7 seulement ont été obtenues par des femmes. Cela s'explique essentiellement parce qu'il y a trop peu d'athlètes féminines. L'enquête annuelle de la LICRA sur les dérives racistes au sein des communes françaises révèle qu'une des principales sources d'inquiétude est l'accès des femmes au sport. 25 % des villes font part du problème. Selon Carine Bloch, «cela cache des pressions familiales, culturelles, voire culturelles». Si le sport est facteur d'émancipation, de fraternité, d'égalité, de valorisation et que les

18. www.sportetcitoyennete.org

succès féminins ne sont plus à prouver, le sport féminin reste moins populaire et moins médiatisé.

Comment agissent les institutions européennes dans ce domaine ? Différents instruments politiques et juridiques ont été mis en place. Par exemple, l'article « Sport » du traité de Lisbonne, ou le « Livre blanc sur le sport », dans lequel il est spécifié que « la Commission européenne doit encourager l'intégration, l'égalité entre les sexes, l'accès au sport pour les femmes, notamment celles appartenant à des minorités ethniques, et l'accès des femmes aux postes de décisions ». Les médias jouent aussi un rôle déterminant pour faire évoluer les mentalités, en diffusant davantage de compétitions féminines et en soutenant les démarches volontaristes.

Agir contre le racisme dans le football

L'expérience du réseau FARE

FARE (Football Against Racism in Europe) est né en février 1999 à Vienne, à l'initiative de groupes de supporters européens, militants antiracistes. Aujourd'hui, FARE compte des partenaires actifs dans plus de 40 pays européens et coopère avec plus de 300 organisations, à tous les niveaux du football.

Les membres du réseau interviennent dans les stades et autour, mais dénoncent aussi le racisme institutionnel, moins visible, ainsi que l'exclusion des minorités à différents niveaux du football. Pour toucher l'opinion publique, ils alertent et demandent des sanctions. Par exemple, en 2004, Otto Baric, sélectionneur croate de l'Albanie, avait déclaré lors d'une interview qu'il ne voulait pas d'homosexuel dans son équipe. FARE a porté plainte et Otto Baric a dû payer 3 000 francs suisses à l'UEFA. C'était la première fois qu'un officiel était sanctionné pour homophobie.

FARE a bien compris le rôle crucial des médias. Pour les intéresser et les impliquer, le réseau travaille étroitement avec les instances dirigeantes et les stars du jeu, les joueurs. Pour l'illustrer, Kurt Wachter, coordinateur du projet *Fairplay* et de FARE, a rappelé quelques dates importantes. En 2001, l'UEFA a remis à FARE le prix Monaco avec un chèque d'un million de francs suisses. L'organisation est devenue membre du portefeuille de partenariats de l'UEFA au niveau du football et de la responsabilité sociale. En 2002, FARE a reçu le prix « *Free Your Mind* » (Libère ton esprit) aux MTV Europe Music Awards à Barcelone. Enfin, parmi les événements importants de ces dernières années, en 2006, la FIFA et FARE ont conclu une alliance stratégique antidiscrimination.

Chaque année, FARE organise une semaine d'action, pour donner la possibilité d'aborder les problèmes locaux au sein des clubs, tout en offrant

l'image d'un front uni contre le racisme dans le football. En octobre 2008, la semaine d'action a suscité près de 1 000 événements à travers toute l'Europe. Un des outils phares de la Campagne 2008 de FARE « Unis contre le racisme » a été le clip « *Plusieurs langues, un seul but: Non au racisme* ». Réalisé par l'Américain John Buché, produit par Embassy of Dreams, une société de production munichoise, et joué par des acteurs venant de toute l'Europe, ce spot de 30 secondes, soutenu par l'UEFA et la Commission européenne, a été projeté avant, pendant et après chaque rencontre de l'Euro 2008. « Dans ce film, tout est symbolique. Des acteurs roumains représentent l'Europe de l'Est, nous avons utilisé des acteurs néerlandais pour faire référence à l'époque coloniale, et les comédiens turcs ont participé pour signifier leur omniprésence actuelle dans de nombreuses parties de l'Europe », a indiqué le réalisateur (interview sur le site de FARE¹⁹). Le film montre les émotions des supporters, aussi bien chez eux, devant leur télévision, qu'au stade ou encore au bistrot, avant et pendant un but. L'objectif étant de faire ressortir l'universalité de ces émotions.

FARE utilise aussi d'autres moyens de diffusion: fanzines, sites internet, DVD, affiches... Ces outils peuvent être utilisés par tous ceux qui veulent supporter le réseau.

Plus de prévention, de sanctions, de médiatisation... et d'introspection

« On ne lutte pas contre le racisme avec de bonnes intentions et des gadgets (hymne contre le racisme, tee-shirts) mais grâce à l'éducation et à l'application des textes existants, amplement suffisants (Code pénal, Code du sport, règlements, charte...) »²⁰. Renforcer l'éducation contre le racisme pour les plus jeunes, appliquer de manière systématique les textes de lois, impliquer les médias et inviter chacun à se responsabiliser sont les principales pistes d'action qui sont ressorties des débats.

Les deux axes de la stratégie de l'UEFA ont été présentés par Jonathan Hill, directeur du bureau bruxellois de l'organisation. A court terme, il s'agit de punir plus sévèrement les clubs et les joueurs qui commettent des actes de discriminations et de racisme (amendes, suspension pour cinq matchs...). A long terme, la priorité sera donnée à l'éducation, ce qui explique le partenariat avec FARE, qui fournit un important réseau sur le terrain.

De son côté, Margot Dunne, journaliste free-lance à la BBC, a mis l'accent sur l'importance de la place que doivent occuper les sujets traitant de ces

19. www.farenet.org/. Informations détaillées en anglais, allemand, français et italien. Le spot « *Plusieurs langues, un seul but: Non au racisme* » est également visionnable.

20. Chevrier Marc, « Des annonces et peu d'actes », *L'Equipe*, 22 février 2008.

questions au sein des médias. Selon elle, ils doivent faire la Une : « C'est la seule manière d'éradiquer le problème. Il y a eu une amélioration fantastique en Grande-Bretagne ces dix dernières années, car nous n'avons pas cessé de parler du racisme, d'être vigilants, d'alerter. A chaque fois qu'il y a eu un événement, c'était en première page. Cela doit toujours faire la Une pour que l'opinion publique se sente plus concernée. » Jérôme Le Fauconnier, quant à lui, a attiré l'attention sur le contexte français et la crise que traverse la presse écrite dans ce secteur : « Il y a une compétition effrénée pour vendre et la lutte contre les discriminations ce n'est pas vendeur. De temps en temps, on fait quelque chose pour se donner bonne conscience. Mais c'est rare qu'un patron de presse vous donne le temps de vous informer et d'aller dans les rencontres pour échanger. Il y a donc une extrême vigilance à avoir, et c'est un combat de tous les jours. » D'après lui, les institutions européennes ont un rôle crucial à jouer pour faciliter le travail des journalistes, en leur fournissant une information facilement « communicable ». Des propos faisant écho à ceux de Margot Dunne, qui a expliqué que les progrès en Grande-Bretagne n'auraient pas été faits sans une étroite collaboration entre les institutions, les ONG et les médias. Un autre point important concerne la sous-représentation des minorités ethniques dans les médias sportifs. Pour avancer, il est nécessaire d'avoir une diversité de visages et de voix pour parler aux fans. Une idée également défendue par Carine Bloch, vice-présidente de la LICRA.

Prévention, sanctions et médiatisation ont donc constitué les maîtres mots. Mais comme l'a suggéré Jonathan Hill de l'UEFA, au-delà des déclarations et des engagements des uns et des autres, chacun d'entre nous devrait se poser cette question : « Pourquoi y a-t-il encore tant d'actes de racisme ? »

Chapitre 2

Pratiques sportives et discriminations sexuelles

Introduction

Catherine Louveau²¹, université Paris-Sud 11 (France)

Contrairement à ce qu'énoncent nombre de discours sur ses « vertus » (un « pouvoir rassembleur », « socialisant », « intégrateur ») ou encore son « universalité », le sport est une pratique sociale et culturelle, et, à ce titre, porteur de différences, de distinction et d'inégalités. Cela pèse dans l'accessibilité ou encore le choix des pratiques, variant, comme on le sait, selon les caractéristiques sociales et les conditions de vie, toutes ces propriétés étant en réalité combinées, aggravant ou au contraire atténuant ces inégalités.

Partant, les pratiques sportives peuvent être considérées comme un *objet social majeur* pour analyser les différences et inégalités qui nous intéressent aujourd'hui : celles entre les sexes – qu'on situera par le concept de rapports sociaux de sexes (RSS), signifiant que les relations entre les sexes (égalité, subordination, hiérarchie...) sont parties prenantes des rapports sociaux. Ces RSS traversent toutes les pratiques sociales, l'éducation, le travail, l'espace domestique, les loisirs ; mais le sport en est un analyseur particulièrement efficace, car ici le *corps* est engagé en première instance, corps toujours sexué dont on ne saurait donc « neutraliser » les différences, ainsi que l'a souligné Geneviève Fraisse²².

Beaucoup affirment que les activités physiques et sportives (APS) se seraient ouvertes à tous et démocratisées ces dernières décennies. Or, toutes les comparaisons d'enquêtes que l'on peut opérer montrent que, à l'instar d'ailleurs des pratiques culturelles, les pratiques se sont certes massifiées (amplement diffusées au sein de la population dans nos sociétés dites occidentales), qu'elles se sont aussi diversifiées, *mais* qu'elles demeurent différenciées et inégalement accessibles.

Si de plus en plus de femmes sont venues à une pratique physique ou sportive ces dernières décennies, toutes les femmes n'ont pas les mêmes probabilités d'y accéder : de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures à celle des ouvrières, les différences intrasexes demeurent conséquentes et toujours plus accentuées parmi les femmes que parmi les hommes. Comme pour toutes les pratiques culturelles, le niveau d'études reste la

21. Professeure des universités, université de Paris-Sud 11 (France).

22. Préface de l'ouvrage de Davisse A. et Louveau C., *Sports, école, société : la différence des sexes*, L'Harmattan, Paris, 1998.

propriété la plus discriminante²³. En outre, bien que toutes (ou presque toutes) les APS soient *de fait* accessibles aux femmes aujourd'hui, on observe une durable distribution différentielle des deux sexes dans les APS. Il demeure des sports « de femmes » et des sports « d'hommes » (c'est-à-dire où chaque sexe est majoritaire statistiquement mais aussi au plan des représentations et des assignations). Cette sexuation des APS est en homologie avec la sexuation de toutes les formes de travail, de même qu'elle a à voir avec les catégories (comme constructions sociales) du « masculin » et du « féminin »²⁴. Au plan pratique comme au plan symbolique, le sport (un grand nombre de sports, a fortiori ceux impliquant la compétition) a été et demeure à maints égards une école de la construction des hommes, de la virilité.

Toutes proportions gardées, tous ces constats sont aussi observés s'agissant des générations les plus jeunes²⁵. L'adolescence est certainement un moment nodal de la manifestation et de la construction des différences et des inégalités dans les sports, construction qui puise dans la socialisation primaire antérieure et dans la socialisation secondaire, c'est-à-dire au sein de la famille, de l'école – les cours, d'éducation physique et sportive (EPS) en particulier (curriculum caché) –, par les médias ou encore au sein du groupe de pairs. Autant de conditions, familiales, sociales et culturelles contribuant, par la prescription ou par le jugement négatif, voire la proscription, à assigner des modalités de pratiques sportives à chaque sexe, et ce dès le plus jeune âge.

Certains enfants, jeunes et moins jeunes, seront par leurs goûts et choix en conformité avec leur groupe de sexe. D'autres, telles les filles choisissant le football ou le hockey, ou les garçons choisissant la danse ou la gymnastique rythmique, font des choix en rupture avec ces assignations. Cette transgression de *l'ordre social de genre* a toujours un coût élevé, pour les deux sexes. Car il s'agit d'une véritable discrimination, parfois stigmatisée/stigmatisante, quand sont inégalement traités, considérés, ceux qui dérogent aux attendus sociaux.

23. Louveau Catherine, « Pratiquer une activité physique ou sportive : la persistance des inégalités parmi les femmes », in *Recherches féministes*, université Laval (Québec), numéro spécial « Sport et femmes », vol. 17, 1, 2004, p. 39-76.

24. *Id.*, « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », in *Cahiers du genre*, 36, 2004, p. 163-183; Mennesson Christine, *Etre une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, L'Harmattan, coll. « Sports en société », Paris, 2005.

25. Louveau C. et Davisse A., « Hommes/femmes, garçons/filles dans les pratiques sportives, différences et inégalités », in *Femmes, genre, société, L'Etat des savoirs* (Margaret Maruani dir.), La Découverte, Paris, 2005.

L'École devrait corriger les inégalités sociales. Mais le déni des différences que porte l'institution – où, dans un souci de traitement égalitaire, l'on ne veut « pas faire de différences entre les élèves » – produit souvent le contraire, comme nombre de travaux l'ont montré, à savoir la reproduction des inégalités. Dans le cours d'EPS comme dans d'autres disciplines scolaires.

Les travaux réalisés par C. Guérandel, J. Frohn et K. Gilenstam nous amènent à observer et comprendre les mécanismes à l'œuvre dans ces situations d'inégalités et de discrimination diverses. Ils attestent aussi que les politiques et actions engagées (au sein d'un quartier ou d'une ville, de l'école, du mouvement sportif) peuvent « ignorer » ces situations et avoir des effets d'atténuation voire de compensation.

On doit se réjouir de voir ici combien les travaux s'intéressant à ces problématiques des différences et des inégalités entre les sexes se développent mais surtout qu'ils sont désormais engagés par de jeunes chercheur(e)s. Ce mouvement importe car là se jouent des enjeux sociétaux dépassant largement le seul espace des pratiques sportives. Quand on entreprend de mettre au jour des mécanismes efficients qui divisent, partagent, hiérarchisent, on commence à défaire les normes dominantes. La connaissance des conditions produisant de l'inégalité est donc la première étape, nécessaire, celle de la visibilité ; c'est elle qui peut et doit éclairer l'action (politique, éducative...) visant à la réduction, au moins, des discriminations souvent masquées derrière les valeurs positives de différence et de diversité.

Politiques sportives locales et jeunes des quartiers: un désintérêt marqué pour le public féminin

Carine Guérandel²⁶, université de Toulouse (France)

La question de la socialisation de la jeunesse populaire apparaît comme une préoccupation récurrente des politiques publiques, qui mettent en place, dès le début des années 1980, de nouvelles formes étatiques d'encadrement²⁷ des jeunes des quartiers relégués, se substituant ainsi aux formes traditionnelles d'organisation politique, syndicale, religieuse ou culturelle en déclin (Mauger, 2001). Il s'agit, essentiellement, d'éviter tout débordement susceptible de perturber l'ordre public, comme ceux advenus à l'automne 2005, inscrits dans la série des émeutes urbaines²⁸, qui traduisaient de manière illégitime et illégale l'expérience de l'injustice des jeunes habitant dans les cités d'habitat social. Dans cette perspective, les activités sportives apparaissent comme une microsociété idéalisée, permettant de socialiser voire d'intégrer les jeunes dits « en difficulté ». Conçues comme des pratiques neutres d'un point de vue social et politique, conjuguées dès leur origine avec des objectifs éducatifs, intégrées dans un processus de civilisation, les pratiques sportives sont fréquemment mobilisées dans les discours politiques et les dispositifs éducatifs à destination des publics dits difficiles (Arnaud, 2001). L'insertion par le sport apparaît ainsi comme une nouvelle forme d'encadrement de la jeunesse populaire urbaine qui réactualise la croyance dans les vertus « naturelles » socialisatrices et pacificatrices du sport. Il s'agit, dès lors, d'utiliser le sport comme un moyen d'occuper le temps libre des jeunes garçons « inemployables » et « auteurs de violences urbaines », de les insérer et les socialiser en déconstruisant leur « culture antiscolaire » ou leur « culture de la virilité et de la rue » (Mauger, 2001). Néanmoins, cette vision androcentrique des comportements déviants de la jeunesse populaire urbaine tend à focaliser l'attention sur les populations masculines. La recherche vise donc à évaluer les effets de ces catégories de pensées structurant les politiques sportives d'insertion sur l'offre de pratiques à destination des filles, à l'échelle d'un quartier.

26. Docteure, université de Toulouse (France).

27. Il s'agit notamment des « politiques d'insertion », des « politiques de la ville » et du renforcement des « politiques sécuritaires ».

28. Les violences urbaines qui débute à la fin des années 1970 à Vénissieux et à Vaux-en-Velin sont qualifiées d'émeutes dès l'été 1981, à la suite des « Rodéos des Minguettes », qui trouvent une expression explicitement politique dans la Marche pour l'égalité et la création de SOS Racisme.

Ce travail qui s'intéresse à la distribution sociale des jeunes dans l'espace sportif local met en évidence l'offre de pratiques limitée à destination des filles au sein du quartier étudié. En effet, la majorité des lieux de pratiques s'adresse spécifiquement aux garçons. Par ailleurs, lorsque le contexte accueille les deux groupes de sexe, le travail sur la mixité est inexistant et n'apparaît pas comme un objectif à atteindre. Ainsi, il s'agit de montrer qu'en se désintéressant des publics féminins des cités qui ne nécessitent pas un encadrement ou un contrôle spécifique, les politiques d'insertion ont produit de manière involontaire de la discrimination sexuelle à l'encontre des filles et de leur accès à la pratique sportive.

D'un point de vue méthodologique, l'étude porte de manière spécifique sur un quartier populaire de la ville de Toulouse et permet la réalisation d'une monographie axée sur la pratique sportive. Le travail d'investigation de type ethnographique, d'une durée de trois années, a consisté à repérer tous les contextes de pratiques destinées aux jeunes d'un quartier populaire de Toulouse. La consultation des projets pédagogiques de chaque structure, l'observation de plusieurs séances ainsi que la réalisation d'entretiens avec des dirigeants politiques, institutionnels, des encadrants et des pratiquants constituent le corpus de données.

Après une présentation des politiques sportives inscrites dans les politiques de la ville et des processus de discriminations sexuelles à l'œuvre, l'article présente brièvement les résultats de l'enquête, qui mettent en évidence le caractère masculin de l'espace des pratiques du quartier étudié.

Politique sportive d'insertion et encadrement des garçons

La figure stigmatisée du jeune garçon issu de l'immigration postcoloniale

Dès les années 1980, les discours politiques et médiatiques assimilent de manière systématique les jeunes garçons habitant les quartiers d'habitat social aux « violences urbaines », à une catégorie ethnicisée – les jeunes « issus de l'immigration » (sous-entendu maghrébine ou d'Afrique noire) – et aux violences exercées sur les jeunes filles. Caractériser ainsi ces garçons, pour la plupart nés et socialisés en France, tend à les appréhender comme un groupe homogène et renforce l'image négative de la jeunesse populaire, souvent présentée et perçue comme une nouvelle classe dangereuse. De même, considérer la fraction délinquante de cette jeunesse comme la partie représentative de ceux qui habitent les quartiers pauvres renforce le processus de mise à l'index des garçons habitant les « quartiers défavorisés ».

Ce point de vue androcentrique de la délinquance observée dans les quartiers populaires renvoie à la sexuation de l'espace public, étudié notamment

par Sylvia Faure (2005). Les espaces du quartier deviennent des lieux d'homosociabilité masculine dès la préadolescence. La visibilité des hommes dans l'espace public s'oppose alors à l'invisibilité des femmes assignées à l'espace privé. Cependant, certaines jeunes filles, très mobiles, s'éloignent du quartier et des espaces monosexués. La discrétion des femmes dans les espaces publics explique alors l'indifférence politique et scientifique à leur égard. Toutefois, certaines femmes dénoncent le comportement violent des hommes qu'elles sont contraintes de côtoyer. En occultant les causes structurelles de la construction du machisme dans les quartiers disqualifiés, elles renforcent à leur insu la vision stéréotypée des jeunes garçons des cités. En effet, leurs conduites virilistes envers les femmes s'expliquent par leur disqualification sociale et professionnelle ainsi que par leur stigmatisation (Faure, 2005), la virilité restant l'une des rares ressources que possèdent les plus démunis d'entre eux. Les jeunes garçons des cités sont alors considérés comme une « population » spécifique posant problème, responsables du « malaise des banlieues » et partageant une culture de la violence et de l'anomie. La question sociale ainsi posée suggère qu'il faut protéger les habitants et les « bons jeunes » contre la contamination des « sauvages ». Cette vision manichéenne sert de justification à la mise en place de différents dispositifs institutionnels alternant « répression et éducation ».

Les pratiques sportives comme dispositif d'encadrement de la jeunesse populaire

Confrontés à l'ensemble des difficultés locales, les collectivités mettent en place des politiques sportives d'insertion ou « sociosportive » (Arnaud, 2001) impulsées par la politique de la ville²⁹. Les ressources sportives municipales sont sollicitées pour accueillir les jeunes des quartiers en échec scolaire et engagés dans un processus de désaffiliation. En ce sens, le service des sports et celui de l'animation socioculturelle proposent des animations et des stages sportifs gratuits aux jeunes des quartiers en période de vacances scolaires et durant le temps périscolaire dans la lignée des dispositifs interministériels mis en place dès 1982³⁰.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de ville, la municipalité octroie des fonds aux associations implantées dans les quartiers dont l'objectif vise la socialisation et l'insertion des jeunes habitants. Une nouvelle offre sportive locale s'impose dans le marché de l'insertion des jeunes.

29. Il s'agit d'un « ensemble de mesures en matière de prévention, d'insertion sociale et professionnelle, de lutte contre l'exclusion et de revalorisation des espaces urbains mises en place pour faire face aux problèmes des quartiers "sensibles" » (Van Zanten, 2001, p. 56).

30. Les « Opérations Anti-été-chaud », montées dans l'urgence sous l'impulsion conjointe du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Intérieur, mobilisent le sport comme un instrument au service de la prévention de la délinquance. Ce dispositif interministériel, appelé par la suite « Opération Prévention Été » et, depuis 1997, « Ville-Vie-Vacances », organise tout au long de l'année des animations sportives et culturelles pendant les vacances scolaires.

Les pouvoirs publics, mobilisant le sport à des fins politiques et vantant ses qualités socialisatrices et pacificatrices ainsi que sa capacité à favoriser l'intégration des jeunes en difficulté, participent donc à la construction et/ou au renforcement des représentations communément partagées par les acteurs de quartier : celles des valeurs positives du sport et de la vision misérabiliste des jeunes des banlieues.

Le désintérêt pour le public féminin

La volonté politique d'encadrer et d'insérer les adolescents par le sport afin d'éviter les troubles de l'ordre public entraîne dans le même temps une « exclusion des filles et une masculinisation de l'espace public par les sports urbains, libres ou encadrés » (Gasparini, 2005, p. 258). Le désintérêt des pouvoirs publics pour la pratique féminine dans les quartiers prioritaires de la ville s'explique en effet par la visibilité moins importante des filles dans le quartier. Elles sont également considérées comme moins enclines aux comportements délictueux que les garçons, ce que confirment les statistiques officielles de la délinquance³¹. Néanmoins, les études de délinquance auto-déclarée et les travaux de sociologues pondèrent les données officielles : les filles commettent aussi des actes déviants, même si ces derniers sont moins souvent repérés par les institutions répressives. Par ailleurs, certains auteurs avancent l'hypothèse de l'influence croissante de la culture de rue dans la socialisation d'une partie des filles en milieux populaires.

Il reste que l'offre sportive du quartier s'adresse spécifiquement aux garçons. Les propos d'un responsable du service des sports révèlent les catégories de pensée de ce dirigeant politique qui associe le monde sportif à un espace masculin : « On touche toujours plus les garçons que les filles, ça c'est sûr... De toute façon, l'activité sportive, par définition c'est toujours plus masculin que féminin. On peut pas non plus les forcer à aimer et faire du sport, non ? » (responsable au service des sports B, 2006).

Proposer des activités sportives, c'est donc s'adresser implicitement et préférentiellement aux garçons.

Le quartier, un espace sportif masculin

Etat des lieux de l'offre sportive à destination des filles

L'état des lieux de l'offre sportive du quartier à destination des adolescents révèle l'existence d'associations sportives mettant l'accent sur la pratique compétitive et le haut niveau. Ces clubs ne s'inscrivent pas dans la logique de la politique de la ville et accueillent essentiellement des adolescents habitant

31. Depuis les années 1970, les filles ne représentent que 6 à 10 % de l'ensemble des mineurs délinquants.

à l'extérieur du quartier. L'étude se focalise donc sur les lieux de pratique dont le principal public correspond à la jeunesse populaire urbaine.

Tableau synthétique des contextes enquêtés

	Public adolescent	Encadrants	Dirigeants	Projet éducatif et rapport à la pratique féminine ou à la mixité
Club de football	Garçons (56, âgés de 13 à 15 ans)	Hommes	Hommes	« Favoriser la mixité en développant la catégorie poussinets ³² » au moyen d'« un encadrement féminin, quatre jeunes filles issues du quartier ».
Futsal	Garçons (Variable : entre 30 et 100 garçons)	Hommes	Hommes	Néant ³³
Centre de loisir football	Garçons (20 collégiens)	Hommes	Hommes	Néant
Centre de loisir³⁴ danse	Filles (20 collégiennes)	Femmes	Hommes	
Association danse	Filles (14, âgées de 13 à 15 ans)	Femmes	Femmes	« La danse est un moyen de faire venir les filles dans une association. » Les garçons sont tolérés car « cette mise en évidence de la mixité sera la démonstration d'une cohésion forte entre les genres ».
Club de tennis	Mixte (15 jeunes âgés de 13 à 17 ans dont 3 filles)	Hommes	Hommes	« Favoriser un lien social », « permettre aux enfants de s'épanouir et de vivre ensemble dans un esprit solidaire et citoyen ».
Association sportive du collège	Mixte (36 élèves dont 17 filles)	Hommes	Hommes	« Développer la pratique sportive pour tous. »
Dispositif municipal	Mixte (110 jeunes/jour dont 54 % de garçons et 46 % de filles)	Mixte	Hommes	Néant

32. Il s'agit d'enfants âgés de 4 à 5 ans non licenciés qui passent dans la catégorie des débutants à l'âge de 6 ans.

33. Cela signifie qu'aucun objectif ou moyen n'aborde le travail de la mixité ou la prise en compte de la pratique féminine.

34. Cette structure propose aux enfants des animations sportives et culturelles durant le temps périscolaire.

De manière générale, l'offre sportive s'adresse essentiellement aux garçons du quartier et vise leur socialisation et leur insertion au sein de la structure. De même, la majorité des encadrants rencontrés sont des hommes. Les femmes interviennent plutôt dans les associations réservées aux filles et proposent des pratiques dites féminines, comme la danse. Par ailleurs, la réflexion sur la pratique féminine ou la gestion de la coprésence des groupes de sexe n'apparaît pas essentielle au regard des projets éducatifs mis à notre disposition. D'autant plus que les pouvoirs publics mesurent la mixité de l'association au nombre de filles et de garçons licenciés³⁵.

Le club de football recrute la totalité de son public parmi les jeunes garçons du quartier. L'engouement suscité par cette activité, associée à la logique de l'honneur, permet au club d'attirer de nombreux adhérents. La présence des filles dans le club se limite au moment de l'enquête à quatre adolescentes âgées de 14 à 16 ans bénévoles (dont deux footballeuses, une boxeuse et une ancienne handballeuse) qui encadrent la catégorie poussinets.

Extrait d'entretien avec Amina :

« Comment ça se passe avec les autres garçons du club ? Je parle des autres entraîneurs.

– *On a de bonnes relations avec les garçons du club, surtout avec les seniors. Ils nous font des compliments. En plus, ça permet de montrer qu'en football la mixité est possible et qu'on y participe (...) peu importe les autres et ceux que ça dérange. (...)*

Ceux que ça dérange ?

– *Non, c'est pas que ça dérange... Disons que certains gars de notre âge, ça leur fait bizarre qu'on soit là, voilà c'est tout. Mais c'est pas violent, ils m'ont jamais dit "Dégage !" »*

Ainsi, les filles qui s'introduisent dans cet entre-soi masculin sont perçues et traitées comme des « étrangères », au sens de Simmel, et doivent faire face à l'hostilité des hommes qui s'expriment par de l'indifférence voire du mépris.

Concernant l'action municipale du service de l'animation socioculturelle, elle est uniquement tournée vers les garçons présents dans l'espace public, oisifs, exclus ou qui s'auto-excluent des clubs sportifs traditionnels, en proposant également l'activité footballistique, très prisée par les garçons.

« Les jeunes avaient froid, ils voulaient rentrer par force dans le gymnase. Donc moi je leur ai ouvert mais en leur demandant de respecter les locaux.

35. Les grilles d'évaluation, fournies par la municipalité, concernant les caractéristiques des associations du quartier étudié révèlent le primat accordé aux données quantitatives (nombre de licenciés filles et garçons, nombre d'intervenants, nombre de sections sportives...).

Puis j'ai commencé à les brancher foot et c'est comme ça que c'est parti le futsal » (propos de l'animateur de futsal).

Et quand une association vise exclusivement le public féminin (c'est le cas de l'association de danse), elle occupe une position dominée dans l'espace de l'offre sportive locale (rayonnement et visibilité sur le quartier limité, taux d'adhérentes faible et subventions relativement peu élevées).

« Nous utilisons la danse comme moyen d'intégration et d'éducation auprès des jeunes filles parce que dans les cités, on a constaté depuis un certain nombre d'années que les jeunes filles ont commencé à s'exclure involontairement. (...) On s'est dit en créant la danse que les garçons qui sont un peu machos n'iraient pas sur le secteur. (...) C'est plus un support de rencontres pour lutter contre l'exclusion des filles » (propos de la responsable de l'association).

Par ailleurs, les activités du centre de loisir du collège attirent des filles et des garçons particulièrement bien dotés en capital scolaire. Cependant, la pratique danse exclusivement féminine et celle du football réservée aux garçons visent des objectifs relatifs à la logique scolaire sans expliciter la question de la variable sexe : « Lutter contre la ségrégation sociale et culturelle par un libre accès à tous les collégiens, dans les principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination. »

Enfin, dans les structures accueillant des filles et des garçons, la réflexion sur la pratique féminine ou la gestion de la mixité – qui n'apparaissent pas comme des objectifs à atteindre – est inexistante dans les projets éducatifs et dans la majorité des pratiques observées. En ce sens, si ces structures permettent aux deux groupes de sexe de se rencontrer, d'engager des relations pouvant aller jusqu'au flirt, et parfois de pratiquer ensemble, la coprésence des filles et des garçons en situation sportive produit des effets contrastés qui varient selon les contextes de pratique, les éducateurs et les propriétés sociales des jeunes sportifs. En effet, les structures mixtes, ne se questionnant pas sur les conditions organisationnelles qui autoriseraient ou favoriseraient la pratique féminine, tendent alors à entériner les clivages de sexe au sein des quartiers populaires.

Conclusion

Ainsi, l'objectif de l'encadrement par le sport consiste à réduire les opportunités délinquantes en occupant et en surveillant les jeunes tout en menant auprès d'eux des actions éducatives censées les « resocialiser ». Les pouvoirs publics cherchent avant tout à « éviter la rébellion la plus visible » (Gasparini, 2005), celle des garçons qui s'approprient l'espace public. En se focalisant sur l'insertion et la socialisation des jeunes potentiellement dangereux, les acteurs publics ont donc encouragé implicitement les

associations sportives locales à proposer des actions à destination des garçons afin de répondre aux attentes des élus et ainsi obtenir des financements dans le cadre de la politique de la ville. En conséquence, les objectifs et les moyens axés sur la question de la pratique féminine ou de la mixité ne constituent pas une priorité. Les filles investissent plutôt les pratiques dites « féminines », comme la danse avec un encadrement féminin, et les garçons préfèrent les pratiques sportives dites « masculines », comme le football avec un encadrement masculin. Les structures qui proposent des activités sportives tendent donc à entériner les clivages de sexe au sein des quartiers populaires³⁶. Néanmoins, ce constat local ne doit pas masquer l'ensemble des initiatives visant à promouvoir la pratique féminine par un certain nombre d'acteurs de terrain encouragées par des politiques nationales et locales de plus en plus sensibilisées à la question de l'accès des femmes au sport³⁷.

Bibliographie

Arnaud L., « L'idéologie sportive comme facteur d'ordre : une analyse cognitive des politiques d'intégration par le sport à Lyon et à Birmingham », in Basson Jean-Charles (dir.), *Sport et ordre public*, La Documentation française, 2001, Paris, p. 109-123.

Faure S., « Rapports sociaux et de sexe dans un grand ensemble HLM en transformation. La sexuation de la vie quotidienne et les arrangements de sexe à l'adolescence », rapport de recherche, FASILD, Groupe de recherche sur la socialisation, Lyon II, 2005.

Gasparini W., « Les contradictions de l'intégration par le sport », in Falcoz Marc, Koebel Michel (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 243-260.

Gasparini W., Vieille Marchiset Gilles, *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, PUF, Paris, 2008.

Mauger G., « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 138-139, mars 2001, Le Seuil, Paris, p. 5-14.

Van Zanten A., *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Paris, 2001.

36. A ce sujet, à l'instar des conclusions du rapport « Femmes et sports » (2004), le contrat de ville (CV) note que « l'offre reste traditionnelle, peu de disciplines sont accessibles et s'adressent principalement aux garçons ».

37. Voir à ce sujet les réflexions (Pôles ressources nationaux) et les actions (concours Femmes et Sports, subventions) impulsées par le MSJSVA, celles de l'Agence pour l'éducation par le sport et son concours « Fais-nous rêver », les différentes commissions au niveau départemental et régional travaillant à l'égalité hommes/femmes, les actions financées par les CV qui constatent le déficit d'offre de pratiques à destination des filles.

Le genre en hockey sur glace

Kajsa Gilenstam³⁸, Staffan Karp³⁹, Karin Henriksson-Larsen⁴⁰, université d'Umeå (Suède)

L'urbanisation et l'industrialisation ont modifié la société d'une manière favorisant le développement du sport. Le passage du travail agricole au travail industriel a permis de diviser la journée de vingt-quatre heures entre une période consacrée au travail et une autre au repos et aux loisirs, du moins pour les hommes. Le passage de la famille élargie à la famille nucléaire a alourdi le fardeau associé aux soins des enfants, du moins pour les femmes. L'image idéale de la femme n'est plus celle d'une agricultrice compétente, mais d'une créature pâle, frêle et féminine devenue l'idéal de la classe moyenne. Bien entendu, la réalité pour une femme de la classe ouvrière englobait à la fois le travail à l'usine et le travail à la maison. Dans la mesure où les hommes travaillaient hors de la maison, les enfants étaient principalement élevés par leur mère. Le fait que des garçons soient élevés par leur mère douce et frêle était considéré comme problématique mais, en passant du temps avec d'autres garçons et des hommes dans le cadre d'une activité sportive, les bambins avaient de bonnes chances de se transformer en hommes. De ce point de vue, la participation des femmes à des activités sportives devait être perçue comme un non-sens.

L'entrée des femmes dans le sport n'a pas été sans soulever certaines résistances. Au fil du temps, les femmes sont parvenues à accroître le nombre des disciplines sportives « autorisées », les disciplines traditionnellement associées à la masculinité (c'est-à-dire les sports impliquant un contact physique, une agressivité et une puissance explosive) s'étant avérées les plus difficiles d'accès.

La structure des sports dans la société est considérée comme imprégnée d'une norme mâle favorisant les disciplines réservées aux hommes et les athlètes de sexe masculin, et reposant sur le principe que les performances des hommes sont supérieures à celles des femmes.

En Suède, ainsi que dans d'autres pays, les organes chargés de prendre des décisions dans le monde du sport sont principalement composés d'hommes,

38. Doctorante, Unité de médecine du sport, université d'Umeå, Suède.

39. Docteur, professeur assistant de pédagogie, département d'éducation, université d'Umeå, Suède.

40. Professeur de physiologie, Unité de médecine du sport, université d'Umeå, Suède.

de sorte que ce sont des hommes qui contrôlent les activités sportives à la fois de leurs congénères et des femmes. Même si la Suède est un pays généralement considéré comme ouvert à l'égalité des sexes, l'inégalité perdure dans le monde du sport.

Le hockey sur glace pour femmes est toujours considéré comme un « nouveau » sport en Suède, même si le premier championnat national pour femmes s'est tenu en 1987. A l'époque où nous avons mené des interviews, seuls 6 % des joueurs étaient des femmes et il existait des différences énormes – sous l'angle des conditions financières et structurelles – entre les deux sexes, dans la mesure où le hockey pour hommes était devenu un sport professionnel alors que le hockey pour femmes était encore un sport réservé aux amateurs.

Le but de la présente étude est d'enquêter sur la manière dont les joueuses de hockey sur glace décrivent et expliquent la situation à la fois au sein de l'univers sportif et en dehors de celui-ci (Gilenstam *et al.*, 2008).

Matériel et méthodes

Des joueuses d'une équipe de hockey sur glace faisant partie de la division la plus haute ont été interviewées dans le cadre d'entretiens semi-structurés. L'équipe était l'une des meilleures de la région et les joueuses sélectionnées en vue de l'entretien différaient au niveau de leur expérience du jeu, de leur âge, de leur type de travail et de leur situation sociale. Les entretiens semi-structurés portaient sur les thèmes suivants : « Histoire du hockey sur glace », « Réseaux sociaux », « Projets et priorités » et « Le sport et moi ». L'un des thèmes généraux sous-jacents était la tentative de cerner les aspirations des intéressées et de savoir si elles avaient le sentiment que la situation était ou pourrait être différente (notamment si elles pensaient que ladite situation aurait été autre si elles étaient nées hommes).

Les entretiens ont été retranscrits intégralement et les mots revêtant une signification particulière dans le texte (les mots clés) ont été annotés (à l'aide d'un code) dans la marge. Un résumé de chaque entretien a été rédigé autour des thèmes clés et les citations intéressantes ont été notées. Par la suite, une compilation des similitudes et des différences a été réalisée à un niveau plus élevé d'abstraction, puis analysée sous les angles symbolique, structurel et individuel du point de vue de l'identité de genre. L'étude a été approuvée par le Comité d'éthique de la faculté de médecine de l'université d'Umeå (Suède).

Résultats

Perspective symbolique

La perspective symbolique désigne ce que nous considérons comme la manière naturelle d'être des hommes et des femmes, de sorte que nous

sommes rarement conscients de son existence. Au cours des entretiens, les descriptions des joueuses épousent le regard traditionnel que les femmes et les hommes jettent sur la féminité et la masculinité. Les hommes sont considérés comme plus ambitieux et avides de performances, alors que les femmes sont décrites comme plus sensibles à la critique et davantage préoccupées par leur aspect que par leurs performances sportives.

« On peut pousser davantage les garçons, vous savez. Les filles abandonnent lorsque ça devient trop dur (...). »

Au début de la conversation, les femmes et les hommes sont généralement décrits comme différents mais, par la suite, ces différences ont tendance à s'estomper voire à disparaître. Prenons à titre d'exemple un entretien au cours duquel les descriptions diffèrent selon leur contexte :

« Les filles ne sont pas aussi avides de s'entraîner que les garçons. Un garçon donne toujours tout ce qu'il a dans le ventre pendant les séances d'entraînement (...). »

« L'équipe des hommes, une fois revenue au pays, a joué en première ligue de sorte qu'ils s'entraînaient beaucoup plus. Maintenant qu'ils jouent en division 1, ils ne s'entraînent plus autant. Ils sont moins motivés et ne participent pas aux sessions de préparation organisées en été. »

En général, les descriptions respectives des femmes et des hommes sont opposées, alors que, dans la vie réelle, elles reflètent uniquement certaines variations. Dans la vie réelle, toutes les femmes et tous les hommes ne sont pas les mêmes ; il existe des variations au sein d'un même sexe et, parfois, les différences mentionnées initialement disparaissent quand d'autres facteurs sont également pris en considération.

Perspective structurelle

Le niveau structurel décrit les structures sociales au sein desquelles les activités, les sports et le type de travail sont divisés entre ceux convenant aux hommes et ceux convenant aux femmes. Les individus comme les organisations sont affectés par la répartition en sexes, laquelle détermine souvent la distribution de la puissance, des ressources et des privilèges. Généralement, ces faits sont tellement évidents que nous n'en avons pas conscience. Le hockey sur glace est une discipline sportive qui a été mise au point par des hommes pour des hommes, de sorte que le hockey pour femmes est un sport « nouveau » et moins développé. On relève d'énormes différences dans la manière dont ce sport est organisé et ces différences peuvent influencer sur les possibilités offertes aux joueurs et aux joueuses. Les différences structurelles – comme le fait que les joueuses ne sont pas autorisées à pratiquer le *body check* (coup d'épaule) –, ainsi que les différences biographiques (âge à

laquelle la joueuse a commencé à pratiquer le hockey, qualité et fréquence de ses séances d'entraînement, etc.), ne sont pas prises en considération dans la comparaison : seules comptent les performances sur la glace.

« Je ne sais pas vraiment ce qu'on peut espérer. Je veux dire par là que toute personne assistant à un match entre femmes après avoir vu du hockey sur glace pratiqué par des hommes peut constater que la vitesse, la dureté ou l'action ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas aussi amusant à regarder. »

Le hockey pratiqué par les hommes, comme nous pouvons le constater, est considéré comme la norme et lorsque le hockey pratiqué par les femmes diffère de la norme il est automatiquement considéré comme moins bon. Les différences en matière de performances servent généralement de prétexte pour expliquer que les femmes ne sauraient espérer bénéficier des mêmes conditions que les hommes. Les joueuses comprennent pourquoi leur équipe est la dernière sur la liste lorsque le temps d'utilisation du terrain est réparti.

« A l'époque où nous jouions chez les Bears, ils répartissaient les séances d'entraînement entre leurs équipes (...). D'abord l'équipe des hommes, puis les équipes masculines juniors, etc. (...) Ils [les membres des équipes masculines seniors et juniors] s'entraînaient vers 5 ou 6 heures du matin tous les jours, de sorte que nous ne pouvions bénéficier du terrain qu'en fin de matinée, lorsque les jeunes ne peuvent pas s'entraîner. Par conséquent on nous avait laissé uniquement ce créneau, vous savez. »

Il semble qu'une autre raison possible de ne pas remettre en cause les inégalités au niveau des conditions tient à la peur de susciter des réactions négatives. Pour reprendre les paroles d'une joueuse, une telle attitude pourrait même s'avérer contre-productive sous l'angle des revendications des femmes. Le fait que les médias accordent davantage d'attention au hockey sur glace féminin pourrait être interprété comme un détournement de l'attention due aux sports masculins.

« En fait, je pense qu'il se situe à un niveau plutôt bon [la couverture par la presse locale]. Parce que (...) je pense qu'il ne faut pas aller trop loin. Si nous étions mentionnées plus souvent, je pense que certaines personnes pourraient devenir un peu (...) "anti" (...). Nous occuperions trop d'espace par rapport au nombre de spectateurs assistant au match, etc. »

Par conséquent, si les femmes prennent trop de place ou revendiquent une organisation faisant la part plus belle à l'égalité entre sexes, elles risquent de porter atteinte à la structure actuelle. Se pourrait-il que les femmes deviennent indésirables dans les stades de hockey à force d'énoncer des revendications excessives ? Reste à savoir si, à supposer que l'équipe féminine reçoive les

mêmes privilèges qu'une équipe masculine senior, les réactions auraient été moins positives dans la mesure où cette répartition aurait pu être considérée comme « volant » du temps à d'autres équipes.

Perspective individuelle

Le niveau individuel est celui où la féminité et la masculinité sont intériorisées, celui où l'identité individuelle et personnelle est forgée. En tant qu'individus, nous sommes parfaitement conscients des caractéristiques, privilèges et responsabilités attachés à notre sexe, notre âge, notre classe sociale, notre origine ethnique, etc.

Les joueuses sentent qu'elles ne cadrent pas avec les descriptions générales. Elles sont des femmes pratiquant un sport d'hommes et, par conséquent, dévient de ce que l'on attend d'elles, ce qui explique pourquoi leur orientation sexuelle est parfois également remise en cause.

« Les filles sont supposées s'occuper de chevaux ou de quelque chose de mignon, bien faire de l'aérobique, porter les ongles longs et soigner leur apparence (...). »

« Je suppose que l'image d'une joueuse de hockey sur glace est celle d'une fille avec sa casquette à l'envers en train de cracher du jus de tabac. »

« Beaucoup de gens pensent que les joueuses de hockey sont des lesbiennes qui chiquent. »

Les joueuses décrivent la stupeur qui se lit sur le visage de leurs interlocuteurs lorsqu'elles leur avouent pratiquer le hockey. Il semble que les intéressées trouvent ce détail amusant et qu'elles en sont fières : une conclusion qui résulte clairement de leur expression faciale et du ton de leur voix.

« Les gens réagissent lorsque vous leur dites que vous jouez au hockey ; ils pensent tous que c'est cool. »

« C'est amusant de voir comment les gens réagissent lorsqu'il [son petit ami] leur dit que je joue au hockey ; dès qu'ils m'aperçoivent, leur réaction est unanime : "Ce n'est pas possible que toi tu joues au hockey !" »

La plupart des joueuses décrivent la réaction positive des gens. Jouer au hockey est à la fois *cool* et imprévu au sens positif du terme. Les joueuses semblent prendre ces réactions positives comme des compliments : elles pratiquent un sport original et pensent que cela ajoute à l'estime que les gens leur portent. On peut interpréter autrement leur réaction : elles trouvent, dans la réaction de leurs interlocuteurs, la confirmation qu'elles ne ressemblent pas à l'image traditionnelle du joueur de hockey sur glace (avec sa casquette à l'envers et en train de cracher du jus de tabac), mais à l'image classique d'une femme, ce qui accentue leur féminité.

Il semble qu'être une femme sur un territoire réservé aux hommes s'apparente à marcher sur une corde raide. Il est important de prendre ses distances par rapport aux autres femmes tout en se gardant d'épouser le stéréotype de la joueuse de hockey hommasse tel qu'il est décrit plus haut.

Même si les joueuses ont toujours eu parfaitement conscience du fait que le sport et l'arène appartiennent aux hommes, cela ne les a pas empêchées de commencer le hockey. Pareille attitude prouve que les possibilités sont plus grandes au niveau individuel qu'au niveau symbolique. Les joueuses décrivent les femmes comme des athlètes de deuxième classe dotées d'une capacité physique inférieure par rapport à la norme, c'est-à-dire par rapport aux hommes. Ce constat pose d'ailleurs un dilemme aux joueuses dans la mesure où, en dévaluant les femmes, elles se dévaluent elles-mêmes. La solution à ce dilemme semble passer par une perception de soi-même comme une exception à la règle : un phénomène déjà décrit concernant les femmes pratiquant d'autres sports généralement réservés aux hommes.

Conclusion

Les joueuses décrivent les obstacles structurels dus à leur appartenance au sexe féminin, mais sont assez satisfaites de leur situation. Le hockey sur glace masculin sert de norme et lorsque ce sport – tel qu'il est pratiqué par les femmes – s'écarte de la norme, il est considéré comme d'un moins bon niveau. Certes, des différences ou des exemples de conditions inéquitables sont mentionnés, mais ils ne sont généralement pas invoqués pour expliquer – ne fût-ce que partiellement – les différences de performances entre hommes et femmes. Les joueuses comprennent pourquoi le hockey féminin est considéré comme moins important que la version masculine du jeu et elles ont révisé leurs attentes en conséquence.

Les joueuses se décrivent comme différentes des autres femmes telles qu'on les imagine traditionnellement en les dotant d'une féminité stéréotypée. Cette attitude pourrait constituer une stratégie destinée à conserver leur structure de genre tout en gardant leur estime de soi. En dépréciant les traits habituellement associés à la féminité et en les appliquant aux femmes en général, elles sont en mesure d'esquiver la contestation de l'hégémonie masculine. Ce faisant, elles atteignent deux objectifs :

- la structure de genre demeure incontestée, dans la mesure où le niveau symbolique reste intact, de sorte qu'il n'existe aucune raison de modifier les conditions au niveau structurel ;
- le hockey sur glace féminin ne constitue pas une menace pour le hockey masculin et les femmes sont traitées avec une bienveillance accrue.

Cette stratégie pourrait s'avérer gagnante à court terme, mais à long terme elle risque de freiner le développement du hockey sur glace féminin. Pour améliorer les conditions dans lesquelles les femmes pratiquent le hockey sur glace et d'autres sports, il faudrait modifier les traits associés aux sportives en général. Même si les joueuses ne cherchent pas activement à modifier la représentation de «la femme», leur présence dans un sport masculin pourrait produire un effet et modifier le stéréotype de la femme frêle et faible. Les résultats de cette étude relative aux relations de pouvoir du genre au sein de cette équipe de hockey féminin prouvent que la pratique d'un sport masculin en tant que femme ne modifie pas nécessairement les vues des femmes et des hommes au niveau symbolique: au contraire, les joueuses interrogées dans le cadre de la présente étude semblent partager les vues traditionnelles.

Perspective

Essayer de savoir comment modifier les inégalités dans le sport est important pour mieux comprendre l'effet des différences symboliques et structurelles des relations de pouvoir et des stratégies dans les sports pratiqués aujourd'hui par les femmes et les hommes.

Bibliographie

Hargreaves J., *Sporting females: critical issues in the history and the sociology of women's sports*, Routledge, Londres, 1994.

Gilenstam K., Karp S., Henriksson-Larsen K., «Gender in ice hockey: women in a male territory», *Scandinavian Journal of medicine & science in sports*, avril 2008, 18(2), p. 235-249.

Kolnes L.-J., «Kvinner og toppidrett. Om Kjønn, Kropp, seksualitet og relasjoner i toppidretten», Norges Idrettshøgskole, Oslo, 1994.

Messner M., *Taking the field: women, men and sports*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 2002.

Scruton S., Fasting K., Pfister G. et Bunuel A., «It's Still a Man's Game? The Experiences of Top-Level European Women Footballers», *International Review for the Sociology of Sport*, Sage Publications, 1999, 34(2), p. 99-111.

L'accès à l'éducation physique des filles issues de filières scolaires professionnelles en Allemagne

Judith Frohn⁴¹, université de Wuppertal (Allemagne)

Le sport est un monde traditionnellement dominé par les hommes, dans lequel les femmes et les adolescentes pratiquent de plus en plus d'incursions depuis quelques années. Le sport et la gymnastique figurent aujourd'hui parmi les activités de loisir favorites aussi bien des filles que des garçons.

Cependant, si l'on examine le groupe des filles de plus près, certaines distinctions deviennent évidentes. Toutes les filles ne participent pas aux sports dans la même mesure. En Allemagne, ce sont principalement les filles dotées d'un meilleur niveau d'instruction qui sont à égalité avec les garçons dans ce domaine. Les filles dotées d'une instruction faible ou médiocre ont moins accès aux activités sportives que les autres groupes de jeunes. Cet état de choses soulève deux questions évidentes : « Comment expliquer cette situation ? » et « Comment y remédier ? »

Par conséquent, la présente communication est divisée en trois sections. Nous indiquerons d'abord brièvement quelles sont les filles en question et dans quelle mesure les intéressées sont sous-représentées dans les activités sportives. Ensuite, à l'aide d'un modèle théorique, nous essaierons d'avancer des explications à ce manque de participation aux activités sportives. Enfin, nous élaborerons un scénario dans lequel le groupe de filles concerné pourrait malgré tout être intégré aux activités sportives et gymnastiques proposées par la collectivité.

Les élèves de la *Hauptschule* : participation aux classes d'éducation physique et aux activités sportives

En Allemagne, les filles dotées d'un niveau d'instruction médiocre ou en difficulté scolaire se retrouvent généralement dans une *Hauptschule* (collège ou école secondaire de premier cycle dispensant un enseignement professionnel). La sortie d'un tel établissement est sanctionnée par une attestation de fin de scolarité, ce qui fait des *Hauptschulen* les établissements d'enseignement secondaire situés le plus bas dans la hiérarchie allemande et

41. Postdoctorante, université de Wuppertal (Allemagne).

réservés aux enfants ou aux adolescents incapables de répondre aux exigences de la *Realschule* (établissement d'enseignement secondaire professionnel) ou du *Gymnasium* (lycée). Parmi ces trois types d'établissements, très répandus dans toute l'Allemagne, seul le *Gymnasium* prépare à l'entrée à l'université. Une autre caractéristique, clairement démontrée par les enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE, tient à ce que la corrélation entre le type d'école secondaire et le statut social est plus étroite en Allemagne que dans la plupart des autres pays. Dans ce paysage éducatif, les élèves des *Hauptschulen* portent un stigmate certain associé à une image publique négative et, par conséquent, à des perspectives d'emploi médiocres. Nombre d'entre eux ne parviennent pas à trouver un emploi ou une place d'apprenti lorsqu'ils quittent l'école et sont donc menacés de sombrer d'emblée dans le chômage à long terme. Les enfants des familles d'immigrants constituent un sous-groupe important au sein de cette catégorie.

Alors que, chez les garçons, le type d'école ou l'appartenance à une classe sociale ne jouent aucun rôle décisif sous l'angle de la participation à des activités sportives, avec les filles ladite participation est clairement associée au niveau d'instruction. Moins d'un cinquième des filles fréquentant une *Hauptschule* (18 %) appartiennent à un club de sport et près de la moitié (46 %) ne pratiquent aucune activité sportive en dehors des cours obligatoires au sein de leur établissement scolaire. Le collège est donc leur seul point de contact avec le sport. Pourtant, les professeurs d'éducation physique enseignant dans les *Hauptschulen* déplorent fréquemment le manque de motivation et la non-participation (ou la participation réticente) de nombreuses filles aux cours de sport.

Raisons expliquant les faibles niveaux de participation

Comment expliquer cet état de choses ? La participation des adolescents aux activités sportives dépend largement de facteurs sociaux. Les jeunes gens socialement défavorisés tendent à moins s'adonner au sport et à une activité physique que leurs congénères privilégiés, ce phénomène étant encore plus fort chez les filles que chez les garçons et chez les enfants de familles immigrées que chez les enfants de familles autochtones. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les filles fréquentant une *Hauptschule* – et qui répondent à tous ces critères – soient sous-représentées dans les activités sportives.

Le concept de « situation de vie » – élaboré par Glatzer et Hübinger au début des années 1990, puis perfectionné par Enders-Dragässer et Sellach (sous l'angle des aspects liés au genre) une dizaine d'années plus tard – permet une analyse plus différenciée de la question. La situation de vie, dans ce modèle, est appréhendée sous toutes ses dimensions et englobe non seulement les

aspects liés aux revenus, mais également d'autres aspects tels que la santé et l'habitat. Néanmoins, les facteurs financiers jouent toujours un rôle majeur dans le concept, dans la mesure où ils pèsent lourdement sur l'accès ou le non-accès à d'autres activités, notamment dans le domaine des loisirs. Le modèle considère l'individu comme un sujet actif modelant et structurant sa situation de vie, et non pas uniquement comme la victime de certaines circonstances objectives. Pourtant, ces circonstances peuvent réellement avoir un impact et limiter la liberté de décision et d'action de l'individu.

Glatzer et Hübinger (1990) considèrent que les facteurs déterminants à cet égard sont: les biens et les revenus, le contact et la coopération, la capacité d'apprentissage et l'expérience, la possibilité de s'adonner à des activités récréatives et de loisirs et, enfin, la disposition et la participation. Enders-Dragässer et Sellach (1999, 2002) ajoutent à la liste les trois dimensions associées au genre et visant spécifiquement les femmes: le rôle du genre, le degré de liaison sociale et la protection contre l'autodétermination. Pour appliquer ces catégories aux activités sportives féminines, on a recours aux données émanant de chercheurs ayant récemment enquêté sur les filles fréquentant les *Hauptschulen* (voir Frohn, 2007) et nous donnerons des exemples de restrictions affectant particulièrement ce groupe. Mon argument repose sur l'hypothèse que les restrictions à la liberté individuelle de décision et d'action peuvent effectivement se solder par une participation réduite aux activités sportives.

Les biens et les revenus incluent l'accès aux biens, aux services et aux ressources et dépendent des revenus disponibles de la famille. Les élèves des *Hauptschulen* sont immédiatement affectés sous cet angle, dans la mesure où leur situation de vie est défavorisée et où ils ne disposent que de faibles ressources (voire d'aucune ressource) à consacrer aux activités de loisirs et aux matériels requis (équipements de sport, vêtements, etc.).

Plus une fille est jeune, plus elle dépend aussi de ses parents pour lui permettre de participer à des activités sportives en dehors de l'école, qu'il s'agisse de trouver une structure adéquate, de s'inscrire et de payer sa cotisation ou de disposer d'un moyen de transport pour se rendre à des rencontres ou à des compétitions. Les filles fréquentant la *Hauptschule*, notamment lorsqu'elles appartiennent à une famille d'immigrants, reçoivent moins de soutien à cet égard que leurs congénères de la *Realschule* ou du *Gymnasium* (voir Frohn, 2007, p. 112).

Le contact et la coopération relèvent des compétences sociales et de communication classiques, ainsi que des réseaux sociaux. Bon nombre de filles fréquentant la *Hauptschule* proviennent de familles dans lesquelles le sport est purement passif, de sorte que, non seulement elles ne disposent d'aucun modèle, mais elles n'ont pas de contact avec les sports actifs et

sont même dépourvues de camarades de jeu et autres activités de plein air. Les filles des familles musulmanes peuvent faire l'objet de deux restrictions supplémentaires concernant leur accès au sport, aux jeux et à la gymnastique, dans la mesure où leurs contacts sont fréquemment confinés à la famille et où elles risquent en outre d'être confrontées à des barrières supplémentaires liées à la langue et à l'aliénation culturelle.

Pour pouvoir pratiquer un sport quelconque, une fille doit disposer de certaines possibilités en matière de loisirs ainsi que de temps libre. Les études révèlent que, comparées aux garçons, les filles sont désavantagées sur ces deux plans (voir par exemple Cornelissen *et al.*, 2002, p. 143). Les filles fréquentant une *Hauptschule* – et plus particulièrement celles de familles migrantes – signalent fréquemment qu'elles sont tenues d'effectuer des tâches ménagères et de surveiller leurs frères et sœurs plus jeunes, de sorte qu'elles n'ont pas la possibilité de s'adonner à des activités de loisirs en dehors du cercle familial. Même dans ce cercle, il se peut qu'elles soient privées d'un espace où se retirer pour se détendre physiquement et mentalement, ou même qu'elles ignorent qu'un tel espace est nécessaire ou bien la manière de se le ménager (par exemple en recourant à des techniques de relaxation).

Concernant les facteurs liés au genre, le rôle du genre dans un contexte sportif peut s'avérer à la fois inhibant et (dans une certaine mesure) libérateur. Les stéréotypes liés à l'appartenance à tel ou tel sexe tendent à se révéler inhibants aussi bien pour les garçons que pour les filles, mais il semble plus facile aux filles de participer aux activités sportives des garçons que le contraire. La pauvreté a cependant tendance à rétrécir l'interprétation du rôle du genre : un phénomène encore plus marqué dans nombre de groupes de migrants, au sein desquels des constructions mentales culturelles et religieuses peuvent différer et aller à l'encontre des modèles de la femme occidentale, notamment en ce qui concerne la manière idéale dont une fille doit se présenter en public (le code vestimentaire excluant le port de certains vêtements de sport et donc la pratique même de l'activité sportive concernée).

La liaison sociale (*bonding*) inclut « le droit sous-jacent de communication et de mobilité » (Enders-Dragässer et Sellach, 1999, p. 60). Comme le rôle du genre, elle peut être à la fois un obstacle et un soutien. Les obligations familiales et ménagères pesant sur les jeunes filles ont déjà été mentionnées et les filles musulmanes, en particulier, font souvent l'expérience de restrictions concernant la construction de relations qui leur soient propres avec des camarades de l'un ou l'autre sexe hors du cercle de la famille. Elles risquent également de se voir limitées dans leurs déplacements dans la sphère publique. La participation à des activités sportives en dehors de l'école peut être considérée comme dangereuse pour l'honneur de la jeune fille – et par conséquent de toute la famille – en raison de la probabilité d'un contact avec des jeunes de l'autre sexe.

Tous ces facteurs constituent autant de restrictions *potentielles* particulières aux filles dotées d'un faible niveau d'instruction. L'ampleur de ces obstacles et la manière dont les intéressées les affrontent varient d'un cas à l'autre.

La troisième partie de cette communication se concentre sur la question de savoir ce que l'on pourrait faire pour remédier à cette situation.

Améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport

Les cours d'éducation physique et les classes de sport constituent, pour diverses raisons, le moyen le plus approprié d'améliorer l'accès du groupe de filles en question au sport. Tout d'abord, c'est uniquement dans ce contexte qu'il est possible d'atteindre toutes les filles; deuxièmement, le cadre scolaire, contrairement au cadre familial, est ouvert aux interventions directes motivées par l'intérêt de l'éducation publique; et, troisièmement, ce cadre permet de mener des activités qu'il serait difficile d'organiser en dehors de l'école.

Pour déterminer les conditions susceptibles de promouvoir la participation aux activités sportives, les résultats des analyses théoriques et empiriques seront complétés par des conclusions reposant sur ce qu'il est convenu d'appeler «les bonnes pratiques», telles qu'elles sont décrites par sept enseignants exerçant dans des *Hauptschulen* ou *Sonderschulen* (écoles pour élèves ayant des besoins particuliers) et ayant obtenu des succès remarquables – tant au niveau de l'élaboration que de l'application d'un concept pédagogique – en matière d'intégration des filles aux activités sportives. Bien que ces exemples aient tous pour cadre une classe, leurs enseignements pourraient être élargis aux activités organisées en dehors de l'école et seuls les facteurs pertinents pour ces deux contextes seront pris en considération dans le cadre de la présente communication.

Ce qui importe avant tout, c'est l'adoption – par les intéressées – d'une attitude positive à l'égard de leur propre corps et de leur personne sur tous les plans. Cependant, même si une telle démarche paraît évidente, on ne saurait tenir cette attitude pour acquise concernant les filles des *Hauptschulen* dont l'expérience concrète – notamment dans le cadre des cours d'éducation physique – provoque parfois une perte et non un gain d'assurance. A la fois à l'école et en dehors de celle-ci, des mesures appropriées doivent être prises afin d'encourager l'adoption d'attitudes positives – n'étant pas réservées aux seuls sportifs motivés – à l'égard de la dimension physique de la personne.

Dans un domaine très proche, l'éducation physique et l'apprentissage d'un sport peuvent contribuer à forger des constructions mentales d'acceptation du genre. Les filles en particulier devraient être encouragées à rechercher, dans le cadre du sport, une identité et un renforcement de leur sentiment d'être une jeune femme. Afin d'éviter les stéréotypes relatifs au sexe, le

cours d'éducation physique (ainsi que les sports ne faisant pas partie des programmes scolaires) devrait promouvoir les activités non associées à un sexe particulier, en se gardant cependant d'ériger cette règle en principe rigide. Les enseignants et les entraîneurs doivent avoir conscience de leur propre rôle en tant que modèle dans ce processus. A supposer que les filles puissent trouver dans ce cadre une aide dans leur tentative de se construire un modèle de genre viable, elles pourraient beaucoup plus facilement ensuite accepter leur propre développement physique.

L'incorporation de ces deux éléments – concernant respectivement la mentalité et l'attitude – dans l'enseignement de l'éducation physique et des sports dépend largement de la création et de la structuration de concepts appropriés; mais elle dépend aussi de l'existence d'un cadre dans lequel lesdits éléments sont censés être mis en œuvre, ainsi que de la personnalité du moniteur ou de l'entraîneur.

La confiance dans ses propres capacités est un élément essentiel de l'image de soi associée au sport. Il importe donc d'assigner aux filles de la *Hauptschule* des tâches et des exercices qu'elles peuvent facilement maîtriser, même si elles ont peu d'expérience préalable et des dons physiques limités: cette manière est la seule qui permettra aux intéressées de ressentir les possibilités et la puissance de leur propre corps. En d'autres termes, il s'agit d'élargir le concept du sport bien au-delà des jeux et des exercices traditionnels et de mesurer le succès selon des critères autres que les résultats quantifiables obtenus dans le cadre de compétitions.

Il est notamment important d'initier le groupe cible des filles dotées d'un niveau d'instruction faible aux possibilités diverses et variées de l'éducation physique et de la culture sportive: des questions avec lesquelles elles sont probablement peu familiarisées. C'est notamment à ce stade que l'ouverture des jeunes concernant l'acceptation de nouvelles formes et structures peut être mise à partie. Leur expérience du sport à l'école se limite généralement aux disciplines populaires comme le football, le volley-ball et le basket-ball, ainsi qu'aux exercices d'éducation physique traditionnelle tels que la gymnastique ou l'athlétisme. Les formes modernes de danse comme le hip hop, les danses de rue et les danses pour clip vidéo, les exercices de culture physique comme l'aérobique, la corde à sauter, etc., les formes de gymnastique orientées vers la perception et la relaxation comme le yoga et le taï chi, ainsi que le cirque et les arts martiaux (acrobatie, jonglerie, judo, etc.) sont probablement des disciplines nouvelles pour elles, du moins en tant que participantes.

Dans la mesure où les filles plongées dans cette situation manquent souvent de confiance en elles au moment d'effectuer des exercices physiques – surtout devant leurs camarades –, le renforcement du lien social revêt une importance particulière. La confiance dans le groupe peut énormément aider

lorsqu'il s'agit d'accomplir de nouvelles tâches. Insuffler une telle confiance suppose la volonté d'exprimer les problèmes du groupe et de chercher ouvertement une solution aux conduites préjudiciables ou nuisibles.

Une autre condition préalable tient à une ambiance positive et encourageante cultivant le respect, ainsi que des formes amicales d'interaction et de confiance mutuelle. Dès lors qu'une relation de ce type s'instaure entre les filles, ainsi qu'entre ces dernières et leur professeur ou leur entraîneur, les intéressées risquent moins de rejeter les activités sportives ou les exercices proposés. Des entretiens avec des professeurs d'éducation physique révèlent que le lien social et une bonne ambiance au sein du groupe sont, pour de nombreuses filles par ailleurs indifférentes aux activités sportives, une condition préalable essentielle à leur participation.

Un autre facteur améliorant fréquemment la participation est la possibilité de choisir et de déterminer pour soi les exercices ou les sports auxquels on souhaite s'adonner. L'expérience – acquise à la fois dans le cadre des cours d'éducation physique et de projets spécifiques – révèle que les filles sont davantage disposées à coopérer et à participer à des activités si elles ont le sentiment que leurs désirs et leurs intérêts ont été pris en considération. Il convient par conséquent de laisser la possibilité aux groupes d'exprimer leurs opinions. On ne saurait, cependant, présumer que les filles possèdent déjà, en matière de communication et de négociation, les compétences requises pour formuler leur propre point de vue. Là aussi, elles ont souvent besoin d'être aidées, notamment celles qui ont été élevées dans une culture où les rôles de genre sont hiérarchisés et où les femmes ne sont pas encouragées à exprimer directement leurs désirs.

L'ouverture d'esprit et l'engagement personnel du professeur ou de l'entraîneur à l'égard des filles dans le cadre de la classe d'éducation physique ou du groupe de sports revêtent également une valeur inestimable. Il est très important de communiquer continuellement, surtout avec les filles calmes et effacées du groupe, de manière que celles-ci réalisent que leurs besoins et leurs souhaits sont pris au sérieux et qu'elles ont quelque chose à apporter aux activités communes. En l'absence d'une approche positive par la personne responsable, les intéressées seront plus facilement tentées de se retirer complètement. Les enseignants de sexe féminin ont l'avantage de partager le même modèle de rôle de genre et constituent par ailleurs l'interlocuteur naturel des filles lorsque celles-ci désirent évoquer des questions ou des points spécifiques à leur sexe. L'expérience des enseignants interviewés révèle également que la motivation des filles musulmanes est renforcée dès lors que leurs professeurs ou leur entraîneur partagent les mêmes origines culturelles ou ethniques. Cette méthode comporte cependant un risque potentiel : si une fille (pour une raison quelconque) est séparée du groupe, sa motivation risque de baisser soudainement.

De même que la personne du professeur ou de l'entraîneur, l'institution proposant des activités sportives ou d'éducation physique joue également un rôle important. Lorsque cette institution adopte une attitude positive et proactive en matière de sport féminin, la participation des filles augmente systématiquement. Là aussi, par conséquent, il convient de redoubler d'efforts pour convaincre à la fois les institutions et les filles que les activités sportives de ces dernières sont non seulement possibles mais utiles.

Conclusion

L'analyse de la liberté individuelle de décision et d'action, ainsi que des restrictions pesant sur les filles dotées d'un niveau d'instruction faible, donne une indication des raisons pour lesquelles les intéressées sont aussi nettement sous-représentées dans les activités sportives. Cette analyse sert également de base à une réflexion visant la manière dont les conditions prévalant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école peuvent compenser en partie la restriction de la socialisation. Les facteurs pertinents prouvent que les arrangements isolés sont inefficaces et que, par conséquent, il convient d'élaborer des concepts à différents niveaux pour faciliter l'accès des filles aux activités sportives. Le succès remporté par les projets de bonnes pratiques montre que les *Hauptschülerinnen* ne témoignent pas d'un intérêt moindre que les filles fréquentant d'autres établissements d'enseignement à l'égard des activités physiques pour jeunes, mais que des efforts et des concepts particuliers s'imposent pour atteindre les filles concernées et les soutenir dans leur participation à des activités sportives.

Bibliographie

Cornelissen W., «Freizeit – freie Zeit für junge Frauen and Männer?», in Cornelissen W. et al. (éd.), *Junge Frauen – junge Männer. Daten zu Lebensführung und Chancengleichheit. Eine sekundäranalytische Auswertung*, Leske + Budrich, Opladen, 2002, p. 136-204.

Enders-Dragässer U. et Sellach B., «Der "Lebenslagen-Ansatz" aus der Perspektive der Frauenforschung», *Zeitschrift für Frauenforschung*, 17 (4), Kleine Verlag, 1999, p. 56-66.

Enders-Dragässer U. et Sellach B., «Weibliche "Lebenslagen" und Armut am Beispiel von allein erziehenden Frauen», in Hammer V. et Lutz R. (éd.), *Weibliche Lebenslagen und soziale Benachteiligung*, Campus, Francfort, 2002, p. 18-44.

Frohn J., *Mädchen und Sport an der Hauptschule. Sportsozialisation und Schulsport von Mädchen mit niedrigem Bildungsniveau*, Schneider Verlag Hohengehren, Baltmannsweiler, 2007.

Glatzer W. et Hübinger W., «Lebenslagen und Armut», in Döring D., Haensch W. et Huster E.-U. (éd.), *Armut im Wohlstand*, Suhrkamp, Francfort, 1990, p. 31-55.

Des filles non sportives ? Raisons pour lesquelles certaines filles refusent d'intégrer le sport dans leur biographie

Isolde Reichel⁴², université de Vienne (Autriche)

Le refus du sport, en tant que phénomène examiné dans plusieurs études (Eichler, 1983 ; Köppe et Warsitz, 1989 ; Rost, 1994 ; Wydra et Förster, 2000 ; Wehner, 2005 ; Wolters et Gebken, 2005 ; Frohn, 2007), se rapporte à la question de savoir pourquoi certaines personnes ne pratiquent pas le sport. D'aucuns se sont demandé ce qui tenait une partie des gens à l'écart de « la pratique athlétique », supposée être ouverte à tous et intrinsèquement attirante aux yeux de tout un chacun. Parmi les facteurs avancés pour expliquer ce refus peuvent figurer l'âge, la situation socio-économique, le sexe, l'immigration mais également une attitude parentale négative à l'égard du sport et un niveau d'instruction faible. Cette communication met surtout l'accent sur le comportement des personnes exposées à des facteurs propices au refus du sport. Différentes influences des parents et de l'environnement s'exercent sur les filles qui refusent de pratiquer le sport et sont étudiées, notamment sous l'angle de « l'identité sportive » des intéressées. Des interviews consacrées à ces problèmes ont été réalisées afin de comprendre l'attitude négative de ces filles à l'égard du sport. Le principal objectif vise la description des facteurs intrinsèques au système sportif qui dissuadent les filles de pratiquer une activité sportive, notamment les influences des membres de la famille et les effets du système éducatif susceptibles de déterminer l'attitude des jeunes filles à l'égard du sport et la perception du corps féminin dans le cadre d'exercices physiques. L'étude de ces facteurs peut contribuer à créer une éducation physique « centrée sur le sujet », davantage adaptée aux besoins de la cible visée.

Sous l'angle de la psychologie génétique, à l'âge de 15 ans nombre d'élèves sont confrontés à la puberté et à son cortège de changements dans la perception de leur corps. Les filles âgées de 15 à 16 ans sont perçues comme un groupe à risque (Sack, 1980) en ce qui concerne le refus du sport, dans la mesure où « une identité sportive » peut être acquise ou remise en cause à cet âge. Le défi de la croissance suppose une nouvelle définition de la « relation sujet-environnement » (Baur, 1994). Les paramètres biogénétiques comme la maturité sexuelle jouent un rôle important dans l'apparition et le

42. Doctorante, université de Vienne (Autriche).

renforcement d'une conduite corporelle. La croissance conduit également à certains ajustements sensomoteurs. Les attentes antérieures concernant l'aspect physique ne sont plus compatibles avec la nouvelle perception du corps. Ce dernier apparaît sous un jour neuf et suscite le sentiment « d'avoir ce corps » (« Körperhaben » – avoir un corps, voir Plessner, 1975), plutôt que celui « d'être ce corps ». L'insécurité inhérente à cette nouvelle donne provoque un retard émotionnel et une timidité (Baur, 1994). Selon des études consacrées à la biographie physique (Baur, 1994) et à l'observation des activités sportives (Sack, 1980), le refus du sport des jeunes filles âgées de 15 à 16 ans serait plus prononcé que celui des femmes appartenant aux autres tranches d'âge. Des essais théoriques prouvent que le refus du sport découle d'expériences à l'issue desquelles les intéressées estiment ne retirer aucun profit de l'activité sportive. Miethling (1986) évoque la « situation de concurrence immanente » pendant les cours d'éducation physique et qualifie cette discipline de nuisible et de nature à violer la conception du corps qui prévaut chez les élèves. Cette démarche détermine également l'attitude des intéressées dans d'autres situations sociales sportives (voir Reichel, 2007). Les résultats du questionnaire que Wehner a fait circuler en 2005 démontrent une conception négative de leur corps dans des situations où elles sont observées par un professeur ou un entraîneur de sexe mâle (48 %), ou bien par des camarades de classe de sexe mâle, dans différentes situations de sport comme le football (93 %), l'athlétisme (89 %) et la gymnastique ou la danse (81 %). Ces résultats devraient inciter à revoir la pratique des classes de sport mixtes ainsi qu'à concevoir une approche didactique de nature à renforcer l'assurance des filles dans des situations sportives.

Base théorique

La transformation et la redéfinition des relations parentales, ainsi que la nouvelle importance acquise par le groupe de pairs, provoquent l'apparition de nouvelles règles et normes sociales dans le contexte d'un nouveau style de groupe (Hurrelmann, 1985). Les élèves de cet âge sont confrontés à des questions liées à leurs propres orientations dans la vie et sont très intéressés par des thèmes que certains désignent sous l'appellation « moi-identité » (Erikson, 1972). D'une part, comme l'écrit Bourdieu (1993), « en l'absence d'autres moyens de définition, le corps est le seul capital de la jeunesse »; mais, d'autre part, le corps subit des changements importants au jeune âge. Baur (1994) décrit le corps comme un moyen important de construire l'identité et évoque une crise entre 13 et 19 ans. Les questions posées par les enfants et les adolescents de cet âge, en raison surtout des changements physiques, sont: « Qui suis-je ? » et « Qui serai-je ? » Cette phase est considérée comme très sensible aux influences de l'environnement sur l'appropriation d'une identité de genre. Les études épidémiologiques consacrées à l'anorexie féminine prouvent que cette maladie se développe à partir de l'âge de 13 ans et qu'elle est fortement liée à la pubescence et

à la confrontation au rôle dévolu aux femmes dans la société. Simone de Beauvoir n'a pas manqué de faire remarquer dès 1949 qu'«on ne naît pas femme: on le devient», d'où l'intérêt jusqu'à aujourd'hui de se poser des questions concernant le rôle des femmes dans le sport. Les changements biologiques ont des implications sociales et écologiques, lesquelles à leur tour se traduisent par des expériences en matière de changement physique.

Des enquêtes consacrées par les chercheurs autrichiens à la pratique du sport dans leur pays prouvent que 31,6 % des hommes s'adonnent régulièrement à une activité sportive contre 23,3 % seulement pour les femmes. Cette disparité pourrait s'expliquer par des circonstances telles que la propension des intéressées à faire du gardiennage d'enfants, l'absence de camarades d'entraînement, ainsi que la difficulté à parvenir à un état d'auto-confirmation positive en situation de sport. Dans le cadre d'une enquête démographique réalisée par Boos-Nünning et Karakaşoğlu (2004) pour le ministère allemand de la Famille, du Troisième âge, des Femmes et de la Jeunesse, les auteurs expliquent le lien entre la pratique d'un sport et l'immigration. Les résultats prouvent que la moitié des filles (soit 950) n'ont jamais pratiqué de sport et que seulement 28 % d'entre elles pratiquent souvent ou très souvent une discipline sportive. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus en Allemagne, mais 45 % des jeunes filles et des jeunes femmes interrogées aimeraient s'engager davantage dans le sport. De sorte que l'on est en droit de se poser la question de savoir ce qui les tient à l'écart de cette activité. Les résultats de l'enquête prouvent également l'absence de différences importantes imputables à l'origine nationale ou au statut d'immigrant entre les jeunes gens qui pratiquent un sport et les autres. L'impact du sexe, de l'âge et du statut social de la famille, ainsi que du niveau d'instruction, sur la pratique active d'un sport est plus important que celui de l'origine nationale ou de la religion (voir Boos-Nünning et Karakaşoğlu, 2004). Les auteurs ont identifié l'incidence d'une éducation parentale orientée vers le succès, ainsi que d'un soutien social important, comme le principal facteur de motivation des jeunes gens pratiquant activement un sport. Les mauvaises expériences liées à des situations familiales difficiles réduisent la pratique active d'un sport. Le fait qu'une perception positive du corps provoque une pratique plus active du sport ressort nettement des interviews qualitatives suivantes, telles qu'elles ont été réalisées avec des jeunes filles non sportives. Nous essaierons de savoir si le corps est ressenti de manière négative et, le cas échéant, pourquoi. La principale question pertinente peut se résumer comme suit: « Quelles sont les restrictions environnementales freinant l'accès des jeunes filles au sport et quels sont les facteurs laissant présager une attitude positive à l'égard du sport? » De sorte que la pertinence de la contribution transparaît dans la question suivante: « Les situations de sport dans lesquelles le corps est perçu de différentes manières ont-elles un effet sur la construction de l'identité et en quoi ces expériences – qui peuvent également revêtir un aspect discriminatoire – sont-elles responsables de la

répression du corps ? » Cette question se pose lorsque des expériences antérieures concernant le corps et le sport, lesquelles transparaissent dans la biographie sportive ou physique, ont un impact sur la construction d'une « identité sportive » par l'individu (mâle ou femelle) concerné.

Bette (2005) identifie le corps comme un porteur d'informations pouvant être utilisées dans la perspective de devenir membre d'un certain groupe. Le style de groupe des sportifs incarne la force, la conscience du corps, mais également un « mode de vie sain », des marques spéciales de vêtements de sport, une certaine fraîcheur désinvolte ou au moins une attitude optimiste dans la vie. L'« hypothèse de la socialisation », contrairement à l'« hypothèse de la sélection », donne un aperçu de la complexité de l'appartenance au monde sportif (Conzelmann, 2008). La question des circonstances ayant amené quelqu'un à acquérir le statut de sportif ou de sportive est difficile à aborder. De ce point de vue, il peut s'avérer utile d'étudier les facteurs ayant empêché quelqu'un de devenir une personne s'adonnant au sport.

Méthode

La recherche se fonde sur une conception holistique du développement et de la personnalité dans laquelle le système (environnement) et la personnalité sont appréhendés de manière intégrée, dans le cadre d'une perspective dynamique et interactive (Conzelmann, 2001). Pour intégrer l'« idée de l'être humain » à la théorie systémique du développement, Magnusson (1990, p. 196) explique : « Un individu se développe et fonctionne dans un processus dynamique continu et réciproque d'interaction avec son environnement » (Conzelmann, 2008, p. 52).

Avec pour objectif la reconstruction de la biographie physique et sportive, des méthodes de recherche qualitative comme « les interviews centrées autour d'un problème » sont utilisées de concert avec la méthode d'analyse dite « Struktur-Lege-Technik », mise au point par Groeben et Scheele (1988). L'accent est mis sur la description des expériences dans les situations sportives et sur l'effet négatif de l'environnement sur la perception du corps, mais également sur un examen rétrospectif du processus de création d'un « dogme » de structuration de la vie refusant à l'avance la participation à des activités sportives.

Pour corroborer cette méthode d'analyse spécifique ainsi que ses procédures interprétatives, la pluralité des biographies physiques de jeunes filles plongées dans diverses situations socio-économiques a été étudiée en remontant en arrière. Ces études de cas individuels permettent de se faire une idée plus précise de ce qui a conduit les intéressées à refuser le sport. Les possibilités d'élaborer des interventions pédagogiques sont présentées et seront discutées selon le modèle théorique de Prange (2008), lequel se concentre sur la biographie physique et sportive en tant que facteur pouvant

être reconstruit et exploité dans le cadre de processus didactiques ou méthodologiques. Le principal objectif est d'examiner les influences importantes de l'environnement sur la reconstruction de l'identité du corps en tant que sportive ou que non sportive.

Résultats

Pour résumer les données obtenues dans le cadre des interviews qualitatives de quatre jeunes filles non sportives, les biographies physiques des intéressées peuvent être décrites comme suit.

Elles témoignent toutes d'une perte d'intérêt pour le sport entre 15 et 17 ans. Ce manque d'intérêt constitue le fondement du refus de participer à toute activité sportive à un âge plus avancé. Les facteurs d'inhibition associés à l'environnement sont :

1. Des variables héritées des parents: les influences des parents ainsi que des enseignants sur la perception négative du corps tiennent notamment au fait que la mère a été érigée en modèle d'identification concernant l'usage du corps. Dans la mesure où, dans l'une des familles concernées, la mère était relativement écrasante et anxieuse, la fille a subi une influence négative du fait des commentaires de la mère et de la grand-mère. Comme elle était maigrichonne, les deux femmes voulaient absolument qu'elle se repose et s'abstienne de toute activité physique. Les conditions prévalant dans la deuxième famille étaient analogues sous l'angle des restrictions transmises. La mère et le professeur principal reprochaient à la jeune fille sa maladresse. Dans la troisième interview, la mère a été décrite comme nourrissant de grandes ambitions pour la carrière sportive de sa fille mais dans le but de perdre du poids, de sorte que cette attitude ne permettait pas de transmettre une perception positive du corps. Enfin, dans la dernière interview, la jeune fille pratiquait la natation; elle était ambitieuse et couronnée de succès jusqu'à ce qu'elle se blesse et perde sa motivation pour nager. Son goût initial pour ce sport avait été nettement influencé par un scout marin de sexe mâle, mais les parents ne l'avaient pas soutenue sur le plan affectif (notamment la mère, qui reprochait à l'intéressé d'avoir un corps musclé).
2. Le manque d'entrain du père. Comme le révèlent les enquêtes réalisées par Kleiner (1989), le père est une figure importante lorsqu'il s'agit d'encourager sa fille à pratiquer le sport. Aucun des pères des jeunes filles interrogées n'avait poussé sa fille au sport.
3. Le manque d'identification avec le système sportif. Le rôle de la femme dans les situations sportives n'a pas été conforté. Les jeunes filles ont été dans l'impossibilité de s'identifier au professeur d'éducation physique et ont eu du mal à s'imposer dans les jeux traditionnels (ceux

pratiqués pendant les cours d'éducation physique) comme le volley-ball ou l'athlétisme, mais également pendant les classes de danse ou de yoga en raison de leur savoir-faire défailant. Le système scolaire ayant été dans l'impossibilité de leur dispenser une formation supplémentaire, les situations sportives ont été vécues de manière négative. Au lieu de ressentir le caractère intégrateur du sport, les jeunes filles en question ont vécu cette discipline comme une expérience menant à l'exclusion.

Conclusion

Le processus pédagogique mis en œuvre dans les classes d'éducation physique peut réduire le phénomène du refus du sport. Encore faut-il formuler à l'avance des objectifs didactiques (éviter le refus du sport), lesquels devront être mis en œuvre dans le cadre de l'enseignement dispensé par les professeurs d'éducation physique. Ces professeurs ont un impact important sur la perception du corps de leurs élèves et ils sont censés bâtir une image positive du corps d'une femme sportive. Lors d'une discussion de groupe dirigée par Reichel (2008) avec des professeurs d'éducation physique, la perception des femmes pratiquant le culturisme a suscité une controverse, dans la mesure où ces sportives sont perçues comme manquant de féminité et par conséquent beaucoup moins bien acceptées que leurs homologues mâles. Si ces clichés persistent dans l'esprit des élèves, changer leur attitude concernant la participation à des activités sportives s'apparentera au combat de Don Quichotte contre les moulins à vent. Le sport étant toujours considéré comme un domaine réservé aux hommes, le défi auquel le professeur d'éducation physique est confronté est de présenter les expériences corporelles de manière que les jeunes filles se sentent attirées par le sport et que le rôle des femmes dans le sport soit soutenu. Il convient surtout de retenir que le professeur d'éducation physique est une figure à laquelle les jeunes filles s'identifient pour ce qui concerne leur comportement sportif et que les relations au sein du groupe et avec le professeur revêtent une importance considérable. Un processus pédagogique bien mené peut influencer la prise de conscience du corps de manière très positive. L'étude de ces facteurs présente un réel intérêt et devrait susciter d'autres recherches.

Bibliographie

Baur J., *Motorische Entwicklung: ein Handbuch*. (Beiträge zur Lehre und Forschung im Sport), Schorndorf, Verlag Hofmann, 1994.

Bette K. H., *Körperspuren: zur Semantik und Paradoxie moderner Körperlichkeit*, Bielefeld, Transcript, 2005.

Boos-Nünning U. et Karakaşoğlu Y., «Mädchen mit Migrationshintergrund und sportliches Engagement» (Sonderauswertung), Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (éd.), Berlin, 2004.

Bourdieu P., *Soziologische Fragen*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1993.

Conzelmann A., *Sport und Persönlichkeitsentwicklung: Möglichkeiten und Grenzen von Lebenslaufanalysen*, Schorndorf, Verlag Karl Hofmann, 2001.

Conzelmann A. et Hänsel F., *Sport und Selbstkonzept. Struktur, Dynamik und Entwicklung*, Schorndorf, Hofmann-Verlag, 2008.

Eichler, G., Sportpassivität. In H.-J. Schulke (Hrsg.), *Kritische Stichwörter zum Sport*. München: Fink, 1983.

Erikson E. H., *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Paris, Flammarion, 1972.

Frohn J., *Mädchen und Sport an der Hauptschule: Sportsozialisation und Schulsport von Mädchen mit niederdrigem Bildungsniveau*, Schneider-Verlag Hohengehren, Baltmannsweiler, 2007.

Groebe, N. & Scheele, B., *Dialog-Konsens-Methode zur Rekonstruktion subjektiver Theorien, die Heidelberger Struktur-Legen-Technik (SLT)*. Konsensuale Ziel-Mittel-Argumentation und kommunikative Flussdiagramm-Beschreibung von Handlungen. Tübingen: Francke, 1988.

Hortner P., «... weil ich ein Mädchen bin!», *Schulsport – im Interesse der Mädchen von heute. Untersuchung zum Hintergrund der Einstellung und Motivation von Mädchen in der Frühadolezenz zum Schulsport* (1. Auflage), Academia-Verlag, Sankt Augustin, 2000.

Hurrelmann K., Rosewitz B. et Wolf H. K., *Lebensphase Jugend: eine Einführung in die sozialwissenschaftliche Jugendforschung*, Weinheim, Juventa Verlag, 1985.

Kleiner, K., *Sich auflösen in Vielfalt. Empirische Werte-Forschung im Sport und Perspektiven der Werte-Erziehung im Sportunterricht unter Bedingungen des Pluralismus*. Habilitationsschrift. Wien, 1989.

Köppe, G. Warsitz, K., *Sportabstinentz bei Jugendlichen: Deutungsmuster, Interpretation, Schlussfolgerungen*. Köln: Sport und Buch Strauß, 1989.

Magnusson D., «Personality Development from an Interactional Perspective», in L.A. Pervin (éd.), *Handbook of personality: Theory and research*, New York, Guilford, 1990, p. 193-222.

Miethling, W.-D., Schüler im Sportunterricht: die Rekonstruktion relevanter Themen und Situationen des Sportunterrichts aus Schülersicht (Rehesis). In W.-D. Miethling & C. Krieger (Hrsg.), *Beiträge zur Lehre und Forschung im Sport*, 140. Schorndorf: Hofmann, 2004.

Plessner H., *Die Stufen des Organischen und der Mensch*, Berlin – New-York, De Gruyter, 1975.

Prange, K., *Schlüsselwerke der Pädagogik*, Stuttgart, Kohlhammer, 2008.

Reichel I. C., «Sportverweigerung – oder: wenn Jugendliche sich gegen Bewegung und Gesundheit entscheiden», *Bewegungserziehung*, 62 (1), 2008, p. 25-28.

Reichel, I.C., *Bewegungsmangel als Risikofaktor der Gesundheit – eine empirische Untersuchung der Sportverweigerung anhand qualitativer Interviews*. Unveröffentlichte Diplomarbeit. Universität Wien, 2007.

Rost, R., *Sport und Gesundheit: Gesund durch Sport: Gesund trotz Sport*. Berlin: Springer, 1994.

Sack, H.G., *Zur Psychologie des jugendlichen Leistungssportlers: eine exemplarisch Längsschnittuntersuchung an männlichen und weiblichen Mittel- und Langstreckenläufern über einen Zeitraum von vier Jahren am Ende der Adoleszenz*. Schorndorf: Hofmann, 1980.

Statistik Austria, *Österreichische Gesundheitsbefragung 2006/2007 – Körperliche Aktivität*, Bundesanstalt Statistik Österreich [elektronische Version, 2008], 2007.

Wehner G., «Wenn Mädchen sich verweigern. Sport für Hauptschülerinnen als Wahlpflichtkurs», *Sportpädagogik*, 29 (2), 2005, p. 32-35.

Wolters P. et Gebken U., «Schulsportverweigerer», *Sportpädagogik*, 29(2), 2005, p. 4-9.

Wydra, G. & Förster, D., *Sportunterricht – nein danke! Eine Sekundäranalyse der Einstellungen von Schülerinnen und Schülern, denen der Sportunterricht egal ist*. *Körpererziehung*, 50 (2), S.90-95, 2000.

Conclusion

Elke Grimminger⁴³, université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)

Les textes précédents ont tous abordé des questions importantes de la recherche sur le genre dans le sport. Ce chapitre sert à résumer les propos sur un plan plus abstrait.

Une analyse des statistiques sur la participation montre que la pratique sportive des femmes et des hommes incite à relativiser l'hypothèse selon laquelle les filles et les femmes font moins de sport que les garçons et les hommes. Selon un sondage de la Commission européenne, si l'on considère l'Union européenne prise dans son ensemble, il existe quand même une différence significative entre les deux sexes : 56 % seulement des filles et des femmes font du sport au moins une fois par mois, alors que plus de 65 % des garçons et des hommes pratiquent une activité physique. Mais lorsqu'on étudie la situation pays par pays, l'hypothèse ne se vérifie que pour 17 des 25 pays. Dans les pays scandinaves (Finlande, Suède et Danemark), en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Estonie, à Malte et en Lituanie, il n'y a pas de différence significative entre les deux sexes. Dans ces pays, on parle d'une inclusion sexuellement neutre. Dans les autres 17 pays, on constate une exclusion plus ou moins forte des femmes et des filles, et c'est surtout en Europe de Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce et Chypre) qu'il y a une très grande différence entre les deux sexes. Néanmoins, une analyse différenciée des données donne à penser que cette exclusion est due à plusieurs facteurs et pas seulement au sexe. Il semble que l'inclusion des filles et des femmes dans le sport soit fortement influencée par la catégorie sociale, l'appartenance à une minorité ethnique, l'âge et la formation. Pour expliquer la sous-représentation des femmes et des filles dans le sport, il faut adopter la perspective utilisée par Judith Frohn dans son analyse de la sous-représentation des filles de la *Hauptschule* dans le sport extrascolaire.

Il faut également expliquer la sous-représentation des femmes dans des postes de direction dans le sport, sur le plan national et international. Un sondage dirigé par Hartmann-Tews révèle que seulement 20 % des postes de direction dans des commissions nationales ou internationales sont occupés par une femme. Ces postes se répartissent surtout dans les domaines moins valorisés socialement tels que « sport de loisir », « sport des femmes et des filles », sport de la famille, des jeunes et des handicapés. Les postes de pouvoir « importants », par exemple ceux des finances ou des relations publiques,

43. Docteur, université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

sont occupés par les hommes. Carine Guérandel a également montré que les dirigeants de l'offre sportive dans les quartiers sont des hommes. Selon son étude, les femmes proposent des pratiques féminines (la danse) pour les filles et les garçons « non machistes », et elles s'occupent des très jeunes catégories d'âge. Leurs collègues masculins les traitent comme des étrangères ayant envahi un bastion masculin. Elles doivent faire face à l'hostilité des hommes, qui s'exprime par de l'indifférence voire du mépris.

Les joueuses de hockey sur glace (interviewées par Kajsa Gilenstam et son équipe de recherche) sont confrontées à un conflit d'identité : d'un côté elles se construisent elles-mêmes comme inférieures par rapport aux joueurs tandis que de l'autre côté elles se démarquent du stéréotype d'une femme « féminine ». Elles se considèrent ainsi comme une exception. Elles se contentent d'avoir des conditions moins favorables que les joueurs de hockey sur glace, car elles ont peur des réactions négatives. De cette manière, la discrimination structurelle et individuelle des femmes et des filles est entérinée.

En réalité, l'exclusion des femmes dans le sport ou dans la gestion du sport est faussement expliquée par des raisons biologiques et/ou par le manque d'intérêt de la part des femmes et des filles. Un responsable de service des sports peut ainsi tenter de légitimer le fait que la majorité des lieux des pratiques s'adresse spécifiquement aux garçons (voir Carine Guérandel). Il faut tenir compte du fait que ce sont des structures sociales qui construisent et déterminent la différence et par conséquent la discrimination sexuelle. C'est-à-dire que ces différences sont des constructions sociales. Or, ce qu'on peut construire peut être déconstruit. Des « territoires féminins/masculins » dans la gestion (postes de décision, entraîneur, etc.) perpétuent l'inégalité de sexe. De même, le discours sur des activités féminines et des activités masculines limite les options de chaque individu. La différenciation sexuelle produit un regard particulier sur le sport des femmes, et les femmes elles-mêmes l'ont déjà intériorisé (voir Gilenstam *et al.*). Ces structures sociales sont un terrain favorable à une pratique qui différencie et reproduit des stéréotypes.

La discrimination sexuelle se constitue dans plusieurs domaines du sport. On est loin de parler d'une égalité des sexes. Mais ce n'est pas seulement le sexe qui cause l'inégalité. Pour changer de perception, il est important qu'interviennent des pédagogues (enseignants, entraîneurs) sensibles à la question de la construction sociale des différences sexuelles – comme Isolde Reichel l'a également montré. Tous les responsables pédagogiques doivent être capables de reconnaître les stéréotypes sexuels et de déconstruire les différences. Il faut un changement des structures sociales et un changement des représentations dans la société, qui limitent trop souvent l'expression individuelle et la mixité sexuelle.

Chapitre 3

Déficiences et difficultés sociales : quels dispositifs sportifs ?

Introduction

Otto Schantz⁴⁴, université de Coblenz (Allemagne)

La définition du sport proposée par le Conseil de l'Europe dans la Charte du sport de 1995 et sa révision de 2001 insiste sur la diversité du sport en englobant l'ensemble des activités physiques orientées vers le bien-être mental et la santé physique, la socialisation ainsi que la compétition : « *Sport means all forms of physical activity which, through casual or organised participation, aim at expressing or improving physical fitness and mental well-being, forming social relationships or obtaining results in competition at all levels.* »⁴⁵ Défini de cette manière, le sport se décline selon une multiplicité de disciplines, de modalités de pratiques (loisir, santé, compétition), de finalités ainsi que de pratiquants. De ce point de vue, le sport revêt une fonction quasi universelle ; il rassemble des pratiquants de toutes les couleurs de peau, de tout âge, de toute sorte de morphologie. Cette diversité laisse penser que le sport demeure capable d'absorber, d'intégrer facilement tous les individus, indépendamment de leurs spécificités et de leurs dissemblances. Ainsi, vu sous cet angle, le sport constitue un instrument étayé par de nombreuses institutions (associations, fédérations, collectivités) et par de multiples dispositifs adaptés aux besoins et caractéristiques de populations spécifiques. Cette instrumentalisation, à l'instar du sport pour la population non handicapée, vise actuellement, après avoir été limitée longtemps à des fins thérapeutiques, diverses finalités et valeurs telles que la santé, le loisir, la compétition, l'entraide ou encore la socialisation. Toutefois, il faut se méfier de la prédominance d'une relation idéalisée, presque systématique et automatique entre le sport et l'intégration. En effet, de nombreux discours de politiciens ou de dirigeants vantent les qualités du sport, notamment sa capacité d'intégrer les personnes en marge de la société. En s'associant à de tels discours, le « Livre blanc sur le sport » de la commission de la Communauté européenne demande de « mettre le potentiel du sport au service de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances »⁴⁶, et prône les vertus du sport en s'appuyant prétendument sur des idées de Pierre de Coubertin : « Le sport (...) contribue considérablement à la réalisation des objectifs stratégiques de solidarité et de prospérité de l'Union européenne. Il véhicule des valeurs importantes telles que l'esprit d'équipe, la solidarité,

44. Professeur, université de Coblenz (Allemagne).

45. Conseil de l'Europe, *European Sports Charter* (éd. rév.), article 2.1.a, 2001.

46. Commission européenne, *Livre blanc sur le sport*, Bruxelles, 2007, p. 7.

la tolérance et la loyauté, contribuant à l'épanouissement et à l'accomplissement personnel. »⁴⁷ Pourtant, Pierre de Coubertin se montrait plus sceptique, lui qui écrivait à propos de l'athlétisme que « son action sera bienfaisante ou nuisible selon le parti qu'on en saura tirer et la direction dans laquelle on l'aiguillera. L'athlétisme peut mettre en jeu les passions les plus nobles comme aussi les plus viles : il peut développer le désintéressement et le sentiment de l'honneur comme l'amour du gain ; il peut être chevaleresque ou corrompu, viril ou bestial ; enfin on peut l'employer à consolider la paix aussi bien qu'à préparer la guerre »⁴⁸. En ce sens, Coubertin affichait une attitude plus distante et probablement plus réaliste envers les vertus du sport, qui constituerait un instrument pouvant être utilisé tout autant pour le bien que pour le mal. Ainsi, selon son utilisation, il peut devenir un moyen d'inclusion ou d'exclusion.

En illustrant et en analysant le rôle du sport dans des dispositifs et des politiques divers en faveur de populations en marge de la société, les textes qui suivent constituent d'importantes contributions à la compréhension des facteurs et des contextes qui font du sport un instrument servant véritablement à l'intégration ou à l'inclusion sociale.

47. *Ibid.*, p. 2.

48. Coubertin (de) P., chronique, « Le caractère de notre entreprise », *Bulletin du Comité international des jeux Olympiques*, 1^{re} année, n° 2, 1894, p. 1.

Le sport comme dispositif du rapport assistanciel – Stages de redynamisation par le sport pour les allocataires du RMI : entre contrôle normatif et support de négociation identitaire

François Le Yondre⁴⁹, université européenne de Haute Bretagne, Rennes 2 (France)

Comment peut-on être sportif assisté ? Des discriminations contradictoires

En France, des stages de sport publiquement financés sont proposés, à titre de dispositifs d'insertion, à des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI)⁵⁰. Ce terrain de recherche pourrait être appréhendé comme une pratique de discrimination positive à l'accès au sport si l'approche se révélait heuristique. Mais la gloire médiatique de certains termes constitue parfois un risque pour l'entreprise scientifique, tant la capacité générative des médias est grande en matière sémantique. Aussi une neutralité axiologique minimale s'impose-t-elle à propos du terme « discrimination ». Le retour à son étymologie est à ce titre éclairant : *discriminatio* signifie séparation. Qu'elle soit positive ou négative, la discrimination peut donc être reportée avant tout à la catégorisation sociale. Au sens premier du terme, le principe même de discrimination est constitutif d'une société qui classe et répertorie ses membres. En pratique, il s'agit d'inclure un individu à une catégorie ou de l'en exclure en fonction de critères variables selon les multiples registres de catégorisation. Ainsi, qualifier un individu de sportif, c'est opérer une discrimination ; la façon dont nous le percevons et dont nous percevons ses actes se révèle conforme à notre conception du sport et aux attentes que nous

49. Doctorant, université européenne de Haute Bretagne, Rennes 2.

50. Créé en 1988, le RMI est, en France, un dispositif garantissant un revenu minimum aux plus démunis. Il s'élève environ à 400 euros par mois et s'accompagne d'un accompagnement individuel adapté vers l'emploi. Ces deux versants sont couplés dans un contrat d'insertion qui lie l'allocataire et l'Etat. Le premier jouit de son droit à un revenu minimum à condition de remplir un devoir de démarche d'insertion professionnelle. Au cours de l'année 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI et l'ensemble des dispositifs de minima sociaux propres à des publics spécifiques (parents isolés, handicapés, etc.). En tant que mesure incitative au travail, il permet notamment d'apporter un complément aux faibles revenus d'activité professionnelle fournis par les contrats de travail précaires, alors que la perception du RMI et l'exercice d'une activité professionnelle (si minime fût-elle) demeuraient incompatibles.

avons à l'égard d'un sportif. Comme le sport, le RMI peut être envisagé comme une catégorie sociale nécessitant de la discrimination. L'intégrer nécessite de remplir certaines conditions et implique des droits, des devoirs et un rôle auxquels il convient d'être conforme afin de pouvoir y rester inclus. Cette approche permet de comprendre que la discrimination, positive ou négative, génère des comportements et a finalement un impact sur la réalité sociale. En d'autres termes, conditionner la catégorisation à des critères discriminants contribue à construire la réalité des comportements individuels. Il convient pour être sportif ou pour être bénéficiaire de l'assistance d'adapter son comportement en vue d'être conforme aux attentes liées aux catégories.

Appliquée à notre terrain de recherche (les stages de sport pour bénéficiaires du RMI), cette approche permet de mettre au jour une contradiction majeure. Comment les discriminations qui sont au principe de la catégorisation comme assisté peuvent-elles être compatibles avec celles qui sont au principe de la catégorisation comme sportif? En d'autres termes, quelle conception du sport sous-tend sa convocation dans le rapport d'assistance? Comment cette conception fait-elle du sport une catégorie qui construit l'individu de façon convergente avec celle du RMI? En clair, quelle philosophie politique se cache derrière l'apparente discrimination positive à l'accès au sport?

Nous souhaitons éprouver l'hypothèse selon laquelle le sport proposé aux bénéficiaires du RMI est conçu et présenté comme une activité contractuelle au cours de laquelle il convient de s'engager envers soi et autrui. Car la posture de l'assisté se caractérise justement par le déséquilibre de la balance des droits et devoirs. La mise en jeu du corps dans un sport pratiqué sur le mode contractuel intervient en compensation comme un rappel normatif adressé à des individus dont on soupçonne implicitement la complaisance envers le système assistanciel. Nous verrons que l'évolution récente des politiques sociales marquée par le retour du principe de conditionnalité et la contractualisation confirme cette exigence d'engagement du bénéficiaire. Par ailleurs, les observations réalisées sur le terrain dans le cadre d'une observation participante vérifient cette forme d'instrumentalisation du corps et de l'intime de l'individu dans une perspective de disciplinarisation foucauldienne.

Le sport dans l'assistance: un paradoxe!

En premier lieu, la convocation du sport dans le rapport assistanciel entre l'Etat et l'assisté apparaît comme un paradoxe au regard des prérogatives initiales de l'assistance. Celle-ci est historiquement destinée à subvenir aux besoins de ceux que l'on reconnaît comme inaptes à vivre de la peine corporelle. Le corps est en effet constamment au cœur de ce que Castel nomme le *social-assistanciel*. Il établit une distinction entre l'assistance relevant d'une *problématique de secours* et l'assistance relevant d'une *problématique du*

travail (Castel, 1995, p. 30). La première est conditionnée par la reconnaissance d'un handicap corporel empêchant l'individu de s'autosuffire. Bien que cette reconnaissance ne soit jamais totale et que le soupçon pèse constamment, cette population ne pose que des problèmes « techniques » et non des problèmes de principe, dans la mesure où elle ne remet pas en cause l'organisation sociale. En revanche, la population d'indigents valides et ne travaillant pas pose la question sociale de façon aiguë. Celle-ci est caractérisée par Castel comme « une inquiétude sur la capacité de maintenir la cohésion d'une société » (Castel, 1995, p. 29). Cette inquiétude se fixe sur et s'incarne dans cette figure de l'indigent valide qui ne peut bénéficier des dispositifs concernant ceux qui sont exonérés de l'injonction au travail. « En défaut par rapport à l'impératif du travail, il est aussi le plus souvent repoussé au-dehors de la zone d'assistance » (Castel, 1995, p. 30). L'intégration des valides à la population relevant du social-assistanciel sonnerait dès lors comme une remise en cause de l'organisation sociale et, *in fine*, comme une rupture du *consensus* au fondement de la cohésion sociale.

Ainsi, l'assistance s'établit historiquement sur cette condition de l'inaptitude corporelle. Comment expliquer alors, dans la continuité de cette matrice historique, la convocation du sport comme dispositif de ce rapport d'assistance ? En d'autres termes, comment dénouer le paradoxe d'une mise en jeu du corps des individus, à travers des pratiques sportives, dans le rapport d'assistance alors que celui-ci semble être conditionné et même défini par l'inaptitude corporelle ? Doit-on, tout simplement, en déduire une intention de correction corporelle visant à rendre aptes les corps inaptés ?

L'hypothèse ne résiste pas si l'on s'en tient à la rupture que constitue l'instauration du RMI en 1988 avec cette approche conditionnelle. Le gouvernement socialiste, dans une situation d'urgence, décide de sortir de cette logique de la contrepartie (Burgi, 2006) afin d'assurer un minimum vital à chacun, qu'il soit corporellement apte ou inapte. Le chômage massif et de longue durée ainsi que le brouillage des frontières entre travail et non-travail incitaient les responsables politiques à renverser la charge de la preuve. Il ne s'agit plus de demander à l'individu privé de travail de prouver sa bonne volonté, mais il appartient désormais à la collectivité d'assurer le droit à un revenu de subsistance. Mais si la reconnaissance des déterminants globaux est à l'origine de cette réforme, il en résultera un accroissement du soupçon de complaisance porté sur les allocataires ; lequel soupçon fut renforcé par le fait que le RMI, conçu comme un filet de protection temporaire, est devenu un outil permanent de lutte contre la pauvreté. En conséquence de quoi, la logique de la contrepartie réapparaît dans une application du RMI de plus en plus répressive. Le constat ici général peut être nuancé ou appuyé selon les départements au regard de la décentralisation en matière de politique sociale. Mais d'un point de vue national, Burgi (2006) n'hésite pas à affirmer que le RMI n'est plus à proprement parler un droit puisque le

Conseil constitutionnel le définit comme une allocation d'aide sociale répondant à une exigence de solidarité nationale. Ainsi, il l'érige en «une simple clause de sauvegarde, c'est-à-dire un minimum vital, faveur accordée aux plus démunis par une société ne se reconnaissant plus collectivement de véritable obligation envers eux» (Burgi, 2006, p. 67).

On ne saurait se passer de ce contexte et de cette dynamique pour comprendre, au-delà des impressions communes, que le sport proposé aux RMistes doit être envisagé comme un espace offert pour la réalisation des devoirs de l'assisté davantage que pour la réalisation de ses droits. Il est conçu comme une démarche d'insertion prenant place dans un contrat d'insertion qui sert de contrepoids au revenu perçu et permet ainsi de rétablir l'équilibre de la balance des droits et devoirs.

Le sport comme activité contractuelle

Ce contrat est directement lié à cette logique de contrepartie. L'accord réciproque qu'il constitue engage deux parties (L'Etat et l'assisté) dans un ensemble de droits et devoirs mutuels. L'Etat a le devoir d'assurer le droit au revenu minimum à l'assisté, qui ne peut en bénéficier que lorsqu'il assume le devoir d'entreprendre des démarches de réinsertion. Toutefois, lors de la mise en œuvre du RMI, le versement de l'allocation a été dissocié de l'obligation de s'engager dans une démarche de réinsertion afin d'éviter de salarier l'exclusion à vie. Le contrat revêt alors une finalité participative. Par la suite, le pragmatisme économique a largement perverti les fondements humanistes de la réforme. «La responsabilité du chômage a été retournée contre les chômeurs soupçonnés de complaisance dans l'assistance; la moralité des droits et des devoirs a pris le dessus et la contrepartie est revenue en force depuis le 1^{er} janvier 2004, date de l'entrée en vigueur de la loi décentralisant le RMI» (Burgi, 2006, p. 69). Cette loi ouvre la voie aux interprétations localisées de la réforme dont certaines génèrent des applications suspicieuses du dispositif. Dans ces cas, le contrat redevient le garant de la logique de la contrepartie et le rempart à la figure de l'assisté profiteur.

Encore une fois, il faut se saisir de ce contexte pour cerner la place du sport dans le dispositif du RMI, au-delà des discours bienveillants produits par les concepteurs et intervenants de ces stages. Mais cela ne suffit guère et il convient d'y associer une observation empirique. Cette logique contractuelle (ou de contrepartie) s'étend-elle jusqu'à ces stages de sport?

Il semble que le rapport contractuel se situe au fondement de ces stages puisque, d'emblée, chaque participant est invité à signer le règlement interne de l'association organisatrice du stage. Chacun s'engage par ailleurs à être présent quotidiennement et à justifier ses absences par des certificats

médicaux. A travers cette logique contractuelle ainsi instaurée, le sport apparaît davantage comme un espace de réalisation des devoirs de l'assisté que comme un droit au loisir sportif.

Plus éloquent, le type d'activité sportive proposé aux attributaires du RMI dans le cadre de ces stages établit une continuité avec cette logique contractuelle. En effet, en proposant presque exclusivement des disciplines d'endurance comme la course à pied, la natation et la musculation, le sport est présenté comme une activité d'engagement de soi envers soi et autrui. A l'occasion de ces trois disciplines, les stagiaires sont invités à formuler des objectifs précis, chiffrés et exprimés en termes de temps et de distance. L'engagement est ici formel et les relances régulières des intervenants sportifs viennent le rappeler. Lorsqu'il est tenu, les félicitations et la reconnaissance ostensible attestent une valorisation de l'individu responsable. La fierté à laquelle accèdent les « assistés sportifs » par l'engagement sportif tenu semble indiquer également leur adhésion à cette logique.

Le sport comme outil paradigmatique des politiques d'activation

Les politiques d'activation, impulsées par l'Etat social actif (par opposition à l'Etat providence), entendent promouvoir la prise en charge des individus par eux-mêmes. Aux droits inconditionnels caractéristiques de l'Etat traditionnel et qui génèreraient dépendance, passivité et irresponsabilité, il s'agit de substituer un équilibre de la balance des droits et devoirs qui donnerait lieu à des comportements plus responsables. « Le couple autonomie-responsabilité pourrait en être la devise » (Franssen, 2006). Celles-ci s'incarnent notamment dans le contrat d'insertion auquel est subordonné le revenu minimum. Le revenu de solidarité active (RSA) actuellement en cours d'expérimentation intègre également cette logique en se fondant sur un mécanisme d'incitation financière qui vise à activer la prise en charge autonome de l'individu. Ainsi, les choix ou calculs opérés par l'individu participent à l'intérêt du collectif et se muent en comportements responsables. La question des droits et des devoirs constitue par ailleurs un axe central du livre vert de Martin Hirsch présentant le projet de réforme du RSA : « Cet accompagnement est solidaire d'une logique de droits et de devoirs au terme de laquelle les personnes privées d'emploi sont tenues de s'inscrire dans une logique d'insertion » (2008).

Cette logique d'activation n'existe pas sans le soupçon latent d'assistés prêts à bénéficier de droits sans en assumer les devoirs, et nombreux sont les observateurs à pointer le glissement vers des politiques qui tendent à la naturalisation et à la responsabilisation du chômage (et donc des chômeurs), négligeant les déterminants globaux de celui-ci (Pierru, 2005). Ces politiques d'activation traduisent bien les choix d'une société refusant la

passivité et l'inactivité, d'une part, et sublimant le dynamisme et l'initiative, d'autre part. Lorsque le sport est ainsi convoqué dans le rapport d'assistance, il s'agit bien de réactiver l'individu en le relançant dans un rapport social de réciprocité où l'obligation envers autrui redevient motrice de l'activité, voire de l'action. De l'action car au-delà de cette intervention sur les valeurs de l'individu, le sport permet une réactivation du corps lui-même. En cela, le sport comme outil des politiques d'activation se révèle paradigmatique de cette tendance. La difficulté de notre société à accepter l'inactivité et la passivité se manifeste également dans un refus des corps passifs. Il est intéressant de noter à cet égard que les stages de redynamisation par le sport sont proposés aux bénéficiaires du RMI présentant des difficultés corporelles. Les corps des stagiaires que nous avons rencontrés sont effectivement presque tous marqués par une de ces « pathologies modernes » comme l'obésité, l'alcoolisme ou la toxicomanie. Le sport comme dispositif d'intervention sociale s'attache non seulement au traitement d'une déviance normative mais aussi au traitement d'une déviance corporelle qui trahit la première, ou du moins la rend plus visible. Il s'agit bien finalement de responsabiliser l'individu à travers la responsabilisation du rapport au corps.

La colonisation de l'intime par le fonctionnel

Cette sollicitation du corps dans le rapport d'assistance marque la rencontre entre deux mondes tenus à distance jusque-là. Les rapports entre l'individu assisté et l'Etat matérialisés par les dispositifs d'intervention sociale appartiennent au monde fonctionnel (Nicolas-Le Strat, 1998) – ce monde des systèmes d'où provient une identité statutaire assignée et parfois dévalorisante. Le corps, de son côté, constitue le dernier refuge de l'autonomie individuelle et appartient au monde de l'intime.

Lorsque le contrat d'insertion vient activer l'individu par la redynamisation corporelle, le monde du fonctionnel instrumentalise le corps, dernier asile de la modernité. Rappelons qu'au temps du taylorisme, la sphère de l'autonomie et de l'intimité tendait à se faire laminer par celle du travail puisque la subjectivité des travailleurs était davantage perçue comme contre-productive que comme une possibilité d'implication bénéfique. Or, il s'agit bien, à travers cette « sportivisation » des bénéficiaires du RMI, de les activer par l'implication, voire la prise en charge autonome. L'autonomie devient ici le levier d'une mise en conformité dont le monde fonctionnel fait désormais usage, que ce soit dans le rapport d'assistance ou plus largement dans le monde du travail. L'intime, à travers le corps et l'injonction à l'autonomie, est en quelque sorte colonisé par le fonctionnel, de sorte que cette dualité (fonctionnel/intime) s'estompe. « En effet, comment maintenir une telle dualité (monde fonctionnel/monde de l'autonomie) lorsque l'initiative individuelle

ou collective et l'engagement singulier deviennent les nouveaux critères de gestion de l'organisation postfordiste ? La question de l'autonomie se pose aujourd'hui à l'intérieur même des systèmes fonctionnels et elle s'y pose de manière centrale » (Nicolas-Le Strat, p. 16).

Présenté comme une activité contractuelle tandis que l'engagement et la responsabilité de soi s'imposent comme une norme de façon transversale, le sport participe à la fois à la mise en conformité des assistés (soupçonnés de se complaire dans l'assistance) et au processus de légitimation de cette norme. Le corps est en effet mis en jeu dans (par) un cadre normatif tendant ainsi à être incorporé dans le mouvement. En faisant pratiquer du sport, l'assistance socialise par le corps. Par conséquent, l'autonomie qui habite ce corps n'est plus l'autonomie intime qui se constitue parfois en rempart contre l'assignation identitaire du monde fonctionnel, mais elle devient une autonomie au service d'une implication à laquelle est enjoint l'individu.

Conclusion

Cette logique de *disciplinarisation* foucauldienne contient le paradoxe d'un rapport coercitif imposant l'autonomie. Un paradoxe central chez Foucault, pour qui il n'existe pas de *disciplinarisation* ni d'assujettissement sans autonomisation. Ce « biopouvoir (...) s'exerce en stimulant des êtres vivants et non en les menaçant par la répression » (Dostie, 1988, p. 221). Aussi, ce paradoxe apparent nous conduit à nuancer notre analyse. Face à la stratégie d'institution par le sport dont ils semblent les objets, les individus développent évidemment des tactiques de redéfinition de cette conception du sport qui leur est suggérée. Il s'agit pour eux de s'accommoder de l'espace sportif qui leur est offert, c'est-à-dire de faire avec la pratique qu'on leur propose et de s'y conformer tout en l'instrumentalisant à des fins moins ostensibles. Certains participants indiquent par exemple, lors des entretiens que nous avons réalisés, qu'ils acceptent les activités d'endurance pour pouvoir accéder au golf, seule pratique ludique proposée. Ces pratiques d'instrumentalisation du sport comme dispositif d'insertion sont peu visibles et peu audibles car elles ne peuvent avoir lieu qu'en se dissimulant sous une apparente conformité aux injonctions. Elles peuvent s'appréhender comme un murmure qui redéfinit les façons prescrites d'être un sportif assisté et d'être, plus globalement, un usager de l'assistance. Car si, du point de vue institutionnel, seule une pratique sur le mode contractuel permet d'être un bon bénéficiaire, celle-ci est parfois feinte afin de masquer une logique plus hédoniste pour les bénéficiaires eux-mêmes. Ce sont alors des conceptions vernaculaires alternatives de l'assistance qu'il est possible d'éclairer par le biais des discours des assistés sur leurs pratiques sportives.

Bibliographie

Burgi N., «Du RMI au RMA. Et l'(in)employabilité des chômeurs?», in *Revue de l'IRES*, n° 50/1, 2006, p. 63-102.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

Dostie M., *Les corps investis. Éléments pour une sociopolitique du corps*, Editions Saint-Martin, Montréal, 1988.

Franssen A., «L'Etat social actif et la nouvelle fabrique du sujet», in Astier I., Duvoux N., (éd.), *La société biographique: une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 75-104.

Nicolas-Le Strat P., *L'implication, une nouvelle base de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Paris, 1998.

Pierru E., *Guerre au chômage ou guerre aux chômeurs*, Paris, Le Croquant, 2005.

La pratique du sport par les personnes en situation de handicap en Italie

Simone Digennaro⁵¹, université Tor Vergata, Rome II (Italie)

La majorité des Italiens s'accorde à penser que les activités sportives peuvent faciliter la gestion des handicaps, et un nombre croissant d'organisations publiques ou privées propose aux personnes handicapées des projets orientés vers ces objectifs. La participation active au sport est mécaniquement associée à des résultats positifs pour les personnes atteintes d'un handicap et perçue comme ayant l'avantage d'être une fonction non médicale de nature à réduire les effets secondaires d'une infirmité. En outre, le sport est censé assumer toute une série de « tâches » englobant l'intégration des handicapés à la société, l'éducation des jeunes atteints d'un handicap, la mise en œuvre du mouvement paralympique, etc. En dépit de ces applications très diversifiées, peu d'enquêtes ont été entreprises afin de mieux comprendre la relation entre le sport et le handicap en Italie. En particulier, aucune description analytique de ce sujet n'est sur le point d'être achevée et l'on manque cruellement d'ouvrages académiques et scientifiques consacrés spécifiquement aux effets sociaux que la participation directe à un projet fondé sur le sport peut produire sur une personne handicapée. En fait, l'analyse de la relation entre le sport et le handicap n'examine pas de manière suffisamment méticuleuse les divers aspects sociaux inhérents à la participation croissante de handicapés à toute une série d'activités sportives. Les analystes montrent peu d'intérêt pour l'évaluation des principales caractéristiques de l'engagement des personnes concernées et se sont abstenus de décrire les principaux aspects de cette question fascinante.

Les considérations mentionnées ci-dessus ont motivé plusieurs recherches spécifiques visant les objectifs suivants :

- exposer, sous forme d'un tableau synoptique, l'analyse des facteurs pertinents en réutilisant un certain nombre d'études menées par l'Institut national italien des statistiques (ISTAT) ; cette analyse secondaire est censée servir de fondement à une compréhension globale du monde des handicapés en Italie ;
- définir un cadre sociologique censé faciliter l'étude du thème du handicap ; cette perspective sociologique permettra une meilleure compréhension de ce phénomène complexe et s'avérera utile pour saisir le sens de la participation des personnes handicapées à des activités sportives ;

51. Doctorant, université Tor Vergata, Rome II (Italie).

- procéder à une analyse fonctionnelle des occasions fournies aux handicapés de pratiquer un sport et des principaux problèmes connexes d'ordre social.

Avant de revenir aux parties principales de la présente communication, il me paraît souhaitable de mieux définir la méthode de recherche adoptée. Les données collectées proviennent d'une approche multiméthode et multi-source; en particulier, une recherche analytique secondaire a été menée de manière à dresser une image globale du monde des handicapés en Italie. Des statistiques collectées dans le cadre de recherches nationales bien conçues ont été réutilisées et adaptées aux objectifs spécifiques de la présente étude. Enfin, de manière à illustrer les principales utilisations du sport en tant que réponse aux demandes des personnes handicapées, nous avons appliqué le paradigme de l'analyse fonctionnelle.

Aperçu du monde des handicapés : le contexte italien

Selon l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), on compte 1 641 000 handicapés âgés de 4 à 64 ans en Italie. Compte tenu de la perspective adoptée, il a été convenu de considérer comme handicapé toute personne atteinte d'une maladie ou d'une blessure permanente réduisant l'usage de son corps (pris au sens large). Nous considérons notamment que les individus suivants sont des handicapés :

- les personnes ayant beaucoup de mal à se déplacer et/ou à communiquer et/ou à gérer leur vie au quotidien ;
- les personnes affligées d'une infirmité telles que les aveugles et autres ;
- les personnes dont l'autonomie individuelle est réduite.

En règle générale, on peut considérer que les handicapés ont un niveau moyen d'intégration sociale. En fait, l'analyse des données collectées dans le cadre d'une recherche nationale (ISTAT, 2004a) révèle que 26,5 % des personnes handicapées ont un emploi, surtout dans le secteur privé (56,1 %), et que bon nombre des intéressés ont un emploi permanent à temps plein (82,3 %). De plus, 57,3 % d'entre eux déclarent être diplômés de l'enseignement secondaire et 114 000 fréquentent un institut d'études supérieures ou une université, où 18 % déclarent être confrontés à des difficultés – surtout d'ordre physique, comme des escaliers dangereux, des salles de classes exigües, etc. – les empêchant de participer correctement et directement à toutes les activités proposées. Par contre, 43 % des handicapés ne disposent d'aucun diplôme scolaire ou universitaire ou bien sont uniquement titulaires d'un certificat de fin d'études primaires. De plus, le manque de ressources

économiques adéquates, l'interaction sociale trop faible et les difficultés d'accès aux services sociaux (comme l'école) sont également mentionnés.

En ce qui concerne le temps de loisir, il convient de noter que la principale occupation consiste à « écouter/regarder la télévision », passe-temps que 96,9 % des personnes handicapées déclarent pratiquer plus d'un jour par semaine. Cette activité est suivie de la musique (82 %) et de la lecture (38,9 %). Il convient de signaler une faible utilisation des ordinateurs personnels par rapport à la moyenne nationale italienne (27,4 % contre 46,9 %) et un fort niveau de sédentarité : plus de 74,8 % des handicapés déclarent ne pratiquer aucune activité physique ou sportive contre seulement 30 % au niveau national.

Depuis les dernières décennies, l'exclusion massive des personnes handicapées de la société attire une attention croissante en Italie. Nombre d'organismes ont été fondés pour répondre aux besoins émergents, et toute une série de programmes sociaux ont été élaborés et mis en œuvre (ISTAT, 2004b). Quelles que soient les nombreuses différences entre ces organismes, ils partagent certaines caractéristiques communes :

- *organismes publics* : dans cette catégorie, les collectivités locales sont particulièrement actives et fournissent tout un éventail de services (comme des soins en résidence), ainsi qu'un soutien financier important (plus de 5 milliards d'investissements) ;
- *coopératives sociales* : sur les 7 363 organismes de ce type, 4 345 relèvent de la catégorie « A » et proposent des services en matière d'aide sociale, d'éducation et de soins de santé aux personnes défavorisées (dont 3,7 % de handicapés) ; 2 419 autres coopératives relèvent de la catégorie « B » (recherche d'emploi et formation) et 46,3 % de leurs usagers sont des personnes handicapées ;
- *organismes bénévoles* : ils représentent une partie importante du secteur avec 21 021 structures, même si parmi les bénéficiaires des services qu'ils proposent on ne compte que 2,8 % de personnes handicapées ;
- *associations et fondations* : le premier groupe compte 202 059 unités opérant dans divers secteurs ; inversement, le deuxième ne regroupe qu'un nombre réduit d'unités (3 003), au rang desquelles on trouve cependant des organismes importants en matière de collecte de fonds et de promotion sociale.

L'un des principaux objectifs de ces organismes est d'assurer l'égalité des chances et une parfaite intégration dans la société. Toute une série de programmes sont censés contribuer à une intégration réussie sur la base d'actions visant à insérer les personnes handicapées sur le marché national du travail, à réduire les barrières sociétales et à faire entrer les personnes

concernées dans toutes les sphères de la société. De plus, divers organismes travaillent dans le domaine de la « capacité fonctionnelle », à savoir qu'ils s'efforcent d'améliorer la motilité, les fonctions mentales, la condition biomédicale et la capacité des handicapés à surmonter certains obstacles les empêchant d'exploiter leurs talents personnels.

Le sport et les handicapés en Italie

Selon l'ISTAT (2004a), 74,8 % des personnes handicapées ne participent à aucune activité sportive. Ce constat est d'autant plus choquant que, en raison de certaines tendances récentes, « seuls » 30 % de la population italienne sont sédentaires. Cette absence de participation systématique s'explique partiellement par l'existence de divers obstacles empêchant un accès correct au système sportif. De fait, le manque d'équipements et d'installations adéquats, la pénurie de ressources (financières, humaines, etc.) et le coût élevé d'une participation directe constituent autant de barrières pour les handicapés intéressés par le sport. De plus, cette participation limitée s'explique par l'attitude adoptée par les handicapés à l'égard des activités de loisirs. Ainsi, selon Mannell et Kleiber (1997), les attitudes adoptées par les gens à l'égard des activités de loisirs résultent en grande partie d'un apprentissage social. Plus spécialement, ces auteurs ont noté qu'au-delà du processus d'apprentissage propre aux activités de loisirs, il existe également un processus par lequel les individus acquièrent des valeurs, des normes et des attitudes affectant leurs choix en matière de loisirs. Cette règle vaut également pour les influences subies par un handicapé lorsqu'il s'agit de participer à une activité récréative. Par conséquent, on peut avancer que, dans le contexte italien, certains facteurs affectant le processus de socialisation sur le plan des loisirs dissuadent les handicapés de participer activement à des événements sportifs et les incitent à faire d'autres choix. Par exemple, les enfants handicapés ne sont pas fréquemment invités à prendre part à des activités physiques à l'école, dans la mesure où les enseignants, par définition, ne disposent pas des moyens requis pour répondre aux besoins spécifiques des intéressés et pour inviter ces derniers à participer activement aux programmes proposés. Les enfants handicapés ne peuvent donc pas se familiariser avec le sport, ce qui affectera négativement, par la suite, leur attitude et leurs choix.

Récemment, une série de « minipolitiques » a été lancée en vue de réduire les obstacles mentionnés ci-dessus et de promouvoir la participation aux activités sportives en tant qu'élément essentiel de la vie des handicapés. Dans ce domaine, trois organismes ou types d'organismes émergent sous l'angle de l'élaboration de politiques sportives orientées vers les personnes handicapées en Italie : le Comité national italien paralympique (CIP), le ministère de la Solidarité et les collectivités locales.

En vertu de la loi n° 189/2003, le CIP est chargé de promouvoir, organiser et coordonner les activités sportives destinées aux personnes handicapées.

Ce comité est au service de 3 626 athlètes et 696 organismes, tandis que les déficients intellectuels disposent d'une représentation plus large avec 198 sociétés et 1 188 athlètes. Il convient de noter une forte disparité entre les statuts des sexes mâle et femelle (les femmes ne représentant que 19 % du total). Plus spécialement, le CIP déploie des efforts en vue de promouvoir une image positive des personnes handicapées, une meilleure prise de conscience du rôle du sport dans l'amélioration du bien-être, un processus d'émancipation et une participation plus systématique des handicapés aux événements sportifs. Le Comité national italien paralympique est financé à la fois par les deniers publics (il bénéficie chaque année d'une enveloppe budgétaire versée par le gouvernement) et par le secteur privé (principalement grâce à l'intervention de sponsors).

Concernant les activités du ministère de la Solidarité et celles des collectivités locales, la définition d'une analyse quantitative n'est pas tâche aisée. En fait, force est de déplorer l'absence de collecte systématique de données concernant les politiques publiques d'intervention en faveur des handicapés, notamment dans le domaine du sport. Néanmoins, en recourant à une approche plus qualitative, il devient possible d'énoncer certaines considérations : la participation aux sports est essentiellement perçue sous l'angle de l'insertion et de l'efficacité médicale. Par conséquent, le ministère – de concert avec les collectivités locales – s'efforce d'encourager la participation en lançant des campagnes visant à sensibiliser les handicapés à l'importance de mener un mode de vie actif. Cependant, ces campagnes ne se soldent pas par des initiatives visant directement à offrir des possibilités de pratiquer le sport – mission confiée à des organismes privés à but non lucratif financés principalement par des fonds publics.

Malgré les activités menées et les bons résultats obtenus dans le cadre de certains programmes, rien n'indique la volonté de construire une approche cohérente. On constate plutôt que chaque groupe d'intérêt travaille indépendamment et dispose de peu de points de contact avec les autres. Il s'ensuit une réduction des effets des programmes mis en œuvre en raison d'un manque préjudiciable de coordination. Toutefois, les effets des programmes mis en œuvre sont décuplés par toute une série d'associations sportives ayant pour vocation de soigner les personnes handicapées en recourant à une approche basée sur le sport.

Comprendre le sport et le handicap : une perspective sociologique

En analysant le terme « handicap » de manière plus approfondie, on peut conclure qu'il englobe une série d'acceptions sociales et culturelles étroitement liées aux différentes dimensions que ce phénomène social revêt. Selon la perspective adoptée dans le présent document, le concept de handicap

peut inclure trois dimensions principales : une dimension personnelle concernant les conduites adoptées par un handicapé en réaction à une infirmité et aux conséquences psychologiques liées à sa situation personnelle ; une dimension médicale strictement associée à la maladie et étroitement liée à une approche scientifique définissant le handicap comme une infirmité ; une dimension sociale tenant compte de la construction sociale du handicap qui découle de l'image que les handicapés renvoient dans un milieu social donné. D'un point de vue sociologique, cette dernière dimension revêt une importance cruciale. En effet, le handicap et toutes ses significations sociétales constituent une construction sociale englobant des valeurs, des opinions et des possibilités reconnues à un handicapé en tant que membre d'une collectivité. Par conséquent, les interactions entre les personnes handicapées, les membres d'une collectivité et les institutions sociales déterminent le statut social, économique et culturel d'un handicapé en influençant les possibilités dont celui-ci dispose, ses désavantages/inconvénients et les niveaux d'égalité/inégalité. Dans cette même perspective, sur la base d'une analyse de la signification sociale du handicap sous l'angle socio-diachronique, on peut suggérer que, dans le passé, le handicap était assimilé à une forme de stigmatisation (Goffmann, 1963). Les personnes handicapées faisaient l'objet de discriminations, étaient soumises à une pression accablante et ne parvenaient pas à s'intégrer à la société.

Au cours des dernières décennies, cette situation dramatique s'est progressivement améliorée : la prise de conscience croissante de la condition des personnes handicapées par le public – associée à d'autres circonstances telles que l'évolution des politiques sociales, l'égalisation des chances et le désir d'instaurer une société mieux intégrée – influence de manière positive la dimension sociale des handicapés. Cette évolution se solde par une meilleure intégration à la société et une amélioration de la condition des handicapés. En outre, les questions liées au handicap acquièrent une importance politique, de sorte que des initiatives sont lancées en vue de minimiser ses effets sociaux négatifs. Ces initiatives prennent généralement la forme d'un mélange de soins médicaux et d'aide sociale. De sorte qu'aujourd'hui nombre d'organismes – publics et privés – mettent en œuvre des programmes visant les handicapés sous l'angle de l'éducation, de l'emploi, des loisirs et des relations sociales. Bien que ces initiatives appliquent fréquemment des bonnes pratiques et obtiennent des résultats non négligeables, leurs effets demeurent limités. Les organismes concernés sont en effet confrontés au coût élevé des actions efficaces et, par conséquent, leur action se solde par une intégration insuffisante et partielle à la société.

Dans leur tentative de surmonter ces contraintes, le gouvernement et les groupes d'intérêt sont forcés de trouver des solutions innovantes et, par-dessus tout, économiques. Or, le sport a été identifié comme une bonne solution de ce point de vue. Par conséquent, les activités sportives

pratiquées pour et avec des personnes handicapées ont acquis une importance considérable ces dernières années. Il en a résulté une évolution du type des activités sportives concernées et une augmentation du nombre des organismes qui tentent, en recourant au sport, de donner aux personnes handicapées l'occasion de pallier la conséquence négative de leur handicap. Aujourd'hui, l'opinion publique, rejointe en cela par une partie de la communauté scientifique, s'accorde à penser que la possibilité de pratiquer des activités sportives permet aux handicapés de redorer leur image, de s'intégrer socialement et d'améliorer leur qualité de vie. Par conséquent, le gouvernement appuie des campagnes soulignant l'importance d'un mode de vie actif et fournit à bon nombre d'organismes un soutien financier constant destiné à la mise en œuvre de projets visant à faire participer des handicapés à des événements sportifs.

D'un point de vue très théorique et particulier à la société italienne, la participation des handicapés aux activités sportives peut relever de quatre paradigmes : le paradigme professionnel, le paradigme social, le paradigme thérapeutique et le paradigme récréatif (Digennaro, 2008). Le principe d'organisation sous-jacent à ces paradigmes est la logique propre aux activités sportives proposées. Ledit principe implique qu'un type particulier d'activités est mis en œuvre sur la base d'un ou de plusieurs buts spécifiques. Par conséquent, le premier paradigme englobe toute forme de compétition physique destinée spécifiquement aux personnes atteintes d'un handicap. Le sport est adapté et des arrangements sont introduits pour réduire les obstacles inhérents à telle ou telle infirmité. Dans cette perspective, on établit clairement une distinction entre le « sport pour handicapés » et le « sport pour personnes physiquement aptes », le premier relevant des activités mises en œuvre par le CIP et le second étant davantage lié à un modèle sportif fondé sur les performances et les capacités fonctionnelles fondamentales.

Inversement, compte tenu de la recherche du paradigme social, le but poursuivi est l'intégration des handicapés sans distinctions ni limitations inhérentes aux infirmités dont souffrent les intéressés. Les organismes œuvrant en ce sens proposent diverses activités sportives correspondant à la motivation, aux besoins et aux capacités des personnes handicapées et répondant à la logique de la sociologie appliquée. De sorte que le sport est perçu comme un moyen d'influencer positivement divers aspects sociaux (valeurs, règles, etc.) et de travailler à une société plus intégrée. En Italie, les fédérations non olympiques connues sous le nom d'« entités pour la promotion du sport » sont les plus actives dans ce domaine.

Le troisième paradigme considère le sport comme un outil non médical permettant de faire face au handicap. La participation à des activités sportives est perçue comme un élément du processus de réadaptation. L'objectif principal est de permettre à une personne handicapée d'exécuter les tâches de

routine dans le cadre de sa vie quotidienne ou de devenir capable d'utiliser certaines compétences. De plus, le traitement est supposé réduire le risque de complications médicales, éviter la réhospitalisation et réduire le nombre d'heures de soins auxiliaires requis par l'intéressé.

Enfin, le paradigme récréatif est caractérisé par un faible niveau d'institutionnalisation et met l'accent sur la dimension divertissante de la participation. Les intéressés recherchent à la fois une gratification et du bon temps. Malgré le large éventail d'activités sportives disponibles, les données de l'ISTAT mentionnées témoignent d'une participation généralement très faible. En fait, cet intérêt et cette volonté de participer semblent plus facilement se tourner vers d'autres activités récréatives telles que la musique et la télévision. Ces centres d'intérêts peuvent être classés comme des «loisirs d'intérieur», et d'aucuns prétendent que les activités de ce type attirent les handicapés parce qu'elles sont immédiatement disponibles et, comme indiqué plus haut, autorisent certaines formes de socialisation.

Pour résumer, ces paradigmes représentent des modèles de pratiques caractérisant la participation des handicapés à des événements sportifs. Ils doivent être considérés comme des types idéaux : ils ne reflètent pas exactement les diverses dimensions présentes, mais mettent plutôt l'accent sur l'objectif principal recherché dans la définition d'une activité sportive. L'intention de cette communication est de contribuer au débat en cours concernant la participation des handicapés aux sports et de décrire partiellement les modèles opératoires appliqués par les organismes actifs dans ce domaine. Enfin, compte tenu de nos remarques concernant l'absence d'analyse minutieuse des différents aspects sociaux associés à la participation des handicapés aux activités sportives, elle voudrait être perçue comme un premier effort en vue de combler cette lacune.

Bibliographie

Digennaro S., «Sport e disabilità: un approccio multidimensionale», in *Salute e società*, Porro N., Raimondo S. (éd.), Franco Angeli, VII, 2, 2008.

Goffman E., *Stigma: notes on the management of spoiled identity*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, NJ, 1963.

Istat, *L'integrazione sociale delle persone con disabilità*, Rome, 2004a.

Istat, *La seconda indagine censuaria sugli interventi e i servizi sociali dei comuni*, Rome, 2004b.

Mannell, R. C. et Kleiber D. A., *A social psychology of leisure*, State College Venture Publishing, 1997.

L'intégration par le sport des personnes déficientes intellectuelles en Allemagne: effets et perspectives d'amélioration

Christiane Reuter⁵², université de Würzburg (Allemagne)

L'hétérogénéité de ce qu'il est convenu d'appeler la déficience intellectuelle peut être très grande. Le handicap n'est pas une notion purement objective. Il dépend du point de vue de chacun. Par conséquent, chaque personne privilégie tel ou tel aspect et, lorsque l'on tente de parvenir à une définition, ce point de vue personnel influence l'interaction avec les personnes déficientes intellectuelles. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'appellation même de ce groupe de personnes et la définition de la déficience intellectuelle aient changé à plusieurs reprises en Allemagne⁵³.

Dans le système éducatif spécial destiné aux élèves ayant de graves difficultés d'apprentissage, la question de savoir s'il est sensé d'étiqueter et de catégoriser des enfants et des adolescents comme des handicapés mentaux ou des personnes souffrant d'incapacités multiples graves a fait l'objet d'un débat pendant de longues années. Le handicap n'est pas un trait immanent de l'individu. C'est la norme fixée et ce que la collectivité sociale attend de chacun de nous qui décident de la qualification et de la catégorisation comme handicapé. Par conséquent, en fonction des normes prévalant, des gens peuvent être considérés comme déficients intellectuels (avec la stigmatisation et l'exclusion qu'une telle désignation implique).

Différents facteurs (individuels et sociaux) interagissent pour former une image complète de ce qui est interprété comme une déficience intellectuelle (Speck, 2005). Malgré ce débat, les handicapés mentaux sont toujours orientés par autrui et en butte à la discrimination en Allemagne. Pendant leur enfance ou leur adolescence, la plupart d'entre eux sont envoyés dans des écoles spéciales. La part des enfants déficients intellectuels bénéficiant d'une éducation alternant le travail et les études est inférieure à 3 %. Par la suite, sur le marché de l'emploi, les intéressés ont également du mal à s'intégrer et travaillent dans des ateliers protégés.

De même, dans la vie publique, les déficients intellectuels sont rarement visibles et leur participation sociale est fortement limitée. En comparaison

52. Doctorante, université de Würzburg (Allemagne).

53. Speck *et al.* (2005) étudient avec minutie les problèmes inhérents à toute tentative de définition de la déficience intellectuelle.

avec le reste de la population allemande au sein de laquelle plus de la moitié des enfants sont intégrés à un club de sport, le nombre de déficients intellectuels membres d'un club est supposé beaucoup plus faible et varierait entre 2,5 % et moins de 10 % (Kapustin et Kapustin-Lauffer, 2009).

Les familles interrogées dans le cadre de mon étude (Reuter, 2009) attestent la faible intégration dans des groupes sportifs, le peu d'empressement des associations à accepter des enfants déficients intellectuels et l'absence d'offres adéquates dirigées vers cette catégorie de la population.

Historique

L'intégration sociale par le sport des déficients intellectuels est réclamée depuis longtemps. Nombreux sont les obstacles empêchant ces personnes de prendre part à des activités sportives organisées. Les personnes concernées ont évoqué notamment – dans le cadre de quelques études (comme celle réalisée par Messent *et al.*, 1999) – la mauvaise gestion du temps, une présentation incompréhensible des offres dans les institutions, un manque d'information, des problèmes financiers, une mobilité réduite et, surtout dans les régions rurales, le manque de possibilités de pratiquer le sport, comme des facteurs susceptibles d'expliquer cette situation.

Au cours des dix dernières années, le Comité paralympique national allemand a subi des modifications structurelles et des efforts ont été déployés en vue d'améliorer l'organisation des sports pour les déficients intellectuels. Mais les activités pratiquées par ces derniers sont toujours confinées à la lisière de ce qui constitue l'activité principale de cet organisme. Force est de déplorer l'absence persistante d'entraîneurs spécialisés, ainsi que la difficulté à créer des nouveaux groupes de sport et à s'assurer de la coopération des clubs. Une offre sportive mise en place récemment dans le cadre des ateliers protégés ne saurait satisfaire pleinement l'intérêt des travailleurs pour le sport. L'intégration réussie dans des clubs de sport ordinaires est rare et semble surtout dépendre de l'engagement d'individus prônant la participation du groupe cible.

Les études scientifiques portant sur le sport révèlent toute une série de préjugés visant les capacités motrices, les aptitudes, ainsi que les compétences intellectuelles et sociales, des déficients intellectuels dans les sports organisés. Les intéressés disposent rarement d'une base complète en éducation physique. Le déficit de compétences sportives et une éducation élémentaire inadéquate au cours de l'enfance – un phénomène décrit par Anken et Schüle (2004) concernant les écoles spéciales – pourraient expliquer l'absence de désir et la faible motivation de certains déficients intellectuels à l'égard d'une participation active à des sports organisés. L'essentiel du soutien dont ils bénéficient est intellectuel et destiné à pallier leurs déficits.

Le manque d'expérience du corps et des mouvements corporels explique l'absence d'émotion ou de sentiments positifs à l'égard du sport et de l'exercice physique. Ce désintérêt pour la gymnastique et le sport pourrait constituer un obstacle fondamental à la participation à des groupes. L'expérience et, ce qui va de pair, les émotions négatives ou positives jouent un rôle décisif dans l'appréciation subjective des obstacles tels que le trajet jusqu'au club, le manque de temps, la crainte de ne pas pouvoir participer de manière autonome et l'appréhension liée à l'intégration à un nouveau groupe.

Projet pilote

D'aucuns se demandent si cette situation pourrait changer, à supposer que les déficients intellectuels et leur famille se sentent suffisamment soutenus et soient aidés dans leur recherche de possibilités d'intégration dans une association située près de chez eux. Une autre solution permettant de faire participer les individus concernés et leur famille repose sur le concept d'« éducation sanitaire en réseau à l'âge de l'école primaire ».

Dans cette approche, la promotion des exercices corporels en groupe est centrale. Elle favorise l'auto-efficacité dans les situations sociales et fait apparaître le sport et l'éducation physique comme une manière joyeuse, utile et disculpante d'occuper ses loisirs. Par conséquent, 36 leçons ont été programmées afin de permettre aux élèves d'accéder à une expérience de nature à renforcer leur auto-efficacité, à mieux accepter leur corps et à s'autodéterminer. La capacité croissante d'agir et les compétences sociales sont supposées contribuer à un mode de vie sain et favoriser la future participation à des sports organisés.

Dans le cadre de l'école ou du jardin d'enfants, les cadres de vie familial et scolaire peuvent être fusionnés et mis en réseau dans le cadre de réunions de projet. Cet espace commun peut servir à l'apprentissage actif, à l'échange d'expériences, à la recherche de solutions aux problèmes de la vie quotidienne et à la socialisation. Le concept d'« éducation sanitaire en réseau à l'âge de l'école primaire » a été élaboré par la Gmünder Ersatz-Kasse (GEK). Il a été mis en œuvre et évalué de septembre 2007 à juillet 2008 dans le cadre d'un projet pilote visant deux classes de cours élémentaire d'une école primaire ordinaire et 12 élèves d'une école spéciale.

Une fois par semaine, les élèves concernés suivaient une classe supplémentaire d'éducation physique sous forme de jeux, d'expériences corporelles et concrètes, ainsi que d'actions créatives autonomes au sein du groupe. Au cours des cinq réunions de projets tenues pendant l'année scolaire, les jeux collectifs ont été expliqués aux parents, aux enfants et à leurs frères et sœurs, de même que les thèmes intéressant la santé des intéressés. La dernière réunion s'est tenue en compagnie des enfants et des parents de l'école ordinaire.

Cette recherche visait à déterminer :

- si ce concept est praticable et peut être couronné de succès dans un groupe d'enfants déficients intellectuels ;
- si des changements quelconques sous l'angle social, émotionnel, motivationnel et moteur ont été enregistrés ;
- si l'on a assisté à un échange d'expériences sur la manière de gérer le temps de loisirs entre les familles ; et
- si certains enfants et leurs parents pourraient envisager de s'inscrire à un club de sport.

Les ambitions poursuivies par l'approche basée sur la responsabilisation, comme le changement des attitudes et l'élaboration de règles de base d'un mode de vie plus sain, sont vagues et difficiles à préciser dans une structure sociale de conditions. L'évaluation d'activités de ce type pose un problème, dû notamment au fait que les objectifs fixés visent généralement le long terme (voir par exemple Hager, Patry et Brezing, 2000). Les résultats positifs atteints et les déclarations relatives à l'influence réelle de l'intervention, à l'exclusion de tout autre facteur, ne peuvent être que provisoires. Dans le domaine de la recherche consacrée à l'enfance, certains auteurs ont discuté des avantages et des inconvénients et interprètent les propos des enfants. L'acquisition des données pourrait s'avérer difficile voire impossible, notamment en ce qui concerne les enfants déficients intellectuels dont les déclarations doivent être appréciées de manière critique.

Il est possible de recourir à une observation orientée vers le processus. La recherche consacrée à l'action autorise un mélange de méthodes qualitatives et quantitatives.

La collecte des données a été réalisée conformément à des protocoles d'observation du comportement social des enfants pendant les classes d'enseignement des mouvements corporels, ainsi qu'en recourant à des questionnaires courts relatifs aux réunions de projet et à des questionnaires (ou à des entretiens avec les enfants sur la base d'un langage non littéraire) remplis au début et à la fin du projet pilote. Des questions ont été posées concernant les habitudes alimentaires et les loisirs, ainsi que le bien-être des enfants sous l'angle de la santé. Les données physiométriques ont été écartées à dessein.

Résultats de l'étude

Seuls 12 enfants sur les 60 familles invitées au projet pilote ont manifesté leur intérêt. La plus grande partie des familles n'a donc pas répondu au questionnaire. La réalisation du projet a été soutenue par une école, un centre de jour pour enfants et un psychologue scolaire. Les enfants du

groupe de projet étaient très dissemblables tant du point de vue de leur âge que de leur développement moteur, intellectuel, social et communicationnel. Certains enfants étaient très égocentriques. Les réunions de projet et les leçons ont été suivies assidûment. En moyenne, la présence était de 3,58 sur 5 pour les réunions de projet et de 32,46 sur 36 pour les leçons. Toutes les leçons ont pu se dérouler sans problème.

Les enfants ont témoigné d'un grand intérêt et effectué allègrement les exercices physiques dans le cadre des leçons. Les plus âgés d'entre eux ont parfois éprouvé le sentiment de ne pas être confrontés à un défi à leur mesure. Les enfants les plus faibles du groupe ont eu plus fréquemment besoin d'une attention particulière et de brèves pauses pendant les leçons. Les exercices corporels ouverts ont permis à tous les enfants d'utiliser de manière créative le matériel et l'équipement fournis. Dans le cadre de ces tâches, les enfants les plus faibles et les plus forts ont été en mesure d'inventer et d'imiter de nouveaux exercices sur le même thème. Bon nombre de tâches exigeaient un travail avec des camarades de classe. Au début, cette condition posait un problème aux enfants.

Au fil de l'année scolaire, il est apparu dans tous les groupes de projet que les enfants tentaient de plus en plus de résoudre les conflits eux-mêmes pendant les leçons. Au début du projet, certains enfants éprouvaient les plus grandes difficultés à se conformer aux règles et aux accords et à accepter leur défaite. Une majorité d'enfants est parvenue progressivement à surmonter ces problèmes. Les problèmes apparus initialement pendant la phase de construction du groupe se sont faits de plus en plus rares. Petit à petit, les enfants les moins populaires se sont mieux intégrés aux groupes. Les enfants très anxieux du groupe de projet de l'école spéciale ont acquis du courage et de l'assurance pendant l'année scolaire.

Des histoires supposées amener à un état de relaxation et des exercices de prise de conscience du corps ont fini par être compris également par les enfants déficients intellectuels et de mieux en mieux acceptés. Au cours de l'année scolaire, les enfants se sont sentis de plus en plus à l'aise avec les exercices de relaxation et sont davantage parvenus à partager leurs sentiments et leurs besoins dans le cadre des exercices supposant un partenaire.

Le contenu des réunions de projet a été amélioré et adapté aux désirs du groupe cible, sur la base des déclarations faites par les participants. Aucun des enfants n'a fait preuve de beaucoup d'imagination concernant les expériences qu'il voulait connaître (avant).

Les séances collectives d'exercices corporels organisées au début de chaque réunion de projet ont permis aux enfants et à leurs parents de bien s'amuser et d'entrer en contact les uns avec les autres. Les parents et les enfants ont pu

aussi découvrir de nouveaux jeux et matériels de jeu. Pendant les réunions de projet, les parents ont osé parler de leurs problèmes quotidiens.

Ces informations, en partie inconnues, ont été considérées comme pertinentes pour l'avenir par les parents et les enfants. Leur niveau de connaissance était inférieur au début du projet et la participation parentale aux réunions de projet était plus assidue dans l'école spéciale que dans l'école ordinaire. Les parents ont exprimé leur désir et leur intention d'appliquer leur nouveau savoir dans leur vie quotidienne au sein de la famille.

Les jeux collectifs organisés de leur propre initiative par les enfants, déficients ou pas, pendant la dernière réunion de projet illustrent bien l'esprit intégrateur de cette initiative. L'enthousiasme des familles ayant participé au projet était notable et a été explicitement décrit par de nombreux participants.

Pendant l'année scolaire, on a pu enregistrer un effet positif uniforme sur le comportement social des enfants et leur capacité à agir. Les enfants ont déclaré s'être bien amusés, avoir appris quelque chose de nouveau sur leur corps, des nouveaux jeux et des nouveaux mouvements pendant les leçons. Leurs parents ont confirmé ces dires.

Les habitudes des enfants pendant leur temps de loisirs ne semblent pas avoir été beaucoup influencées. Le seul changement positif est que les enfants et leurs parents ont commencé à faire du sport ensemble. A l'issue du projet, les enfants n'ont pas consacré plus de temps qu'avant le projet à l'exercice physique pendant leurs loisirs.

Tous les enfants déficients intellectuels et 77,8 % de leurs parents ont déclaré avoir de nombreuses nouvelles idées pour leur temps libre. Leur désir de participer à un groupe de sport n'a pas changé pour autant. Les données collectées par le biais d'un questionnaire standardisé avant et après la mise en œuvre du projet et consacré au bien-être lié à la santé (questionnaire KINDL) ne témoignent d'aucun changement majeur. Après le projet, les enfants savaient davantage ce qui est bon pour leur santé et ont agi en conséquence.

83,3 % des parents ont recommandé un transfert du projet à d'autres écoles et 16,7 % un transfert limité. Ce projet pilote a prouvé concrètement que l'éducation à la santé dans le cadre de l'école ou du centre de jour peut être couronnée de succès avec ce groupe cible. Le désir de recevoir des conseils sur la vie quotidienne, de formuler des suggestions et de pouvoir échanger des expériences était particulièrement visible dans ce groupe.

Les résultats de l'étude ne permettent pas de formuler de déclarations générales en raison de la taille modeste de l'échantillon et de l'hétérogénéité du groupe participant. En outre, certains enfants déficients intellectuels, n'ayant pas compris les questions, n'ont pas été en mesure d'y répondre correctement.

L'intérêt des familles, assez faible au début du projet, s'est accru grâce à une meilleure publicité. La longueur du projet dans le temps a fait que, par le biais des parents ou des enfants, d'autres parents ont été intéressés à cette initiative et s'y sont joints.

Un manuel d'instruction pourrait servir d'inspiration et de guide à des enseignants ou des chefs de groupe moins qualifiés sur le plan sportif et les aider à conduire un projet similaire. Une fois ce manuel publié, il serait bon d'effectuer une recherche sur l'efficacité du concept en recourant cette fois à un échantillon beaucoup plus large.

Conclusion

L'éducation physique et l'enseignement des mouvements corporels permettent de jeter les fondements d'un attachement durable au sport, à condition de tenir compte des capacités individuelles (Sowa, 2000). Il convient de trouver sur place des possibilités garantissant une participation à un groupe de sport sur la base des compétences acquises. L'individu lui-même doit être le point de départ de la planification des activités sportives grâce à une prise en compte de la force, des désirs, des besoins et des capacités de l'intéressé. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de recourir à une assistance – sous la forme d'une stimulation, de moyens de transport, de ressources financières, d'une assistance personnelle ou d'un suivi – pendant les leçons de sport. Pareil soutien ne saurait faire obstacle à l'autodétermination du déficient intellectuel, à condition de revêtir la forme d'un dialogue. L'assistant, en sa qualité de médiateur et de contact avec les entraîneurs et les autres membres du groupe de sport, peut également aider à dissiper certaines réserves à l'encontre des déficients intellectuels. Cette approche pourrait donner au group cible la chance d'accéder de manière durable à des activités sportives organisées, étant entendu que les sports individuels comme la natation offrent davantage de possibilités d'intégration que les sports d'équipe. Dans de nombreux cas de figure, l'intégration des déficients intellectuels avec d'autres personnes ne souffrant pas de ce handicap est impossible. Mais il convient de compter également avec les sports pratiqués uniquement par les déficients intellectuels – une option qui devrait être considérée comme tout aussi utile. Sowa mentionne le droit à l'indépendance et à l'autodétermination des déficients intellectuels en ce qui concerne leur choix d'un sport dans un groupe intégré ou dans un groupe constitué uniquement de personnes atteintes de ce handicap. Les sports organisés peuvent contribuer à soutenir mentalement les personnes handicapées de manière autodéterminée et à leur conférer ainsi un rôle dans la société.

Les tentatives visant à intégrer un enfant du groupe de projet de Würzburg dans une association sportive locale ont été couronnées de succès.

Assisté d'un tuteur, cet enfant s'est rendu régulièrement depuis 2008 à un club d'athlétisme. Depuis Noël, il participe à ce groupe sans tuteur.

Bibliographie

Anneken V. et Schüle, K., «Zur Situation von Bewegung und Sport an Sonderschulen in Deutschland. Untersuchungen zur Lehrerqualifikation», in *Zeitschrift für Heilpädagogik* 1, Verband Sonderpädagogik e.V., 2004, p. 24-27.

Hager W., Patry J.-L. et Brezing H. (éd.), *Evaluation psychologischer Interventionsmassnahmen*, Huber, Toronto et Seattle, Göttingen, 2000.

Kapustin P. et Kapustin-Laufer T., *Integration im und durch Sport. Ich will auch... so wie du!*, Limpert, Wiebelsheim, 2009.

Messent P., Cooke C., Long J., «Primary and secondary barriers to physically active healthy lifestyles for adults with learning disabilities», *Disability and Rehabilitation*, 9, 1999, p. 409-419.

Reuter, C., *Gesundheitsförderung für Kinder mit geistiger Behinderung. Eine Studie zur Durchführbarkeit und Wirksamkeit der Konzeption "Vernetzte Gesundheitserziehung im Grundschulalter" im Setting Schule und Tagesstätte*, Göttingen, Cuvillier, 2009.

Sowa M., «Sport ist mehr. Sport - Spiel - Spannung - Spass in der Schule für Geistigbehinderte», in *Praxis der Psychomotorik*, 25(2), 2000, p. 77-87.

Speck O., *Menschen mit geistiger Behinderung. Ein Lehrbuch zur Erziehung und Bildung* (10. Aufl.), Ernst Reinhardt Verlag, Munich, Bâle, 2005.

Evaluation de l'inclusion dans les programmes sportifs parascolaires finlandais⁵⁴

Aija Saari⁵⁵, université de Jyväskylä (Finlande)

La question de la participation relève des concepts d'intégration (sociale), d'inclusion et d'exclusion dans le cadre d'une politique menée par les secteurs associatif/bénévole et public. Les projets sportifs tendant vers une participation plus large de l'ensemble des citoyens sont soutenus par le gouvernement en raison de leur potentiel d'intégration. Ce thème est également repris dans divers mémorandums et documents publiés par le ministère finlandais de l'Éducation et son Comité national en faveur de l'activité physique adaptée (APA).

La présente communication se concentre sur l'inclusion des jeunes par le sport. Elle commence par exposer les structures du secteur public et du secteur associatif proposant des activités physiques adaptées. Elle définit ensuite les concepts fondamentaux d'intégration et d'inclusion et décrit les concepts d'activités sportives parascolaires en Finlande et les méthodes permettant de les évaluer. Les résultats et la conclusion se concentrent sur le concept traditionnel de fourniture de services par l'APA et sur le rôle de cet organisme dans le processus d'inclusion. Cette recherche correspond tout à fait à mon travail quotidien en qualité d'expert-conseil en organisation d'activités sportives pour les handicapés. Le principal objectif de cette recherche est d'élaborer des stratégies concrètes et un savoir susceptible de s'avérer utile au quotidien.

L'APA et les services destinés spécifiquement aux handicapés

En Finlande, on compte environ 90 moniteurs municipaux d'éducation physique adaptée, dont les fonctions principales consistent à protéger la santé et le bien-être des catégories traditionnelles de handicapés. De même, les organisations sportives pour handicapés (DSO) organisent des événements

54. Le rapport sur l'évaluation des programmes sportifs parascolaires a été publié par le centre de recherche Likes en 2007.

55. Doctorante, université de Jyväskylä (Finlande). La faculté de sport et des sciences de la santé intervient à titre de spécialiste du développement auprès de l'Association finlandaise des sports pour handicapés (courriel: aija.saari@siu.fi). L'auteur désire remercier Peter Downs de la Commission australienne des sports pour son assistance lors de la rédaction du présent article.

et créent des clubs destinés aux enfants handicapés. Chaque catégorie de handicapés dispose de sa propre organisation. La philosophie de l'inclusion a pénétré dans les écoles à la fin des années 1990. Elle a généré des critiques de la part des parents, concernant les sports proposés aux handicapés et la qualité des services fournis par l'APA. Les DSO ont commencé à travailler en étroite collaboration afin de développer des activités sportives destinées à la jeunesse, et un projet d'inclusion a été lancé en 2002. L'essor croissant de la philosophie de l'inclusion a provoqué un processus d'unification au sein du sport pour handicapés en Finlande en 2007, de sorte qu'un nouvel organisme-cadre devrait être établi en 2009.

Le projet «Sports pour tous les enfants» a été lancé par les DSO finlandaises en 2002. Le but est de proposer aux familles ayant un enfant avec des besoins spéciaux de nouvelles possibilités de participer directement à des activités physiques. Les idées en faveur de l'inclusion s'inspirent des travaux de la Commission australienne des sports et du Conseil britannique de la jeunesse (Youth Sport Trust). Le projet se concentre sur la formation, l'éducation et l'organisation d'événements permettant à toutes les personnes – quel que soit leur type ou leur niveau de handicap – de se réunir. Les fournisseurs de services sportifs au niveau local, rural et national ont reçu une aide en vue d'ouvrir leurs portes aux personnes concernées afin de communiquer conseils et informations aux intéressés. Le projet, sa phase d'apprentissage ainsi que ses résultats ont été évalués en 2007-2008. Cette évaluation a révélé de nombreux résultats concrets tels que des événements sportifs, des modèles pédagogiques et des publications. Le processus d'évaluation a également mis en évidence des processus d'inclusion en cours à tous les niveaux des services sportifs. Par exemple, l'un des principaux fournisseurs de services destinés à la jeunesse, l'association Jeune Finlande, a déployé beaucoup d'efforts en direction des enfants traditionnellement hors de portée des services sportifs conventionnels. Son modèle «Découvrir les sports» – destiné aux clubs – aide les fournisseurs locaux à ouvrir leurs portes à des personnes n'ayant jamais pratiqué le sport en privilégiant les activités polyvalentes et récréatives.

Le projet a également incité les structures sportives à prendre conscience des droits personnels des handicapés en matière de sport et a contribué à enrichir le débat sur la question de la diversité dans le sport. Il regroupe un vaste réseau d'entraîneurs enthousiastes et a servi de source de réflexion et de vérification des théories sur le terrain pendant le processus de recherche.

Principaux concepts: intégration et inclusion

Dans un modèle social visant les handicapés, le paradigme des difficultés auxquelles les intéressés sont confrontés est perçu comme une conséquence d'une attitude décevante de la part des fournisseurs de services sportifs

traditionnels s'adressant au grand public, du caractère inapproprié des structures des systèmes en vigueur ou bien des difficultés liées à l'environnement (et se manifestant par des problèmes d'accès).

Le modèle médical traditionnel, en revanche, considère le handicap comme une limitation ou comme un problème individuel. Dans le cadre des programmes et des services s'inspirant de ce modèle, les initiatives visent davantage à diagnostiquer, soigner et rééduquer le handicapé qu'à modifier l'environnement (Kasser et Lytle, 2005). Le modèle médical privilégie par conséquent le rôle de l'expert ayant suivi une formation médicale. Il est souvent dominant dans les centres et les services de l'APA.

Le concept d'intégration est lié au modèle médical (Oliver, 1996). La principale critique visant l'intégration émane du mouvement des handicapés, pour qui l'idée consiste à s'emparer de programmes existants pour les personnes physiquement aptes et à leur ajouter un composant nouveau : la participation des handicapés. De sorte que l'intégration peut facilement se transformer en assimilation. Sous l'angle d'un modèle social du handicap, le concept traditionnel d'intégration ne fournit pas un soutien adéquat aux personnes atteintes d'un handicap dans un cadre ordinaire. Ceci, parce que nombre de responsables n'ont pas conscience de ce que la plupart des cadres sont exclusifs d'emblée. Les politiques et les pratiques reposant sur le paradigme médical peuvent conduire à l'exclusion et/ou à des services séparés pour les personnes stigmatisées (Downs, 2003). Un paradigme d'inclusion, par contre, permet de percevoir la contradiction entre les programmes séparés pour les handicapés et la justice sociale. Les programmes d'inclusion sont conçus de manière que la participation des handicapés soit l'une des composantes de l'ensemble du programme et que les programmes spécifiques aux handicapés ne soient que l'une des nombreuses options disponibles. On doit vraiment considérer qu'aucun de ces deux aspects n'est plus important que l'autre, dans la mesure où cette importance dépend toujours du contexte.

Percevoir l'inclusion comme un processus sans fin visant à accroître la participation et à soutenir la diversité peut être plus productif que se borner à discuter de placement dans telle ou telle structure. Pour des raisons administratives, le processus peut également être décrit comme un continuum entre le stade zéro (absence de services) et l'intégration/inclusion, en passant par des services spéciaux et séparés (Schleien, Ray et Green, 1997). Le but est de fournir des services tels que chaque personne dispose des mêmes chances et du même droit de choisir où, quand, comment et avec qui elle entend pratiquer le sport. Qu'il s'agisse d'un service séparé (comme la pratique d'un sport avec d'autres personnes souffrant du même handicap) ou d'un service ouvert (proposé également aux personnes physiquement aptes), c'est à l'individu lui-même qu'il appartient de décider en fonction de

ses préférences. Pour des raisons éducatives, cette philosophie – inventée à la fin des années 1990 par Ken Black et Pam Stevenson du Conseil britannique de la jeunesse – est désignée sous l'appellation « spectre de l'inclusion » (*Inclusion Spectrum*).

Dans cette étude, l'inclusion est perçue sous l'angle du modèle social (ou environnemental) du handicap, lequel vise essentiellement les barrières économiques, sociales et physiques à la participation. Cette approche m'a conduit à enquêter non seulement sur les facteurs physiques comme l'accessibilité, mais également sur les facteurs sociaux, économiques, psychologiques, fonctionnels et administratifs. Dans la mesure où le concept d'inclusion est reconnu comme discutable, voire contestable, et souvent mêlé au concept d'intégration, les structures sportives finlandaises lui préfèrent le concept de « sport ouvert à tous ».

Le cas : l'évaluation des programmes sportifs parascolaires

Des programmes sportifs parascolaires locaux (2004-2007) ont fait partie du programme national plus large de sport pour la jeunesse géré par le ministère compétent et les provinces de concert avec le secteur associatif/bénévole, à savoir l'association Jeune Finlande et des organisations sportives régionales. Le but de ces programmes était de trouver des manières nouvelles et innovantes d'organiser des activités physiques et sportives destinées aux jeunes après les heures d'école. Des subventions ont été accordées chaque année à des projets locaux ayant pour but de développer les activités physiques destinées aux enfants âgés de 10 à 16 ans. Les programmes étaient organisés localement par les municipalités, des clubs de sport et des organisations bénévoles. Le principal groupe cible était constitué par des enfants physiquement inactifs n'ayant guère pratiqué le sport ou une activité physique et des enfants n'étant pas encore inscrits dans un club de sport. Par exemple, les jeunes ayant des besoins spéciaux ont été mentionnés dans ce contexte. La prévention de l'exclusion tenait une part importante dans les lignes directrices.

Méthodes d'évaluation

Une évaluation globale des programmes de sport proposés localement après les heures d'école a été entreprise par le centre de recherche Likes dès le lancement du projet. Cette évaluation ayant révélé un accroissement du nombre de projets locaux visant les enfants ayant des besoins spéciaux, j'ai été recrutée pour évaluer ces programmes sous deux angles :

- estimer et évaluer la participation des enfants ayant des besoins spéciaux et les initiatives locales censées répondre à ces besoins ;
- évaluer le développement inclusif.

La responsabilisation et l'évaluation par les parties prenantes elles-mêmes ont été choisies dans la mesure où les projets locaux visaient des objectifs nombreux et parfois peu clairs, et où il était urgent de procéder à une évaluation pour identifier les opinions et les questions nouvelles et imprévues. De manière à garantir la collecte systématique des données, un cadre d'évaluation a été élaboré afin de définir les contextes, les contenus, les activités, les processus et les impacts.

Le travail sur le terrain a commencé en 2005 par l'identification et l'interview de personnes intéressées par le sport pour les jeunes : représentants de l'administration, agents des organismes nationaux encadrant les activités sportives, sportifs, ainsi que familles comptant un enfant handicapé. Les données, une fois collectées, ont fait l'objet d'une triangulation, dans la mesure où la vérité est fragmentée et varie selon les contextes. Il a été possible d'avancer de nombreuses explications très diverses et fournies en recourant à une observation participative, des interviews, des documents officiels et des discussions.

Les données ont été collectées en quatre étapes, précédées chacune de l'exécution de cycles d'action et de réflexion. Premièrement, les principales parties prenantes (17) ont été interrogées par courriel de manière à générer des déclarations essentielles. Un indice de l'inclusion des sports pour la jeunesse a été créé sur la base des idées de Tony Booth et Mel Ainscow (2002). Cet indice a servi à la fois de stimulus pendant les interviews et de liste de contrôle pendant l'observation. Il répertorie 67 déclarations décrivant des sports censés favoriser l'inclusion des jeunes et se divise en trois parties : valeurs et attitudes, pratique et environnement.

Des documents écrits décrivant un total de 270 projets locaux lancés depuis 2004 ont été analysés afin d'identifier des signes d'activités physiques favorisant l'inclusion et/ou adaptées. Trois projets locaux ont ensuite été sélectionnés en vue d'un examen plus détaillé.

Pendant l'étude sur le terrain, je suis restée une semaine dans chacune des trois villes à collecter des données, à observer des activités et à interroger des gens. Six familles, six responsables, six membres de la direction et cinq membres de l'administration des organismes concernés au niveau régional, provincial et national ont été interrogés, et dix des activités proposées par des clubs ont été observées. L'échantillonnage avait été choisi à dessein, conformément à la méthode de la boule de neige. À l'issue de l'étude sur le terrain, 19 interviews supplémentaires ont été réalisées par téléphone avec des coordinateurs de projet local afin de confirmer les conclusions et de mieux comprendre leurs tenants et aboutissants. Des interviews thématiques ont été retranscrites sous forme de documents exposant les faits,

puis envoyées aux personnes interrogées pour leur permettre de procéder à une vérification supplémentaire. Les principales méthodes employées ont été l'analyse des exposés des faits et l'analyse de contenu.

Résultats

Pendant l'année 2006-2007, 15 groupes APA distincts sur un total de 87 projets ont été organisés par des écoles spéciales ou des fournisseurs APA. Plus de la moitié des projets (49) visait des activités pour les enfants ayant des besoins spéciaux et, sur ce chiffre, 39 se seraient soldés par un succès.

Les activités APA allaient du sport pour handicapés aux activités polyvalentes et aux jeux pour les enfants ayant besoin d'exercices de motricité supplémentaires. L'un des projets observés visait un groupe de football de jeunes handicapés comptant environ 30 participants âgés de 10 à 26 ans. Environ deux participants sur trois étaient atteints d'une altération des facultés mentales, tandis que le troisième éprouvait des difficultés d'apprentissage ou avait un autre besoin spécial. Une ou deux sœurs physiquement aptes s'entraînaient avec le groupe. Malgré les différences d'âge et l'importance numérique du groupe, l'activité a été qualifiée par la famille interviewée de sûre et sans danger : « C'est tellement magnifique d'avoir la possibilité de rester à son niveau. »

La présence de symboles sportifs authentiques conférait aux familles le sentiment de participer à une activité sportive reconnue et prestigieuse : « Nous possédons ce maillot, ce short et ces chaussettes de football ainsi que ce vrai collègue (club de football), celui que les autres (les personnes physiquement aptes) utilisent aussi. »

L'accroissement le plus important dans la fourniture de services APA vise des groupes ciblés d'enfants présentant une surcharge pondérale ou d'autres problèmes de santé, ainsi que d'enfants et d'adolescents migrants. Le facteur de succès réside dans la coopération des enseignants, du personnel de santé et des parents. Les enfants ont été choisis par des professionnels et invités individuellement à se joindre au groupe. Ces groupes sont souvent décrits comme la première étape vers le monde du sport.

En dépit de l'augmentation générale du nombre de services APA, les coordinateurs de projet craignent que cet acronyme ne soit perçu comme un stigmate : « C'est un choc pour la mère et le père lorsque leur enfant est placé dans un groupe APA séparé. »

« Il y avait plein d'enfants maladroits et obèses (...). Les parents ne semblaient guère enthousiastes. Avaient-ils peur des stigmates ? »

Le principe du seuil peu élevé se rapproche de l'inclusion. Appliqué à la participation, il met l'accent sur la motilité et le jeu. Il s'est répandu rapidement parmi les fournisseurs de services et se voit désormais utilisé avec des enfants passifs ou qui auraient été antérieurement exclus de toute activité sportive. Les familles sont sensibles au fait que les activités proposées après les heures de cours ne revêtent aucun aspect compétitif : « Le sport est synonyme d'amusement et vous garde en bonne santé. Et vous vous faites des amis très gentils, de sorte que vous êtes de bonne humeur et habité par un sentiment agréable. »

La fourniture d'un service inclusif en matière de sport après l'école repose sur la collaboration et la coopération, un esprit de concurrence réduit au minimum et un aspect ludique. Les activités sont conçues en fonction des compétences de base et privilégient le jeu, ainsi que l'égalité entre les sexes, en tenant compte de l'opinion propre des enfants et en laissant à ceux-ci le choix entre plusieurs activités. Le prix est faible, l'accès facile et l'information largement diffusée. Parfois, un repas ou un en-cas est servi (moyennant un supplément de prix). Les parents apprécient la sécurité de cet environnement et la présence d'un chef de groupe adulte traitant tous les membres sur un pied d'égalité. On perçoit un sentiment de collaboration ouverte et de partage. Des stratégies et des outils concrets ont été élaborés en vue d'éviter les brimades ; il convient de citer à ce propos le modèle de contrat fixant les règles du club – rédigé par l'association Jeune Finlande – qui a la faveur de nombreux groupes et qui est signé à la fois par les responsables et par les enfants.

Les enfants handicapés n'appartiennent pas à la société majoritaire. Le modèle d'initiation aux sports a ouvert des perspectives aux nouveaux arrivants, mais force est de constater que rares sont les occasions permettant à des enfants handicapés de participer en même temps que des camarades de leur âge physiquement aptes. Les intéressés sont soit considérés comme trop différents par les organisateurs, soit invisibles aux yeux des fournisseurs de services : « Je ne suis pas sûr que nous pourrions nous débrouiller avec nos ressources en présence, par exemple, d'un aveugle. Concernant les enfants affligés d'un handicap moins lourd, la réponse est oui. »

Généralement, les enfants handicapés sont perçus comme ayant besoin d'activités conçues spécifiquement pour eux et menées au sein d'un groupe séparé géré par un spécialiste de l'APA : « Certaines des activités sont organisées pour eux à l'école spéciale, ils n'ont pas besoin de nous. »

Les familles d'enfants jouant au football dans le groupe pour handicapés ont déjà l'expérience de l'exclusion. Cela ressort de leurs réactions défensives, qui frôlent parfois même l'auto-exclusion : « Je ne comprends pas comment

nous pourrions nous adresser à un club de sport. Même s'ils ne voulaient pas [nous] prendre, nous ne pourrions pas les tenir tout simplement responsables de cet état de choses (...). »

Même si des documents officiels regorgent de passages prônant le « *soutien de la diversité* » et d'une rhétorique consacrée aux besoins spéciaux, la réalité est bien différente. Les activités prévues pour les enfants handicapés sont froidement oubliées pour toute une série de raisons telles que des problèmes financiers, la pénurie de dirigeants et d'assistants, des difficultés bureaucratiques, l'absence de coopération entre le personnel de l'école et les dirigeants du club, des réseaux APA déficients, voire l'incapacité à trouver des enfants handicapés : « Nous n'en avons pas. »

Inclusion invisible

Dans certains cas, l'inclusion se produit tout simplement. J'ai rendu visite à un club local organisant des activités l'après-midi et situé dans un petit village à 36 km du centre de la ville. L'école comprenait seulement deux enseignants et les enfants, âgés de 7 à 13 ans, fréquentaient des classes uniques. Dans le club de sport, j'ai vu une enfant – présentant à la fois des difficultés d'apprentissage et un handicap physique – jouer avec ses amis physiquement aptes. Craignant d'attirer un peu trop l'attention sur ce fait, j'ai attendu avant de poser des questions sur l'intéressée au dirigeant. Ce dernier trouvait tout naturel que les enfants soient mélangés, dans la mesure où l'activité consistait uniquement à s'amuser dans un contexte sportif. Lors d'une interview téléphonique ultérieure, l'enseignant m'a déclaré que l'enfant n'avait probablement pas été placée dans une école spéciale en raison du long trajet à parcourir jusqu'au centre de la ville. Bien que confronté à certains défis, ce professeur avait une vision claire de l'inclusion et son initiative s'avère maintenant bénéfique à l'ensemble de l'école : « Nous avons appris un tas de choses pendant cette saison et je pense que cette enfant y est pour beaucoup. »

Dans une autre ville, la mère d'un enfant de 12 ans atteint d'un handicap physique m'a expliqué comment celui-ci, contre l'avis d'un spécialiste, avait été inscrit dans une école locale. Elle ne regrette pas sa décision. Le garçon participe aux activités locales en compagnie de ses camarades de classe : « L'amitié revêt toute son importance, dans la mesure où ils se connaissent depuis la plus tendre enfance. »

Conclusion

Malgré l'essor de la philosophie de l'inclusion, il reste encore beaucoup d'écoles et de classes spéciales en Finlande : l'école spéciale sépare les enfants handicapés de leurs camarades du même âge. Les enfants inconnus

arrivant d'autres écoles risquent de ne pas être très bien accueillis dans le cadre des activités organisées après les cours. Il convient également de mentionner les difficultés bureaucratiques. Par exemple, le recours à des taxis affrétés par l'école pour permettre à un enfant handicapé de s'adonner à une activité parascolaire n'est généralement pas autorisé. Les enfants ayant besoin d'un soutien plus important sont souvent les clients de services sociaux et de centres de jour où le sport est perçu comme une thérapie.

L'inclusion invisible constitue un défi pour les responsables de l'élaboration d'une politique des sports. L'une des difficultés de l'inclusion « se produisant tout simplement » tient au fait qu'il s'agit d'un phénomène invisible et, par conséquent, très difficile à mesurer. Au lieu de compter les individus « intégrés », il peut s'avérer plus utile de créer des indices et des listes de contrôle applicables à différents contextes utiles, non seulement aux fins d'évaluation mais également pour mieux comprendre le phénomène. Au cours de l'interview d'un coordinateur local, le recours à l'indice comme stimulus a permis de cerner l'inclusion comme une question relevant de la participation de tous : « Nous n'avons enregistré aucun cas de racisme. Peut-être quand nous jouons contre [la personne interrogée mentionne ici un club comptant de nombreux joueurs issus de l'immigration]. Ceci, parce qu'il compte de nombreux joueurs d'origines ethniques différentes. Heureusement, nous disposons de règles qui nous permettent de nous attaquer [à la question]. »

Le concept de « personnes ayant des besoins spéciaux » apparaît ambigu dans le cadre sportif. Une fois transposé du monde académique à celui des loisirs, il perd son acception légitimant un soutien pour devenir associé à un stigmate et un sentiment de non-appartenance.

Du point de vue des droits de l'homme, l'accès au sport soulève la question de l'égalité. Se pourrait-il alors que l'APA soit un tremplin vers le sport ? Cela n'est vrai qu'en présence d'une volonté de changement à la fois au niveau du participant et à celui du club. Les fournisseurs d'activité physique adaptée devraient favoriser le changement au lieu de contribuer à maintenir les choses en l'état (Downs, 2003), en jouant le rôle de facilitateurs et de consultants ou bien d'amis critiques comme dans les écoles britanniques (Booth et Ainscow, 2002), ou le rôle de responsables de cas comme dans les structures sportives australiennes. Des consultants locaux et ruraux peuvent aider à la fois à mettre des réseaux en place et à rendre les services prônant l'inclusion accessibles à tous.

L'inclusion représente un défi pour toute la collectivité. La suppression des barrières à la participation suppose de prendre conscience de l'existence de structures exclusives et de passer consciemment à l'action. La première étape porte sur la compréhension et la sensibilisation. Comme le dit un responsable de l'éducation dans une région rurale : « Jusqu'à maintenant nous

pensions qu'organiser des activités d'éducation physique adaptées était une tâche revenant à quelqu'un d'autre ; maintenant, nous savons que cela fait également partie de nos responsabilités. »

Bibliographie

Booth T. et Ainscow M., *Index for inclusion : developing learning and participation in schools*, Centre for Studies on Inclusive Education (CSIE), Bristol, 2002.

Downs P., « Towards a Society for All through Adapted Physical Activity – Is a Paradigm Shift Needed? » ; in Dinold M., Gerber G. et Reinelt T. (éd.), *Proceedings 3rd International Symposium 3-7 July 2001*, Vienne, 2003, p. 19-28.

Kasser S. L. et Lytle R. K., « Inclusive Physical Activity. A Lifetime of Opportunities », in *Human Kinetics*, Etats-Unis, 2005.

Oliver M., *Understanding Disability. From Theory to Practice*, Houndmills, Basingstoke, MacMillan Press, 1996.

Schleien S. J., Ray M. T. et Green F. P., *Community Recreation and People with Disabilities. Strategies for Inclusion*, 2^e éd., Paul H. Brookes Publishing Company, Baltimore, 1997.

Conclusion

Frédéric Reichhart⁵⁶, université de Strasbourg (France)

Cette session consacrée à la déficience et aux difficultés sociales illustre parfaitement l'instrumentalisation des pratiques sportives. De manière plus précise, elle souligne l'usage de la pratique sportive comme un instrument au service de politiques locales et nationales visant à concrétiser un processus d'intégration en faveur de personnes en difficulté pour des raisons diverses, qu'elles soient sociales, économiques ou « organiques », c'est-à-dire liées à des déficiences, des altérations fonctionnelles. En fait, il apparaît que le sport constitue un support, plus ou moins idéalisé, répondant à divers objectifs clairement identifiés et prédéfinis. Une multitude de dispositifs s'organisent et se structurent autour de la mobilisation du capital corporel de l'individu, visant des finalités thérapeutiques, éducatives, sanitaires, médicales, formalisée autour de projets de soin, d'aide ou de réinsertion. Simone Digennaro a décrit l'organisation institutionnelle italienne, favorisant l'accès des personnes déficientes aux pratiques sportives. Aux fonctions médicales et rééducatives s'ajoute la fonction sociale de ces activités. De son côté, François Le Yondre, doctorant à l'université de Rennes 2, a abordé l'importance de la prise en compte du corps par l'intermédiaire de la pratique physique et sportive afin de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de personnes bénéficiant du revenu minimum d'insertion (RMI). L'accompagnement et le suivi d'insertion de ces personnes s'opèrent par des stages de redynamisation sous la forme d'ateliers sportifs qui valorisent l'individu et confortent sa construction psychique et identitaire. A travers ces exemples, nous percevons l'utilisation et la place accordée au sport, qui se structure comme un des piliers de politiques et dispositifs d'intervention auprès de publics cibles.

En effet, dans de nombreux projets d'orientation sociale, humanitaire, d'animation ou d'éducation, le sport occupe une place centrale ; la mobilisation des individus, la prise en compte de leur potentiel physique, la sollicitation de leur capacité corporelle restent les éléments déterminants du projet. L'idéologie sous-jacente à ces actions situe le sport comme le support idéal permettant aux bénéficiaires de se dépasser, de mieux se connaître et s'estimer, de pouvoir se construire, parfois se reconstruire. Globalement, la finalité recherchée dans l'ensemble de ces projets demeure identique et converge vers la socialisation, l'émancipation personnelle, la construction

56. Docteur en STAPS, université de Strasbourg et formateur à l'École supérieure en travail éducatif et social (ESTES), Strasbourg (France).

de soi, la cohésion sociale, l'intégration ; il s'agit de conforter l'autonomie des individus, de construire voire consolider le réseau social afin que le sujet puisse trouver une place dans la société et vivre avec les autres.

Ces vertus presque magiques attribuées au sport méritent d'être questionnées. Comme le souligne William Gasparini, le sport ne comporte pas de valeurs intrinsèques, il comporte les valeurs qu'on lui attribue. Le sport ne possède pas de « pouvoir intégratif » en soi. Cela ne signifie pas qu'il ne peut pas intégrer, mais qu'il ne le peut qu'à condition d'être utilisé et orienté à cette fin. En fait, le sport constitue un support, un réceptacle cristallisant les valeurs, les attentes, les représentations des individus. C'est pourquoi les valeurs attribuées au sport peuvent diverger selon les pratiquants et les encadrants. Prenons l'exemple d'un éducateur sportif qui organise et encadre une activité aquatique proposée à des enfants déficients intellectuels. Dans le cadre de sa fonction et de sa mission d'encadrement, celui-ci légitime l'activité en l'axant autour de finalités éducatives et socialisantes : apprivoiser l'eau, développer le rapport au corps, inscrire le sujet dans la relation à l'autre, développer des capacités de coordination... En même temps, pour les enfants, cette activité constitue aussi une sortie à la piscine, qu'ils se représentent comme un moment de détente, de plaisir leur permettant de jouer avec des camarades ou encore de ne pas être assis sur les bancs de l'école. Parallèlement à la finalité éducative qui émane de l'encadrement, une finalité occupationnelle se dégage du point de vue des participants. Cette situation illustre la neutralité du support sportif et montre qu'il réceptionne et retransmet les investissements spécifiques des individus.

Pour finir, il convient de démystifier la portée socialisante, intégrative et éducative des pratiques sportives. Il faut considérer ces dernières comme des supports neutres cristallisant des valeurs, des idéologies diverses et variées. Fortement idéalisé et vanté par les acteurs du champ sportif et politique, le sport apparaît comme un label garantissant la pertinence et la réussite de dispositifs et d'actions en faveur de publics en difficulté. Le sport revêt des vertus intégratives, il peut contribuer à la construction de l'individu, il peut également consolider et diversifier la socialisation, mais à la condition qu'il soit pensé et organisé de manière à répondre à ces finalités.

Chapitre 4

Les politiques sportives à l'épreuve des minorités ethniques

Introduction

Nicola Porro⁵⁷, université de Cassino (Italie)

La pratique du sport en tant que ressource qu'il est possible de dépenser en faveur des minorités ethniques relève de questions plus vastes touchant à la mondialisation et à la production culturelle au sens large. Le sport se retrouverait dans tous les paysages ou «scapes» de la mondialisation (Appadurai, 1990): *l'ethno scape*, qui décrit les migrations des athlètes de haut niveau, ainsi que des supporters de football; le *techno scape*, qui vise les technologies de plus en plus perfectionnées destinées à améliorer les performances; la *finance scape*, qui englobe les budgets astronomiques des sports spectacle; le *médiascape*, à savoir la communication à l'échelle planétaire dans le cadre d'un système de télévision récréative mondiale; le système des significations (*idéo scape*), associé d'une part à l'idéologie du «gagner à tout prix» et d'autre part à la philosophie émergente du sport pour tous. Bref, le sport contemporain peut être représenté comme un univers pluriel et mélangé (*mestizos*). Il est notamment le théâtre de l'élaboration progressive de politiques publiques de nature à intégrer la corporéité en tant que stratégie sociale virtuelle d'inclusion, de communication et de socialisation. En tant que langage du corps non verbal, le sport n'établit aucune discrimination sur la base des capacités linguistiques. Il reflète cependant des constructions culturelles, qui doivent être décodées et explicitées pour pouvoir produire des pratiques éducatives efficaces et déboucher sur des expériences de coopération, ainsi que pour construire des réseaux sociaux et institutionnels favorisant l'inclusion des minorités. Certaines expériences concrètes peuvent être déjà recensées et analysées, selon R. Putnam (2000), qui insiste sur la fonction double et apparemment contradictoire du sport contemporain: en tant qu'instrument renforçant la cohésion sociale *au sein du groupe* et soulignant l'identité et l'appartenance (liaison sociale ou «*bonding*») et, simultanément, en tant qu'expérience de coopération et de solidarité susceptible de gommer les différences et les diversités (rencontre ou «*bridging*»).

Les recherches évoquées pendant la session portent toutes sur la relation entre les politiques d'inclusion des minorités et la pratique du sport. Chacune s'inscrit dans une perspective visant à représenter le sport comme un instrument d'inclusion sociale et de communication culturelle. Cette représentation n'implique pas la sous-évaluation du fort impact du sport de haut niveau. Dans le cadre d'une figuration plurielle du système sportif, cependant, les

57. Professeur à l'université de Cassino (Italie).

jeunes chercheurs tentent d'explorer certains aspects négligés par les sociologues et rarement traités dans le cadre des politiques d'aide sociale. Parallèlement, les approches proposées ne se contentent pas de représenter le sport de manière abstraite et rhétorique, et ne cherchent pas à se soustraire aux preuves concrètes produites par l'analyse empirique. Au contraire, en ajoutant le sport à l'ordre du jour des personnes chargées de définir la politique d'aide sociale et en adoptant une perspective de rencontre, ces chercheurs soulignent le besoin de tenir compte de la valeur culturelle des problèmes et des contradictions. Ils appartiennent à une expérience complexe de communication sociale et de réglementation institutionnelle, laquelle regorge de latences anthropologiques, d'une histoire organisationnelle voire, parfois, de préjugés et de tabous. Le sport, ainsi que toutes les expériences corporelles, se situe au carrefour entre nature et culture. Il se nourrit d'émotion et requiert des règles, tout en privilégiant la compétition et en encourageant la coopération. De telle sorte que le sport produit des réseaux de relations au sein desquels chacune de ces constructions est nettement associée à un ensemble d'idées, de traditions et de cadres de pensée. En tant qu'indicateur du changement social, le sport d'inclusion représente aussi un indicateur de l'ouverture d'esprit des sociétés concernées ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques.

Sabrina Granata – qui a analysé le phénomène du *deporte immigrante* (immigrant sportif) dans le cadre de sa recherche menée dans le contexte urbain de Madrid en vue de procéder à une comparaison avec la situation à Rome – met l'accent sur le rôle exercé par les réseaux des associations sportives. Elle montre comment la pratique d'un sport permet concrètement d'enclencher un véritable processus d'intégration sociale. Simultanément, ce processus ne peut réussir que si, d'une part, il promeut l'autonomie des mouvements sociaux impliqués des immigrants eux-mêmes et, d'autre part, il bénéficie du soutien de l'ensemble des organes institutionnels.

Pierre Weiss a établi une comparaison stimulante entre deux expériences de «football communautaire» concernant les minorités turques résidant en France et en Allemagne. Sa recherche met en avant une revendication d'identité inhérente à ce type de pratiques compétitives. Cette revendication semble avoir de meilleures chances d'aboutir si la société d'accueil est en mesure, politiquement et institutionnellement, de reconnaître les besoins identitaires comme une ressource bénéficiant à l'ensemble de la communauté. Il convient de souligner que, de ce point de vue, communauté et société ne doivent pas être représentées comme des constructions sociales antagonistes, voire quasiment incompatibles.

Tlili Haïfa analyse la relation de différents groupes de jeunes filles arabomusulmanes à l'éducation physique et sportive (EPS) en France et en Tunisie dans une perspective comparative. Cette recherche vise plus précisément à

décrire la représentation du corps et des activités corporelles, qui semblent fortement conditionnées – même chez les personnes plus « intégrées » – par un héritage culturel et religieux. En d'autres termes, la pratique d'exercices physiques peut contribuer à actualiser et à mieux définir le concept même d'intégration des minorités ethniques. Parallèlement, les résultats proposés soulèvent certaines questions cruciales concernant le rôle professionnel et éducatif des enseignants et des moniteurs de sport travaillant dans un environnement social caractérisé par des modèles culturels différents et une relation variée à la communauté de référence.

Bibliographie

Appadurai A., « Disjuncture and Difference in the Global Cultural Economy », in *Theory, Culture and Society*, 7, Sage Publications, 1990, p. 207-36.

Putman R., *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York, 2000.

Les clubs de football « communautaires » et l'immigration turque en France et en Allemagne

Pierre Weiss⁵⁸, université de Strasbourg (France)

Les clubs de football organisés par nationalité ou origine ethnique sont de plus en plus souvent qualifiés de clubs « communautaires », selon une logique culturaliste qui veut que l'association produise forcément l'identité d'une « communauté » en la structurant. Au-delà d'être éminemment polysémiques, les catégories de culture, d'identité ou de communauté en disent parfois beaucoup plus sur les schèmes de pensée et de perception sociale de leurs utilisateurs que sur les populations immigrées et le sport en eux-mêmes. En France, par exemple, où la citoyenneté est pensée en opposition à la communauté (Donzelot, 2003), notre « inconscient culturel » nous incite vivement à considérer que le regroupement, dans certains clubs de football, de sportifs et de dirigeants issus du même pays d'origine relève d'une volonté de fermeture guidée par des logiques séparatistes, pour ne pas dire « communautaristes ». Or, si fermeture il y a, est-ce uniquement à cause des immigrés : n'est-ce pas aussi à cause du regard porté par la société d'installation et d'une certaine forme de « discrimination ethnique » à l'encontre d'une population d'origine étrangère ? Dans le cadre de cette contribution, nous désignerons par « discrimination ethnique » le traitement objectivement défavorable d'individus sur la base de leur origine supposé (Lorcerie, 2008).

Ainsi, à partir d'une enquête portant sur la participation sportive associative des Turcs en France et en Allemagne, nous proposons, dans un premier temps, d'attester la réalité d'un repli identitaire turc dans le sport ; puis, dans un second temps, de confronter les politiques publiques d'intégration par le sport françaises et allemandes ; enfin, dans un troisième temps, de montrer que le phénomène de regroupement dans le football représente, pour nombre d'immigrés turcs, une réponse à la « discrimination ethnique » à l'œuvre dans l'espace local.

Sociabilités communautaires et regroupements sportifs

De part et d'autre du Rhin, les immigrés turcs donnent d'eux l'image d'une « communauté » particulièrement hermétique qui limite fortement les contacts

58. Doctorant, Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342), université de Strasbourg (France).

avec la société d'installation⁵⁹. Les enquêtes sur l'immigration réalisées en France par l'Institut national des études démographiques (INED) ont permis de faire ressortir que les immigrés turcs mènent une vie sociale intense mais très communautaire (Tribalat, 1995, p. 222). En Allemagne, la question du repli turc est souvent problématisée sous la forme de la *Parallelgesellschaft*, tant il est vrai que cette immigration maintient une relative distance avec les non-Turcs en privilégiant, par exemple, la création et la fréquentation d'infrastructures qui lui sont propres (Sen, 2006, p. 5).

Première population étrangère en Alsace (France) et dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne), les immigrés turcs s'investissent beaucoup dans le mouvement associatif, notamment dans les clubs de football à caractère « communautaire ». En référence à M. Weber, nous considérons que le concept de groupe « ethnique » ou « communautaire » ne doit rien à la biologie ; bien au contraire, il se définit par la croyance subjective à une communauté d'origine (Weber, 1971, p. 124-144). M. Weber précise d'ailleurs qu'il importe peu que cette communauté d'origine soit réelle ou imaginaire. C'est donc à partir de ce postulat que nous parlerons de clubs de football « communautaires ». Dans les deux régions étudiées, on note alors l'existence d'un nombre relativement important de clubs de football patronnés par des Turcs et fréquentés majoritairement par des immigrés d'origine turque (Weiss, 2007-2008).

Tandis que nous disposons, tant en France qu'en Allemagne, de données officielles sur les immigrés turcs dans les champs économique et scolaire, dans le champ des pratiques sportives et de loisirs, aucune statistique n'est disponible⁶⁰. Au cours de notre enquête, nous avons donc privilégié une approche qualitative. Les deux clubs étudiés, l'Union sportive turque de Bischwiller (USTB) pour l'Alsace et le Türk Gençler Birliği de Lahr (TGBL) pour le Bade-Wurtemberg, ont été choisis en fonction de trois critères : la référence à la Turquie dans l'acte constitutif du club, l'implantation dans une ville comprenant une forte proportion de populations originaires de Turquie et la forte présence de ces personnes dans le club de football local.

59. Rappelons au passage que l'Allemagne et la France représentent les deux plus importantes terres d'accueil pour l'immigration turque.

60. Dans l'une de ses contributions, S. de Tapia relève toutefois qu'un peu partout en Europe il ressort que les loisirs des Turcs restent largement une manifestation collective, une possibilité de ressourcement sur la base de réseaux sociaux plus ou moins larges. Voir S. de Tapia, « L'immigration turque en Europe. Communauté(s), population immigrée(s) : grille de lecture des échelles géographiques et des structures sociales », in Guillou A. Y., de Tapia S. et Wadbled P. M. (dir.), *Migrations turques dans un monde globalisé. Le poids du local*, PUR, Rennes, 2007, p. 29.

Multikulti vs intégration républicaine : le poids des traditions politiques nationales

Analyser la pratique sportive des immigrés turcs revient d'abord à analyser les politiques publiques du sport, même si les immigrés ne sont pas des acteurs passifs et ont des stratégies propres qu'il faut prendre en compte. Selon le contexte national, on observe que les politiques publiques du sport à destination des « minorités ethniques » ou des populations « issues de l'immigration » ne sont pas identiques. Les individus sont influencés par des « modèles d'intégration » nationaux.

L'Allemagne n'est pas un pays d'immigration : cette affirmation résume assez bien la vision intime que la société allemande avait d'elle-même. Pendant de nombreuses années, l'État fédéral s'est basé sur un modèle « discriminatoire », dans lequel les immigrés sont des *Gastarbeiter* inclus par le travail, mais exclus culturellement, civilement et civiquement, puisque appelés à retourner dans leur pays (Wieviorka M., 2008, p. 221-240). L'identité nationale allemande se caractérise donc plus par l'exclusion que par l'intégration des groupes de migrants. Même si ce « modèle » date des années 1960, et qu'aujourd'hui l'Allemagne a beaucoup évolué, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore fortement ancré dans les représentations communes.

En Allemagne, on voit se développer des politiques de soutien aux actions collectives des minorités ethniques. Dans le sport, les pouvoirs publics mettent par exemple en place des politiques d'accompagnement des associations sportives « ethniques », des dispositifs de lutte contre le racisme dans les stades de football et des programmes de gestion communautaire et interculturelle. Jusqu'au milieu des années 1990, il existait également des ligues de football italiennes, yougoslaves et turques habilitées à diriger, encadrer et organiser des compétitions exclusivement réservées aux associations sportives « ethniques ». L'institutionnalisation de l'entre-soi sportif se rapproche ici de l'idée des organisations « communautaires » aux États-Unis, qui regroupent les migrants selon leur origine nationale ou religieuse pour aboutir à une structure « communautaire » intégrée, guidée et gérée par des liens de solidarité entre ses membres (Kastoryano, 1996). Aujourd'hui, les regroupements ethniques sont banalisés dans le cadre associatif, en particulier dans les clubs de football puisque, selon la conception « multiculturaliste » de l'intégration, le club sportif « ethnique » est considéré comme une première voie de participation des « immigrés » au sport organisé allemand et par là même comme une étape vers l'intégration nationale. C'est ce que semble confirmer au niveau local le président du District d'Offenburg de football : « Je trouve ça plutôt bien qu'il y ait des équipes turques, elles ne sont pas traitées différemment et c'est très bien comme ça... sinon ça ne veut plus rien dire l'intégration. Moi, je n'ai aucun problème avec ces équipes, elles sont inscrites dans le championnat. »

La France s'appuie, quant à elle, sur un modèle « républicain », dans lequel la diversité culturelle qui accompagne la présence d'immigrés n'est pas vouée à perdurer, ces derniers étant soumis à un processus d'acculturation. On ne reconnaît pas l'existence de communautés sur le territoire national ; on ne parle pas de « minorités ethniques » car tout individu n'est pas d'abord « black, blanc, beur ou turc », mais s'identifie comme appartenant en premier lieu à la nation. L'identité nationale n'est donc pas un fait biologique mais plutôt politique. L'intégration est associée soit à la dimension sociale, par l'intermédiaire de l'Etat providence, soit à la dimension politique, par l'Etat-nation (Rea, 2003).

Défendue par le mouvement sportif français, cette conception laïque et « ouverte » conduit à envisager la « communauté sportive » comme une institution visant à transformer tous les individus en sportifs partageant les croyances, les valeurs et les finalités d'une « communauté sportive » plus large (Gasparini, 2007, p. 77-83). Dans la réalité, cela s'est traduit par une disparition progressive des clubs à base ethnique ou nationale (portugaise, algérienne, polonaise, arménienne...) au profit du « brassage » et du « métissage » culturel (Gastaut Y., 2008). Par ailleurs, tandis que de l'autre côté du Rhin, les dispositifs publics d'animation sportive, d'insertion, de prévention ou d'intégration par le sport ciblent principalement les groupes ou les minorités d'origine immigrée, en France, ils s'adressent à des territoires ou des populations « en difficulté ». Comme le montrent d'autres enquêtes, c'est le territoire, et non la communauté d'origine, qui s'est imposé comme un principe de catégorisation et d'action évident (Maurin, 2004). Cela dit, la société française reste paradoxale. En dépit des principes républicains annoncés, on assiste actuellement à une ethnicisation progressive des rapports sociaux et du territoire, qui procède d'un recours aux catégories ethniques, plus que sociales ou économiques, pour penser les problèmes liés au « vivre ensemble » (Felouzis G., Liot F., et Perroton J., 2005). La politique des ZEP, ZUP et ZUS, relancée en 1990 en lien avec la politique de la ville, utilise par exemple le critère du nombre d'étrangers et d'immigrés pour caractériser la situation objective d'un secteur d'intervention sociale par le sport. Mais, parmi tous les risques de mise en cause de la cohésion nationale, c'est toujours celui du repli communautaire qui est le plus ancré dans l'imaginaire collectif. Selon le président de la Ligue d'Alsace de football amateur, « le football peut permettre à la communauté turque comme aux autres de s'exprimer ». Il rajoute : « Je m'oppose formellement à la création de clubs communautaires car cela revient à entrer dans une logique de ghetto, aux antipodes des valeurs véhiculées par le sport en général. »

Ces quelques exemples montrent assez clairement la singularité des référents nationaux. Néanmoins, ces « modèles » ne sont pas, non plus, une réalité sociale empirique très marquée. Les deux espaces régionaux étudiés, l'Alsace

et le Bade-Wurtemberg, sont en effet très différents sur le plan du développement de regroupements sportifs pour de nombreux immigrés turcs.

Mise à distance et discriminations subies : l'exemple de deux villes

« Quand les équipes allemandes jouent au football contre nous, c'est comme un sport national pour elles, comme si c'était la Turquie contre l'Allemagne (...). Nous avons alors des problèmes avec les spectateurs en dehors du terrain. » Cet extrait d'entretien avec un joueur turc du TGBL nous donne l'occasion de rappeler que le football s'offre comme un espace privilégié pour l'affirmation d'un « Nous » communautaire par opposition à un « Eux » (Bromberger C., 1998). Il représente un modèle à échelle réduite de ce que N. Elias nomme une « configuration », c'est-à-dire un système de relations sociales structuré comme un jeu à l'intérieur duquel il existe une hiérarchie de plusieurs rapports du type « nous et eux » (Elias N., 1991). A partir de là, il semble nécessaire, pour comprendre pourquoi émergent des clubs de football regroupant des sportifs et des dirigeants d'origine turque, d'étudier, dans une perspective monographique, la structure des relations entre les « établis » locaux et les « marginaux » immigrés turcs (Elias N., 1997).

A leur naissance, respectivement en 1975 et en 1981, l'USTB et le TGBL ont d'abord servi à accueillir les Turcs passionnés de football qui avaient passé l'âge de la scolarité et ne parlaient pas le français ou l'allemand. Intégré au tissu associatif, le football était non seulement, à côté de l'usine et du foyer pour travailleurs immigrés, l'un des principaux vecteurs identitaires, mais aussi un moyen de constituer un espace de « l'entre-soi », représentant « un îlot de sécurité et de relative tranquillité » (Noiriel G., 1988, p. 171). Mais, si ces populations s'orientaient vers un club « communautaire », c'est aussi parce que les autres clubs et équipes sportives locales les tenaient à distance. On remarque ainsi que très peu d'immigrés turcs ont joué dans les clubs « historiques » de Bischwiller et de Lahr. Selon le président de l'USTB, « il y a très peu de joueurs d'origine turque qui ont joué au FC Bischwiller, en trente années d'immigration turque à Bischwiller (...), il y a eu quatre joueurs (...), parce qu'ils avaient un bon niveau ». Pour lui, « l'intégration par le sport, quand on est bon, ça marche ! » Né en France, un joueur âgé de 27 ans est actuellement ouvrier dans une usine métallurgique. Lors d'un entretien, il nous dit : « L'origine, ça joue énormément, je veux dire, un Turc, il a plus de chance de venir chez nous..., dans l'autre club des Alsaciens, au FCB, on n'est pas très bien accueilli. » Du côté allemand, un joueur âgé de 32 ans de nationalité turque évoque son passage dans un autre club de Lahr : « Tu n'es pas aussi bien accepté..., quand tu fais une erreur, les gens ne te regardent plus (...). On ne retrouve pas la même ambiance dans les clubs allemands. » De la même manière, les immigrés turcs ont globalement

été exclus de la plupart des postes de pouvoir dans les associations sportives locales. Hormis le club de football majoritairement fréquenté par des individus issus de la « communauté turque » de la ville, il n'y a, à l'heure actuelle, aucune association sportive (à l'exception du club d'arts martiaux de Bischwiller) qui soit présidée par un Turc. L'engagement associatif dans le club « communautaire » peut alors apparaître comme l'unique ressource permettant d'accumuler des profits symboliques et du pouvoir politique (Koebel M., 2000, p. 165-176).

Cette « mise à l'écart » prend encore plus de signification lorsque l'on s'intéresse aux sources de subventionnement des deux clubs. A Bischwiller, un dirigeant bénévole témoigne : « Les débuts du club ont été difficiles (...). On n'avait pas droit aux subventions de la ville, ce sont les membres de notre communauté, les artisans, les entrepreneurs qui nous aidaient (...). On n'avait pas de club-house, les gens se changeaient dans les voitures. » A Lahr, le président du TGBL nous dit : « Actuellement, nous recevons 400 euros par année de la municipalité (...). Nous payons à la ville 1 100 euros de location par année pour le stade et le club-house. » Aussi, pour « survivre », ces deux clubs se tournent régulièrement vers de petits entrepreneurs (souvent membres du club), des commerçants ou des particuliers issus de la « communauté turque » de la ville. Au TGBL, les deux principaux sponsors sont « Istanbul Market » et « Lahrer Kebab ». Les responsables associatifs font donc régulièrement appel à la « fibre identitaire » des adhérents bénévoles du club pour obtenir des subventions. L'intensité du sentiment d'appartenance au groupe s'en trouve en contrepartie d'autant plus renforcée.

En France, tout comme en Allemagne, les joueurs et les dirigeants se plaignent aussi d'une certaine forme de « discrimination ethnique », surtout lorsqu'ils rencontrent des équipes de petits villages. Activité qui se pratique mais qui se donne aussi à voir, le football peut être le lieu de renforcement des stigmatisations. Pour ce joueur de l'USTB, « les politiques nous disent que la discrimination c'est terminé mais ce n'est pas vrai quand on a un prénom turc ! (...) Sur le terrain, quand on joue contre des petits clubs du nord de l'Alsace, je me suis souvent fait traiter de sale Turc ! » Du côté allemand, Bekir estime que son équipe est victime d'une certaine discrimination : « Nous avons des problèmes quand nous jouons contre des équipes allemandes, avec les spectateurs en dehors du terrain. (...) Le plus souvent, ce sont des insultes. (...) Nous rencontrons plus de problèmes avec les équipes de petits villages, les gens des villages sont différents. » A l'occasion des rencontres de football, les joueurs français ou allemands issus de l'immigration turque peuvent redevenir des « étrangers ». Dans la mesure où le sentiment de rejet et d'exclusion éprouvé dans le domaine sportif est reversé à l'actif du « charisme collectif » du groupe, il se dégage un « esprit club » faisant largement référence à la Turquie. Tout se passe comme si l'« identité ethnique » du club, parce qu'elle existe comme unité négativement définie par la domination symbolique,

devenait un emblème du groupe des stigmatisés et un facteur très puissant d'affiliation à celui-ci. Dans le club-house du TGBL, on note ainsi la présence de nombreux symboles turcs : drapeau national, poster de l'équipe nationale turque, couleurs du pays d'origine, fanion de la Fédération turque de football, portrait de M. Kemal Atatürk, journaux turcs, télévision turque, etc. La mise en avant de ces signes d'appartenance semble permettre d'inverser la table des valeurs qui constitue les traits identitaires des immigrés turcs comme stigmates (Bourdieu, 1980). Dès lors, la question de savoir qui s'engage ou qui ne s'engage pas dans un club « communautaire » ne dépend pas tant du contenu de la « culture », mais plutôt de l'objectif en vue duquel les membres du club agissent ensemble. Selon Iskender, président du TGBL, le projet des adhérents est assez précis : « Nous voulons être tous ensemble pour montrer une autre image des Turcs, une bonne image aux Allemands. Il faut que tout le monde puisse voir que le TGBL est un bon club. C'est aussi pourquoi nous sommes tous venus ici avec les copains. Il faut que tout le monde puisse voir que les Turcs sont des personnes correctes, gentilles et calmes, car tous prétendent qu'ils sont mauvais, qu'ils s'énervent pour un rien. C'est comme ça qu'on changera notre réputation. »

Enfin, la discrimination du groupe des « marginaux » immigrés turcs s'opère par la médisance. L'exemple de la ville de Bischwiller est à ce titre particulièrement révélateur. Elle est régulièrement surnommée péjorativement par certains Alsaciens « Turcwiller » ou « Bischtanbul », en raison de la forte présence de ressortissants turcs. Certains habitants autochtones travaillés par le régionalisme ont en effet le sentiment qu'on leur a volé « leur » Bischwiller. Ils ont ainsi du mal à accepter la présence de nombreux immigrés turcs jusque dans les associations sportives locales. La conflictualité des rapports sociaux s'exprime par exemple dans les relations qu'entretiennent les trois clubs de football de la ville. Pour Ismail, président de l'USTB, « il y a certaines rivalités, certaines tensions entre les trois clubs (...), mais comme c'est l'USTB qui est arrivée en dernier, c'est quand même eux le poteau noir. (...) A partir du moment où vous avez cette étiquette communautaire, tout prend tout de suite une ampleur extraordinaire. (...) Au moindre problème, quand c'est l'USTB, on met le projecteur, on en parle pendant quinze jours ».

Conclusion

L'analyse sociologique comparative entre la France et l'Allemagne montre que ces deux pays ont un traitement politique différencié de la diversité culturelle dans le sport et offrent des solutions différentes aux problèmes posés par l'altérité immigrée. Si la France privilégie le cadre du droit commun, l'Allemagne fonctionne plutôt par « communauté », où ce sont la nationalité – sur le plan des principes – et la religion – sur le plan de la réalité – qui déterminent la participation des institutions à la société globale. La multiplicité des situations locales relève donc elle-même en partie de

traditions nationales (centralisme français, fédéralisme allemand). Mais ce constat ne signifie pas que la France et l'Allemagne soient des pays complètement différents quant aux situations objectives qui y sont faites aux immigrés turcs. L'étude monographique révèle non seulement que dans le sport on peut partout observer des processus de marginalisation, de mise à distance et de discrimination, mais aussi que le repli des Turcs par le football associatif est le produit cumulé de rapports sociaux antérieurs, cristallisés à la fois dans le fonctionnement des clubs et dans les dispositions sociales et mentales de leurs adhérents.

Bibliographie

Bourdieu P., « L'identité et la représentation : éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 35, Seuil, Paris, 1980, p. 63-72.

Bromberger C., *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Bayard, Paris, 1998.

Donzelot J., *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Le Seuil, Paris, 2003.

Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Editions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1991.

Elias N. et Scotson J. L., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Paris, 1997.

Félouzis G., Liot F. et Perroton J., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation scolaire dans les collèges*, Editions du Seuil, Paris, 2005.

Gasparini W., « Le sport, entre communauté et communautarisme », *Diversité ville école intégration*, n° 150, 2007, p. 77-83.

Gasparini W. et Weiss P., « La construction du regroupement sportif "communautaire" : l'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, n° 69, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2008, p. 73-99.

Gastaut Y., *Le métissage par le foot : l'intégration, mais jusqu'où ?*, Autrement, Paris, 2008.

Kastoryano R., *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996.

Koebel M., « Les profits politiques de l'engagement associatif sportif », *Regards sociologiques*, n° 20, 2000, p. 165-176.

Lorcerie F., « Discriminations et parcours scolaires des élèves issus de l'immigration : ce que nous savons, ce que nous supposons », *Diversité ville école intégration*, n° 154, 2008, p. 115-120.

Maurin E., *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Editions du Seuil, Paris, 2004.

Noiriel G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Editions du Seuil, Paris, 1988, p. 171.

Rea A. et Tripier M., *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris, 2003.

Sen F., « Intégration ou exclusion ? La situation des migrants d'origine turque en Allemagne », *Note du Cerfa*, n° 31(a), 2006, p. 5.

Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris, 1995, p. 222.

Weber M., *Economie et société/2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Plon, Paris, 1971, p. 124-144.

Weiss P., « Football et immigration : la contribution du football associatif à l'intégration des migrants turcs dans le bassin rhénan », enquête dans le cadre d'une bourse de recherche Havelange attribuée par la Fédération internationale de football association (FIFA), 2007-2008.

Wieviorka M., « L'intégration : un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXXV, 2008, p. 221-240.

Multiculturalisme et sport à Madrid – Un processus d'intégration

Sabrina Granata⁶¹, université de Catane (Italie)

Depuis quelques années, des sociologues et des travailleurs sociaux en contact étroit avec des environnements multiculturels témoignent d'un intérêt croissant pour l'analyse de la relation conceptuelle entre le sport et le multiculturalisme (comment les activités sportives favorisent l'intégration sociale des minorités ethniques).

Il convient d'ajouter qu'aucune tentative de définition du mot « multi-culturel » et de sa relation au sport ne saurait aboutir à un résultat indiscutable dans la mesure où il n'est pas facile de trouver l'orientation juste entre la pléthore de propositions, paradigmes et théories existants, ainsi qu'entre les schémas et modèles permettant de décrire convenablement la situation actuelle. Cependant, nous essaierons de fournir tous les éléments nécessaires à la définition du processus de migration dans le cadre social actuel et d'identifier les schémas et les propositions qu'il conviendrait de suivre afin de favoriser l'intégration des différentes cultures par le biais du sport.

Il convient d'observer que la relation entre le sport et les flux migratoires est caractérisée par les problèmes que les immigrants rencontrent lorsqu'ils essaient de s'intégrer dans un nouveau pays et par la manière dont les intéressés surmontent ces problèmes.

L'absence de relations entre le sport et les flux migratoires n'est qu'apparente. Nous disons « n'est qu'apparente » dans la mesure où de nombreux éléments communs ont été identifiés entre les deux phénomènes, éléments qui pourraient expliquer l'engouement pour l'analyse sociologique de la question au cours des dix dernières années. Pour appréhender réellement la signification de cette corrélation, il faut – pour reprendre un langage sportif – « prendre un élan suffisamment important pour être en mesure d'envoyer au tapis tout observateur perspicace au bon moment » (Aledda, 2005, p. 13).

61. Doctorante, université de Catane (Italie).

Le sport est donc devenu un facteur puissant de dialogue et d'intégration⁶². Il incarne un langage universel et peut véritablement tenir un rôle important dans le renforcement et le « bariolage » des liens entre peuples, nations et races. En tant que phénomène social, le sport relève de nombreuses dimensions ; il a toujours été un outil puissant et dynamique de socialisation et d'intégration.

Des millions de migrants participent avec leur propre culture à l'évolution du phénomène sportif et de la relation conceptuelle entre sport et multiculturalisme.

Aucune étude consacrée à ce sujet n'a encore été menée⁶³, afin d'aller encore plus loin dans cette direction. La question à laquelle il convient de répondre est : « Comment élaborer un processus d'intégration parmi les immigrants dans le cadre d'un tissu social épais composé de conditions de travail nouvelles et différentes, de costumes et de traditions divers et de rythmes de vie différents ? » Nous avons noté que ce processus est pour le moment particulièrement ressenti dans la ville de Madrid, laquelle compte de nombreux immigrants. Nous reviendrons plus en détail sur les données relatives à l'immigration dans la région madrilène et sur le processus d'association connexe⁶⁴.

Afin de parvenir à une définition complète du problème, nous examinerons différentes questions telles que la diversité culturelle, la terminologie propre à la migration et la dynamique du sport. Il nous a semblé également approprié de partir du concept de « différence ».

Les termes utilisés pour décrire les facteurs déterminant la promiscuité culturelle diffèrent les uns des autres, mais chacun d'entre eux devrait contribuer à l'énoncé d'une définition claire. Dans notre étude, nous nous proposons de répertorier et d'expliquer les termes suivants : multiculturalisme, multiculturel,

62. « Nous pouvons légitimement accepter le pouvoir du sport comme instrument d'interpénétration culturelle. Le sport est une sorte de langage : son caractère universel le rend compréhensible à tous ; il représente une langue véhiculaire favorisant les rassemblements et, à ce titre, constitue probablement le phénomène le plus impressionnant du XX^e siècle. La résurrection des jeux Olympiques par le baron Pierre de Coubertin en 1896 constitue à cet égard un événement capital dont l'importance me semble néanmoins surpassée par la persistance, pendant les XIX^e et XX^e siècles, d'une tendance propice au sport ayant permis de fédérer les principales disciplines au niveau international et de renforcer un modèle de développement vertical » (Aledda, 2006, p. 21).

63. Ces dix dernières années, l'intérêt pour la relation entre sport et immigration a augmenté proportionnellement au renforcement des flux migratoires, en particulier ceux des personnes quittant le Maghreb et l'Amérique latine pour rallier l'Europe.

64. Notre travail de recherche *n'étant pas terminé*, nous nous contenterons ici de présenter les données collectées à Madrid.

multiethnique et interculturel, ainsi que leurs dérivés. Il s'agit en particulier de mots composés renvoyant au concept de « culture ».

Le recours au mot « multiculturalisme » témoigne de la présence de tensions, d'un conflit ou d'un dilemme qu'il conviendrait de mieux cerner. Nous faisons allusion aux profonds changements dans la structure et les relations sociales de l'époque moderne, ainsi qu'à la nouvelle définition des catégories conceptuelles pertinentes. Colombo (2006, p. 11) précise que, « concernant ce terme et par conséquent ce concept, on assiste à une stratification des perspectives et des points de vue, laquelle nous empêche de bien comprendre à quoi nous faisons allusion lorsque nous utilisons le mot "multiculturalisme" ». La multiethnicité peut être définie comme une situation de coexistence et de relation dans une zone particulière entre différents groupes ethniques dotés chacun de son propre héritage culturel. Ces groupes se fondent sur la croyance subjective au fait que ses membres partagent une origine commune sans pour autant avoir des liens de sang.

L'interprétation assimilationniste de l'ethnicité est particulièrement importante, dans la mesure où l'identité culturelle des groupes s'affaiblit et disparaît avec le passage des générations. L'interprétation pluraliste suppose la persistance de l'héritage culturel en tant que critère fondamental de l'existence du groupe concerné. Comme l'a indiqué Cesareo (2000, p. 13), la multiethnicité implique la multiculturalité, dans la mesure où les différents groupes ethniques habitant sur un territoire donné disposent chacun, par définition, de sa propre culture présentant des caractéristiques différentes de celle des autres⁶⁵.

La dimension sociologique est purement empirique, de sorte que le multiculturalisme ne saurait servir de modèle, mais désigne plutôt un mode de vie en commun dont les gens sont libres de faire ou de ne pas faire l'expérience; il caractérise les situations quotidiennes d'interaction et ressort davantage de mouvements que d'une orientation normative. Ce qui ne signifie pas que nous désirons laisser de côté la signification de la dimension normative; au contraire, nous portons notre attention sur la réflexion quotidienne visant les conditions contemporaines de la vie en commun. Colombo, par conséquent, mentionne la vie de tous les jours et la coexistence des différences dans la société contemporaine⁶⁶.

65. Cesareo, à l'issue d'un examen minutieux et sans complaisance, établit une distinction entre « multiethnicité » et « multiculturalisme ». Ces deux mots, très communs aujourd'hui, « servent à désigner un état de choses, un projet politique, un espoir, un *slogan* et, souvent même, un scénario préoccupant » (Cesareo, 2000).

66. Colombo voit dans le multiculturalisme un concept polysémique revêtant divers sens selon les personnes l'utilisant et le contexte dans lequel il est employé. Ce concept est appliqué même si, en définitive, il renvoie à la présence de différentes coutumes culturelles, préférences et valeurs de groupes vivant dans un espace social commun (Colombo, 2006, p. 14).

Le concept de multiculturalité serait peut-être mieux exprimé par le mot « multiculturalisme » et sous-entend que ledit multiculturalisme privilégie le droit légitime de divers groupes ethniques et d'autres groupes liés à revendiquer des valeurs et des orientations complètement différentes – voire antagonistes – d'un groupe à l'autre.

De sorte que le terme multiculturalisme semble renvoyer à la « culture de la différence » et « dans de nombreux cas sert à décrire une réalité sociale spécifique caractérisée par la présence de différentes valeurs et règles de référence » (Colombo, 2006, p. 7). Dans ce cas, un autre aspect apparaît, de même qu'« une tendance exprimant le besoin d'une recomposition sociale dans des contextes où la multiculturalité rend les choses plus compliquées et produit des effets déstabilisateurs sur les équilibres sociaux »⁶⁷.

Le présent article décrit un processus d'intégration d'immigrants par le biais du sport dans deux grandes villes. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la partie qui suit.

Le sport en tant que facteur d'intégration sociale

Dans le monde contemporain, le nombre de différences s'accroît proportionnellement à la demande de besoins revendiqués au nom de la diversité. Nombre de pratiques sociales, culturelles et politiques à travers le monde se réclament du multiculturalisme. La nature globale du monde contemporain nous interdit d'ignorer les graves problèmes générés par ce processus.

Il convient de noter un facteur important de différenciation dû à la forte présence d'étrangers, en particulier dans les grandes villes. Il est donc particulièrement intéressant de s'intéresser à la manière dont ces différences physiques, religieuses et culturelles sont gérées. Les villes sont aujourd'hui diversifiées et leur hétérogénéité s'accompagne d'un accroissement de ces facteurs, ce qui renforce la perception des différences et provoque une série d'attitudes, d'attentes et de demandes.

Nous sommes habitués à dire que quelqu'un *est intégré* lorsqu'il commence à utiliser les éléments suivants de la culture prévalante : la langue, la religion, l'habillement, les habitudes, etc. Il s'agit davantage d'un processus d'assimilation que d'intégration. Xavier Medina note par conséquent que nous devons tenir compte de ce que la culture et la société (les différentes cultures et les différentes sociétés) ne sont absolument pas statiques et établies mais, au contraire, souples et dynamiques. Nous devons considérer l'intégration comme un facteur conférant aux personnes seules et aux groupes les éléments nécessaires pour trouver une solution afin de partager leur vie de

67. Cesario (2000, p. 91-136) décrit succinctement les conséquences de la multiculturalité et donne une vue d'ensemble de l'interaction entre divers groupes ethniques et de la réglementation de la vie en commun entre ces groupes.

tous les jours et, dans la mesure du possible, pour mettre au même niveau tous les individus composant une société. Un résultat remarquable⁶⁸ montre que le composant socialisant semble être l'une des principales raisons incitant les immigrants à pratiquer le sport⁶⁹.

Il découle de ce qui précède que l'on pourrait construire un modèle opérationnel efficace sur la base des principes d'un processus d'intégration non assimilationniste, par le biais d'une politique faisant des valeurs positives incarnées par le sport un outil de prédilection pour l'intégration des immigrants.

Dans une perspective plus générale, nous devons considérer le phénomène migratoire comme un processus toujours changeant, de sorte que sa relation à la politique du sport devrait être systématiquement analysée. En outre, la liaison entre le phénomène migratoire et le sport peut également être identifiée en étudiant la réalité sportive vécue par les immigrants dans des clubs de sport, les services proposant des activités sportives au niveau local et les personnes chargées de gérer les centres de réception et d'intégration des étrangers.

Multiculturalisme et sport. L'exemple d'un processus d'intégration par le sport à Madrid

L'étude sur le terrain s'est déroulée en deux étapes, au cours desquelles les données ont été collectées dans le cadre d'interviews semi-structurées réalisées auprès des travailleurs sociaux et des présidents de clubs sportifs familiers des questions d'immigration dans les villes de Rome et de Madrid : deux cités analogues en ce qui concerne la présence d'étrangers et le processus de migration.

Actuellement, Madrid représente un point d'observation privilégié dans la mesure où elle abrite un grand nombre d'associations humanitaires dont une bonne partie s'occupe des immigrants. Nous avons donc l'intention de comprendre comment le sport peut constituer un outil d'intégration pour les immigrants dans les deux métropoles examinées. Au cours

68. Nous mentionnerons les résultats de la recherche de Panathlon, qui sont la principale voire la seule référence de notre propre étude, dans la mesure où l'on déplore le manque d'études sociologiques portant sur ce sujet et s'inscrivant dans un contexte empirique.

69. La valeur positive du sport a été soulignée lors de la conférence « Actividad física, deporte e inmigración. El reto de la interculturalidad » (Activité physique, sport et immigration : le défi de l'interculturalité) tenue à Madrid les 24 et 25 octobre 2007. A cette occasion, les chercheurs ont souligné la nécessité de construire un modèle opérationnel commun visant les pays où le phénomène migratoire et la diversité culturelle sont très forts. Ce modèle devrait réaliser un processus d'intégration en mesure de renforcer les potentialités individuelles et sociales sur la base d'une hétérogénéité et d'une diversité culturelles. Certaines activités ont été analysées et s'avèrent en progrès pour ce qui concerne les immigrants vivant à Madrid et leur activité sportive.

de cette phase de notre recherche, nous avons mené plusieurs interviews visant notamment à appréhender la réalité de la vie associative à Madrid.

Notre principal objectif est de procéder à une interprétation herméneutique du sport qui, en tant que système symbolique, représente un système partageable par le biais duquel nous pouvons nous intégrer aux autres dans un contexte différent de notre contexte d'origine. Dans le cadre de ces interviews, nous avons interrogé 13 des 23 personnes choisies parmi les présidents et les responsables des clubs de sport comptant une forte proportion d'immigrants⁷⁰. Ces personnes représentent les associations sportives les plus importantes sur le territoire considéré.

De plus, nous voudrions expliquer à l'avance que les principales questions posées au cours de nos interviews concernaient en particulier : l'aspect motivationnel du sport et les problèmes potentiels inhérents au groupe ethnique et à la famille ; la composante socialisante du sport ; des opinions sur les capacités d'intégration et de socialisation du sport ; et les influences que le langage du sport peut avoir sur les coutumes et traditions⁷¹.

La réalité du sport associatif à Madrid

Le résumé qui précède souligne que les personnes responsables des clubs de sport interrogées à Madrid sont principalement originaires d'Amérique latine et qu'un seul des intéressés est madrilène d'origine.

Les statistiques de l'Institut national des statistiques révèlent que, en 2007, l'Espagne abritait une population totale de 44 474 631 habitants dont 2 753 619 étrangers. Parmi ces derniers, 446 623 personnes vivent à Madrid, dont une majorité de Latino-Américains avec une grande proportion d'Équatoriens (1 400 36 personnes), suivis de Colombiens (62 538) et de Boliviens (47 716). La communauté marocaine représente également une part importante de la population (68 819).

70. Les interviews ont été réalisées à Madrid entre avril et mai 2008. Nous disposions de deux canaux d'information officiels pour l'étude des associations. Nous en avons examiné 13 sur les 23 existantes, mais il convient de souligner que le nombre total de ces structures sur le territoire considéré est incertain, dans la mesure où certaines n'ont pas encore été enregistrées : *Federaliga*, la fédération réunissant un grand nombre d'associations ; le directeur de la publication de *Pasión deportiva*, lequel collabore aussi à un magazine mensuel rendant compte des activités sportives des associations sur *El Latino*. Les interviews ont eu lieu dans différents quartiers de la ville, généralement sur le lieu de travail des personnes interrogées et, sporadiquement, dans la rue ou dans un autre endroit. Elles ont été enregistrées et retranscrites dans la langue de la personne interrogée (à savoir l'espagnol), puis traduites par la même personne. Notre but est de dresser un rapide portrait des associations impliquées dans cette étude et, plutôt que de citer le nom complet des personnes interrogées, nous avons utilisé leurs initiales afin de garantir le respect de leur vie privée.

71. Le sport est un facteur d'intégration et peut aider à combattre toutes les formes de discrimination fondées sur la race, l'origine, le sexe ou toute autre circonstance personnelle. XXI^e Forum européen du sport, 21 et 22 novembre 2003.

Comme l'indique Duran Gonzalez (2002, p. 179-200), ces groupes ethniques ont toujours été victimes de conditions iniques ayant favorisé leur marginalisation dans des ghettos. Nous sommes ici en présence notamment d'une série de concepts étroitement liés entre eux : immigration, classe sociale, marginalisation urbaine.

L'expérience de Maza est exemplaire à ce titre. L'intéressé travaille depuis 1986 dans le cadre d'un programme footballistique avec un groupe de jeunes immigrants dans l'ancien quartier chinois Raval de Barcelone – un endroit où résident de nombreux étrangers. Maza applique un modèle d'intégration par le sport dans un quartier où les exigences pressantes de la cohabitation multiculturelle exercent une interaction avec les mécanismes de la reproduction sociale.

Notre choix de l'interview semi-structurée comme outil méthodologique résulte de plusieurs considérations : d'abord, nous nous sommes penchés sur les réalités sociales prévalant actuellement sur le territoire, réalités étroitement liées à un processus de construction d'un savoir et de sens, ainsi qu'à un processus d'expression des motivations et des attitudes susceptibles d'influencer les actes, notamment le mouvement ayant conduit à la constitution d'associations d'immigrants dans la région de Madrid ; deuxièmement, ce type d'interviews – qui examine la réalité directement vécue par les personnes interrogées – nous permet d'acquérir des connaissances sur le phénomène concerné à long terme, tel qu'il a été ressenti sur le territoire considéré. Le principal objectif est de comprendre la configuration de l'intégration sociale des immigrants par le sport à Madrid, ville multiculturelle ouverte au dialogue.

Les interviews ont été réalisées selon un plan distinguant entre différents sujets, mais les questions n'ont pas été posées dans l'ordre. Nous avons préféré en effet suivre une procédure souple et non standardisée – généralement utilisée avec les tests – de manière à laisser aux intéressés la possibilité de structurer leur propre discours, et, en cas d'interruption pendant la narration, nous avons posé de nouvelles questions pour relancer l'interview.

Trois éléments clés émergent de cette étude : premièrement, la présence associative à Madrid est de plus en plus prédominante, même si les organisations concernées sont étroitement fédérées ; deuxièmement, les communautés d'immigrants vivant sur le territoire s'avèrent avoir atteint un haut niveau d'intégration, même s'il convient de faire une exception en ce qui concerne les immigrants d'origine maghrébine ; enfin, il est très intéressant de voir que les associations sportives apportent une aide et une assistance mutuelle aux immigrants non seulement dans le cadre des activités sportives à proprement parler, mais également en facilitant leur intégration sous l'angle de la langue et du travail.

La présence de Federaliga – à laquelle la plupart des associations appartiennent – atteste une organisation structurée reposant sur différentes personnes et différents organismes de gestion ou de contrôle, qu'il s'agisse d'organiser

un simple match de football ou des événements plus importants. Le président de la Federaliga a souligné son profond attachement et son sentiment de responsabilité à l'égard non seulement des membres immigrants de la ligue et de leurs familles, mais également de l'ensemble de la communauté autochtone envers laquelle, dans la plupart des cas, il est très reconnaissant. Cette gratitude se manifeste à divers niveaux et revêt la forme d'actes modestes mais concrets d'aide et de soutien visant à permettre aux étrangers de surmonter leur condition. Nous avons également tenu compte, sans les sous-estimer, des cas de méfiance ou d'hostilité à l'égard des immigrants, notamment ceux n'ayant pas pu se procurer le permis de séjour requis.

La réalité territoriale du sport varie selon le type d'immigration. Les raisons incitant à immigrer dépendent de problèmes communs à tous les pays d'origine en matière de chômage, sans que les intéressés témoignent d'une hostilité à l'égard du pays où ils sont nés. La condition des étrangers à Madrid n'est pas marginalisée, en raison de la facilité avec laquelle la barrière linguistique peut être surmontée, notamment par les Latino-Américains.

Les personnes ayant rejoint les associations sont surtout des Latino-Américains, mais l'on compte également des représentants d'autres nations. La principale question concerne l'expérience personnelle, en matière de sport, des présidents des associations qui ont eux-mêmes été des étrangers – et par conséquent des immigrants – à Madrid. Les thèmes relevant de cette question principale concernent la création de l'association et son établissement sur le territoire, dans le cadre de stratégies d'accueil d'autres immigrants – à savoir des personnes venant du même pays d'origine et vivant sur place depuis plusieurs années, mais pas uniquement –, ainsi que les relations avec la réalité environnante, y compris leurs liens avec les familles des athlètes.

Raisons incitant à la création d'associations et intégration sociale grâce à l'immigrant sportif (*deporte inmigrante*)

Une première question importante concerne l'expérience personnelle des présidents des associations sportives et les raisons ayant motivé la création de ces structures⁷². Nous devons tenir compte des conditions auxquelles

72. Il convient d'apporter une clarification au sujet du sens des mots utilisés dans notre étude. Nous préférons également établir une distinction terminologique, de sorte que le terme *Liga* (ligues) désigne les associations n'ayant pas été officiellement établies, tandis que le terme *Asociación* (associations) est réservé aux structures officiellement enregistrées et disposant de statuts déposés auprès des autorités locales compétentes. On compte 8 *Asociación*. Le nombre total d'associations (officiellement enregistrées ou pas) s'élève à 23 et, à ce stade de notre recherche, nous n'en connaissons que 20. Nous avons examiné 13 associations parmi les plus importantes, notamment sous l'angle du nombre de membres. Selon l'information recueillie auprès des personnes interrogées, il s'agit dans tous les cas d'« associations culturelles, sociales et sportives à but non lucratif », et des informations complémentaires peuvent être trouvées sur leurs sites web respectifs (pour celles qui disposent d'un tel outil) et dans les règlements footballistiques, qui sont les mêmes pour l'ensemble des structures appartenant à Federaliga (l'organe qui fédère toutes les ligues et associations).

étaient confrontés les immigrants avant la naissance et l'essor de l'associationnisme – phénomène qui s'est presque mué en un réel besoin. Les présidents ayant immigré à Madrid il y a sept à dix ans affirment qu'à l'époque des groupes se rassemblaient sporadiquement à l'extérieur dans des lieux publics pour jouer et que la seule solution pour continuer à pratiquer le sport était de rejoindre une association.

Mais les raisons ne sont pas uniquement d'ordre fonctionnel. A cet égard, l'exemple de J. C. semble particulièrement édifiant, dans la mesure où l'intéressé explique que l'association est ainsi nommée en raison des très nombreuses nationalités représentées. Les immigrants vivent loin de leurs parents et, le week-end, ils peuvent s'intégrer mutuellement par le biais du sport et rencontrer des gens d'autres pays.

Un thème récurrent dans les réponses des personnes interrogées a trait au mal du pays inhérent à la distance. Les intéressés évoquent cette distance comme une coupure qui les incite à essayer d'occuper leur temps libre même si, au début du mouvement associatif il y a environ dix ans, les mêmes immigrants étaient victimes d'une espèce de discrimination.

Rappelant le lien entre la nationalité des immigrants et les associations où différents groupes ethniques sont inscrits, la personne interrogée (J. G.) affirme qu'il faudrait essayer de voir ce qui se passe au sein d'une même nationalité et d'établir les relations entre les différentes nationalités au sein de l'association. Pour lui, les sportifs en question sont étiquetés comme immigrants et, au lieu de cataloguer chaque association en fonction du pays d'origine de ses membres, il conviendrait de n'en former qu'une seule : telle est la tâche à laquelle les dirigeants d'associations devraient s'atteler.

Le sport a toujours été un outil important pour l'intégration sociale. Tout le monde s'accorde à reconnaître les avantages du sport, lesquels vont parfois au-delà des caractéristiques naturelles de cette discipline. Selon Heinemann (2002, p. 25)⁷³, le sport « parle toutes les langues et serait un phénomène mondial et supraculturel reposant sur certains traits », tels que la compréhension commune des règles. Le sport est destiné à tout le monde et ne connaît pas de frontières sociales, culturelles ou religieuses ; il possède un caractère socialisant qui lui permet de transmettre des règles et des valeurs.

Même L. P. et W. H. déclarent que le sport est, en fait, la force cohésive ayant rassemblé de nombreux immigrants et permis leur intégration dans toutes les équipes. Le sport est pour tous les individus concernés un élément très positif dans la mesure où, malheureusement, en tant qu'immigrants, ils

73. Heinemann (2002, p. 24-35) est un sociologue de l'université de Hambourg. Lors de la conférence de Barcelone consacrée au thème « Sport et immigration », il a comparé l'immigration en Espagne et en Allemagne et parlé des possibilités d'intégration par le sport.

ne possèdent pas beaucoup d'argent à consacrer à des activités récréatives et où tout un chacun peut s'amuser à faire du sport⁷⁴.

La question de l'intégration des immigrants par le sport – principalement le football – à Madrid a provoqué des réponses imprévues, dans la mesure où la plupart des personnes interrogées étaient des Equatoriens qui avaient rejoint l'association à la fois pour échapper à la condition d'étrangers, pour pallier le mal du pays et parce que la société majoritaire dans le pays d'accueil ne voit pas d'un bon œil l'organisation de matchs de football dans la rue.

Dans de nombreux cas, cependant, l'ensemble des immigrants faisant partie d'associations sportives est marginalisé. Mais si, d'une part, on déplore des situations de marginalisation, nombreuses sont, d'autre part, les personnes interrogées à reconnaître la volonté des autochtones à accepter la diversité.

Comme nous l'avons déjà signalé, les réponses aux interviews montrent qu'une autre question fondamentale tient au soutien et à la confrontation : le soutien est proposé à tous les immigrants par le biais d'activités ne se limitant pas aux sports ; la confrontation revêt la forme d'obstacles bureaucratiques en vue d'obtenir un permis de séjour et les documents juridiques requis, de difficultés pratiques dans la recherche d'un emploi, etc.

La plupart des personnes interrogées ont témoigné d'un grand enthousiasme pour les amitiés qu'elles sont parvenues à nouer au sein de l'association et de son cadre social. L'amitié est perçue comme un *résultat* et comme un avantage lié à la pratique du sport.

Conclusion

Sur la base de nos travaux de recherche en Espagne, nous pouvons affirmer que le phénomène de l'association sportive peut être légitimement perçu comme très large : «l'immigrant sportif» (*deporte inmigrante*) est un processus réel d'intégration sociale et l'essor du mouvement associatif touche l'ensemble du tissu social autochtone et va jusqu'à atteindre les divers organes institutionnels. Même au niveau politique, une forme de dialogue a été établie avec la participation des services chargés de l'intégration des immigrants locaux aux événements organisés par les clubs de sport. Les immigrants deviennent ainsi les principaux acteurs de la transformation urbaine : la cité globale définit une nouvelle structure d'inégalités sociales et représente aussi l'espace le plus commode pour l'action politique.

74. La corrélation entre l'immigration et le sport à Madrid est notamment soulignée par St. L. T., lequel accorde un rôle important au sport dans la vie sociale des immigrants vivant dans cette métropole.

Concernant le processus d'intégration des immigrants, il est très intéressant de constater la manière dont il s'intègre à un vaste programme politique. Ledit processus s'est produit dans la ville de Madrid où nous avons également remarqué la participation de l'administration locale – et plus particulièrement des services chargés de l'immigration –, laquelle n'hésite pas à dialoguer avec les parties intéressées.

Le sport n'est pas perçu ici comme la seule activité de nature à promouvoir l'intégration sociale, mais plutôt comme un élément susceptible de soutenir toutes les activités visant à briser différents types de barrière entre les diverses cultures, barrières faisant obstacle à notre prise de conscience des liens sociaux et de l'égalité entre les êtres humains.

En conclusion, nous voudrions mettre l'accent sur le fait que, à ce stade de la recherche, l'analyse des interviews revêt un aspect purement herméneutique, mais sera suivie plus tard de programmes d'analyse qualitative (TAL-Tac et T-Lab).

Il convient de souligner que nos recherches *ne sont pas terminées* et que toutes les données présentées seront révisées au cours des prochains mois, avant d'être comparées aux résultats obtenus dans le cadre de l'enquête portant sur des structures associatives analogues à Rome.

Bibliographie

Aledda A., Fabbris L. et Spallino A., *Multiculturalita e sport, Atti del XV Congresso del Pentathlon International*, Giugno 2005, Franco Angeli, Milan, 2006.

Cesareo V., *Societa multiethnica e multiculturalismi*, Vita e Pensiero, Milan, 2000.

Colombo E., *Le societa multiculturali*, Carocci, Rome, 2006.

De Nardis P., Mussino A. et Porro N., *Sport: social problems social movements*, Seam, Rome, 1997.

Duran Gonzalez J., «Immigracion y actividad fisico-deportiva», *II Congresso de Ciencias del Deporte, celebrado en el INEF*, Madrid, 14-16 mars 2002, Libro de Conferencias y Ponencias, 2002.

Heinemann K., «Deporte para inmigrantes: ¿instrumento de integración?», *Apunts, Educación fisica y deportes. Deporte e inmigración*, n° 68, Generalitat de Catalunya, Barcelone, 2° trimestre 2002, p. 24-35.

L'implication des filles de culture arabo-musulmane en faculté d'éducation physique et sportive – Etude comparative sur les pratiques motrices des étudiantes de France et de Tunisie

Haïfa Tlili⁷⁵, université Paris Descartes (France)

Cette contribution reprend une partie des résultats de mon travail de thèse intitulée «Pratiques motrices, femmes et cultures. L'exemple des étudiantes de culture arabo-musulmane en faculté d'éducation physique et sportive en France et en Tunisie» (Paris Descartes, 2008). Partant des problèmes d'acculturation rencontrés par les enfants d'immigrés maghrébins, un regard attentif est porté sur les résultats obtenus auprès des étudiantes issues de l'immigration, de parents maghrébins de France, inscrites dans les facultés des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

La sociologie de l'immigration, et plus particulièrement la sociologie du sport, connaît très mal cette population. En France, les études sociologiques s'attardent sur les populations qui connaissent des difficultés et qui seraient soumises à des formes contradictoires de socialisation. La confrontation entre la société d'origine et la société d'accueil de ces jeunes de la seconde génération correspondrait à un « enchevêtrement inextricable » qui rendrait difficile la compréhension des normes et attitudes des adultes (Noiriel, 1988). Lorsqu'on se penche plus particulièrement sur la population féminine, les qualificatifs nombreux traduisent une double injonction paradoxale : d'une part, d'être fidèle à une coutume réinventée en régime migratoire et, d'autre part, de montrer, par la distance prise à l'égard de cette même coutume, qu'elles sont bien intégrées (Guénif Souilamas, 2006). Les filles de cette génération seraient alors « ballottées » entre deux statuts, où règnent conflits et contradictions (Lacoste Dujardin, 1995), tout en ayant des comportements contradictoires vis-à-vis des choses et des gens (Cesari, 1997). Mais tout en étant coincées dans une triple domination sexuée, sociale et culturelle, les filles descendantes d'immigrants nord-africains manifesteraient une volonté d'être « artisanes de libertés tempérées » (Guénif Souilamas, 2000, 2006). Les rares recherches en sociologie du sport se portent sur des études de cas dans des contextes difficiles : par exemple les sportives maghrébines évoluant dans les quartiers difficiles ou bien le cas des jeunes sportives évoluant dans des sports majoritairement masculins.

75. Docteur, université Paris Descartes (France).

En interrogeant les filles inscrites en faculté d'éducation physique et sportive, nous changeons volontairement l'angle de réflexion pour compléter avec justesse les données existantes. Nous avons affaire a priori à une population intégrée (Sayad, 1994) et nous cherchons à mieux comprendre l'effet de leur ascension sur leurs valeurs traditionnelles par l'intermédiaire de leurs conduites motrices.

Malgré l'ambiguïté de la notion d'intégration, on peut affirmer que cette population a participé à la société globale par son activité scolaire. Plus l'individu évolue dans le système scolaire, plus il a de chance d'augmenter ses interactions sociales et d'acquérir les normes et valeurs que la société met en avant. En intégrant les facultés d'éducation physique et sportive, ces jeunes actrices de la République suivent une formation pour devenir, entre autres, professeur d'EPS et ainsi passer de l'autre côté de l'institution. Ces futurs agents de la République nous prouvent doublement leur intégration, en participant activement à la vie collective et en devenant elles-mêmes garantes des règles produites par l'institution. De ce fait, elles se placent dans une « régulation tendue vers l'avenir » (Schnapper, 2007). Cette implication va avoir un impact important puisqu'elles vont en quelque sorte devenir des modèles pour les élèves d'origine étrangère ou issues de minorités ethniques. Elles représenteraient ainsi la pierre angulaire du processus d'intégration pour cette population.

On part du postulat que c'est à travers le corps que vont se cristalliser toutes les valeurs culturelles. Pour cela nous nous sommes inspirés des travaux de Marcel Mauss, Pierre Bourdieu et Pierre Parleras. Les travaux ethnomoteurs de ce dernier nous ont permis de catégoriser les différentes pratiques motrices et ainsi faciliter la comparaison interculturelle. A ce niveau, plusieurs questions se posent : comment se fait le mélange entre les valeurs modernes et républicaines du corps amenées par l'institution et les valeurs traditionnelles et religieuses (supposées) véhiculées entre autres par les parents ? Comment cela est-il vécu par cette nouvelle génération de femmes issues de l'immigration maghrébine qui accèdent à cette formation ? Nous supposons qu'il va y avoir une divergence des pratiques motrices entre les étudiantes en France et en Tunisie. Nous pensons également qu'il y aura, en France, une divergence des pratiques motrices, en fonction des zones d'immigration ou du type de sociabilité.

Nous avons étudié les conduites motrices de trois groupes de filles : 90 étudiantes françaises d'origine maghrébine évoluant dans 16 des 40 UFR STAPS de France ; 198 étudiantes en Tunisie évaluant dans les instituts de sports du Kef et de Sfax ; et un groupe témoin constitué de 116 étudiantes non maghrébines.

Méthodologie

La méthodologie est plurielle et malléable, pour mieux s'adapter aux caractéristiques des différentes populations. Estimer la population historiquement et géographiquement était notre premier objectif, ce qui a pu se faire sur 14 facultés de sport (UFR STAPS). Pour représenter la population en France, suivant une méthode déjà utilisée par Georges Félouzis *et al.* (2005), il nous a fallu « construire un indicateur indirect de l'origine culturelle des individus » à partir de leur prénom, lequel a une forte charge symbolique d'un point de vue social et culturel, et de leur nom de famille. « Les enfants d'immigrés musulmans portent des prénoms musulmans, et ces prénoms ne sont pas (ou très marginalement) utilisés par les classes moyennes autochtones. »⁷⁶ En Staps, il a été observé que cette population était essentiellement issue de l'immigration maghrébine.

Nous avons également finement décrit les caractéristiques sociales et motrices de ces filles à travers l'exploitation d'un questionnaire. Ce questionnaire, distribué à la majorité de la population maghrébine et à un groupe témoin de filles non maghrébines, comportait deux parties : un premier questionnaire, semi-directif, et un second questionnaire, appelé « différenciateur sémantique », servant à évaluer le rapport affectif que les filles peuvent avoir avec des stimuli ou des thématiques plus ou moins problématiques dans ce contexte d'acculturation⁷⁷. Dans le questionnaire semi-directif, une partie s'intéresse à la sociabilité des filles. Il leur était demandé d'évaluer le nombre de filles maghrébines et garçons maghrébins, mais également de filles et garçons non maghrébins qu'elles avaient dans leur entourage⁷⁸. Quant au différenciateur sémantique mis en place par Osgood *et al.* (1957), cette technique indirecte de contournement nous a paru essentielle pour mettre en valeur les ambivalences supposées et situer les populations entre elles. De plus, les entretiens semi-directifs voire non directifs nous ont permis de compléter les informations quantitatives, et de mettre en évidence un certain nombre de thématiques singulières et de problématiques spécifiques.

76. En STAPS, il a été observé que cette population était essentiellement issue de l'immigration maghrébine. C'est pourquoi nous utilisons « jeune de culture arabo-musulmane » ou « jeune issue de l'immigration maghrébine ».

77. On leur demandait par exemple d'évaluer « la sensualité dans les sports féminins », « danse », « sport de combat », « natation », « virginité au mariage », « pratique religieuse » ou encore « tradition des parents », à partir de neuf couples d'adjectifs (beau/laid, faible/fort, calme/excitable, propre/sale, lent/rapide, futile/importante...).

78. Le logiciel Sphinx nous a permis d'extraire cette variable. Nous parlons d'étudiantes à sociabilité communautaire (SC) lorsqu'elles restent exclusivement avec des Maghrébins et d'étudiantes à sociabilité non communautaire (SNC) dans le cas contraire.

Résultats

D'après les listings obtenus, il a été possible de mettre en valeur les proportions des Maghrébines dans les STAPS de manière géographique et historique. L'analyse des pratiques physiques et sportives permet de comparer les logiques internes des conduites motrices pratiquées et ainsi de mettre en valeur un certain nombre de traits culturels propres au groupe.

Tout d'abord, la cartographie met en évidence des résultats faibles et inégaux. Dans les zones de faible immigration, les pourcentages des Maghrébines au sein de la population féminine sont les plus bas (Froment et Lerat, 1996)⁷⁹. Dans les zones de fortes immigrations les proportions sont plus hétérogènes. En Ile-de-France, il y a concordance entre la forte zone d'immigration et les pourcentages les plus élevés, alors que dans le Sud-Est, malgré une forte immigration, les taux de Maghrébines sont plus faibles. La représentation historique a permis de mettre en valeur la part des Maghrébines (sur la population féminine totale) depuis 1993 et dans 12 UFR STAPS de France. Les pourcentages recensés restent dans la majorité des cas inférieurs à 4 % ; sauf dans les facultés de Bobigny et de Paris 5 où l'évolution des proportions (3 à 4 fois plus importantes) ne cesse de croître et arrive même à atteindre en 2004 19 % à Bobigny et 14 % à Paris 5⁸⁰.

Au niveau des pratiques physiques et sportives, les étudiantes en France, qu'elles soient de culture arabo-musulmane ou non (80 % pour les Maghrébines et 93 % pour les non-Maghrébines), pratiquent les mêmes types de sports, principalement les sports collectifs et les sports psychomoteurs. Dans cette dernière catégorie, on peut citer la natation, la gymnastique, l'athlétisme, des sports au cours desquels le sujet agit en isolé, sans nouer d'interaction instrumentale avec un autre coparticipant (Parlebas, 1986). Dans ces sports, comme peut le noter à juste titre M. Bouet (1995), l'objectif est de tirer des forces humaines le maximum d'effet mesurable, afin d'obtenir du corps humain le meilleur résultat possible, dans des épreuves conçues pour que se révèlent sa puissance, sa force, son adresse, sa résistance, sa vitesse, sa souplesse et sa coordination. En même temps, dans ces sports se trouve affirmée la valeur de l'ascèse et de l'effort sur soi. Pour les Tunisiennes, plus rares sont celles qui pratiquent en club (24 %). Elles restent dans un schéma traditionnel du corps, préférant des activités artistiques pratiquées entre femmes, qui mettent en valeur leur féminité. Les étudiantes

79. On trouvera la plus forte densité d'Algériens, de Tunisiens et de Marocains dans les 11 départements se situant sur une ligne imaginaire en T inversé, du sud-est de la France allant vers Paris et passant par la région Rhône-Alpes.

80. Les faibles zones d'immigration amènent à un plus faible investissement, mais les résultats sont plus hétérogènes dans les zones de forte immigration. Il aurait été nécessaire d'étendre ce travail pour savoir s'il n'y a pas eu un faible investissement en STAPS au détriment des autres formations universitaires.

françaises, qu'elles soient maghrébines ou non, veulent également pratiquer les mêmes activités physiques et sportives : essentiellement des sports à incertitude. Alors que les Tunisiennes veulent dans une plus faible mesure pratiquer autant les activités artistiques et les sports à incertitude.

Un peu plus de 72 % des étudiantes de culture arabo-musulmane disent avoir une sociabilité non tournée vers les autres Maghrébines, alors que 27 % d'entre elles ont au contraire une sociabilité exclusivement communautaire⁸¹. Les conduites motrices des étudiantes à sociabilité communautaire (SC) se détachent de celles qui ont une sociabilité non communautaire (SNC), en pratiquant moins de sports psychomoteurs et plus de sports de combat. Les étudiantes à SNC se rapprochent ainsi des caractéristiques de la population non maghrébine de Clermont-Ferrand. Cette répartition des conduites motrices entre les étudiantes à SC et celles à SNC pourrait être liée à des caractéristiques sociales, économiques et religieuses. Chez les étudiantes à SNC, l'attirance pour des sports qui privilégient la performance unique du corps de la sportive et une moindre pratique des sports de combat connotés positivement dans la communauté musulmane pourrait s'expliquer par un niveau social plus élevé, une activité professionnelle et sociale plus élevée de la mère, et également une pratique religieuse moins importante que les filles à SC.

Les résultats du « différenciateur sémantique » soulignent des rapports affectifs très proches dans les deux sous-populations en France, et cela sur sept des neuf stimuli proposés. La population tunisienne survalorisait les activités artistiques qui mettent en jeu la féminité de la femme (danse, sensualité, patinage artistique), mais connotait négativement les sports de combat et la mixité dans les activités physiques et sportives. La population française d'origine maghrébine s'est détachée de la population française non maghrébine uniquement sur les deux stimuli qui font directement référence à la tradition et à la religion. La population d'étudiantes à SNC se retrouvera, dans les deux cas, dans une évaluation intermédiaire. La population à SC donnera à ces deux stimuli les plus grandes valeurs affectives, tandis que la population française non maghrébine donnera des valeurs plus neutres voir négatives.

Les entretiens réalisés en France montrent que ces filles d'origine maghrébine pratiquent une religion « syncrétique », en adaptant les normes et valeurs de la culture des STAPS à la culture des parents. C'est pour cette raison que certaines vont tout de même pratiquer par exemple la natation sans casser leur jeûne pendant la période de ramadan. Les entretiens révèlent que ces filles, très tôt, ont pour la majorité d'entre elles endossé par procuration des responsabilités administratives et familiales importantes. Cela a offert à ces filles une respectabilité aux yeux des parents, qui a permis en retour de

81. Pour comprendre ces chiffres, précisons que la majorité d'entre elles disent avoir évolué au lycée dans un milieu où elles étaient minoritaires. Dans les entretiens, on constate qu'elles ont majoritairement suivi une formation générale dans des bons lycées.

minorer les injonctions parentales traditionnelles. Ces étudiantes, en France plus qu'en Tunisie, ont une grande liberté d'activité. La réussite scolaire et universitaire ouvre les portes à une reconnaissance sociale que les familles apprécient. Elles ont à peu près tous les droits et sont unanimes pour dire que la faculté de sport leur a permis de « vivre ». Cependant, les parents, en imposant à leurs filles un mariage « hallal » avec un Maghrébin musulman ou un musulman arrivent à déstabiliser les étudiantes, et à remettre en question, chez certaines, les parcours réalisés ; surtout si ces étudiantes tardent dans la formation STAPS, sans avoir la possibilité de devenir professeur d'EPS, après plusieurs échecs aux concours.

Conclusion

Les étudiantes de culture arabo-musulmane sont rares dans les UFR STAPS de France et l'analyse des raisons de l'hétérogénéité remarquée mériterait d'être approfondie, par exemple en s'intéressant aux autres étudiantes évoluant dans les autres formations postbac disponibles. Malgré les diversités géographiques et historiques, la population issue de l'immigration de culture arabo-musulmane accède peu à peu à cette formation aux activités physiques et sportives. Ces résultats sont encourageants et symboliquement forts, car en accédant à cette formation elles vont pouvoir influencer les jeunes générations et aider à résoudre les malentendus interculturels.

A partir de l'étude des pratiques physiques et sportives réalisée, nous constatons qu'entre la population touchée par la culture arabo-musulmane et le groupe témoin, les conduites motrices moyennes sont très proches. Le statut qu'elles occupent au sein de la famille offre aux filles de culture arabo-musulmane la possibilité de changer les règles traditionnelles tout en assumant et profitant de cette nouvelle implication sociale. Ce qui réduit l'ambivalence qui semblait caractériser ces jeunes filles issues de l'immigration. Cependant une ambiguïté tacite persiste dans le domaine de l'intime, où l'exigence des parents qu'elles se marient avec Maghrébin musulman ou un musulman pose à la majorité d'entre elles des problèmes, surtout lorsqu'elles côtoient depuis le lycée des non-Maghrébins. Au fond, c'est par cette revendication que l'autorité parentale s'impose, et c'est à ce niveau qu'une ambivalence semble déstabiliser le plus les filles interrogées.

La diversité des résultats des sous-populations, entre la population maghrébine de France et de Tunisie ou entre les filles qui développent une SC et celles qui développent une SNC, démontre qu'on ne peut pas parler de la population arabo-musulmane au singulier. Une nouvelle problématique apparaît alors : comment interpréter la relative poussée communautaire et religieuse de certaines de ces étudiantes dans ces deux pays ? En Tunisie, la question mériterait d'être approfondie. Les filles voilées, de plus en plus visibles au sein des institutions, commencent à inquiéter une partie des

enseignants très attachés à la laïcité instaurée par Bourguiba dès 1954. Alors que le port du voile a toujours été interdit, les professeurs se disent aujourd'hui démunis face à l'explosion des étudiantes voilées.

Ce constat est assez inhabituel voire embarrassant lorsqu'on utilise les théories classiques de l'intégration utilisées en France. On se demande si cette évolution de la nouvelle génération d'enseignantes ne va pas avoir un effet négatif sur leur enseignement et sur les futurs élèves de cette origine. Faut-il prendre ces résultats comme un rejet, une réaction antirépublicaine? Ou au contraire, comme une preuve que cette acculturation s'est faite avec douceur, en rendant compatible des valeurs qui étaient jusqu'alors opposées, dans la génération précédente? Certaines questions ne trouvent hélas pas de réponse si l'on s'accroche uniquement au cas de la France. La comparaison internationale de cette interculturalité est de ce fait une nécessité si l'on veut représenter les différents types d'acculturation et mieux comprendre les choix et les adaptations de ces filles. Pour faire avancer cette problématique, il est donc important de lancer une étude homologue dans des pays qui permettent ce développement communautaire (Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Canada...).

Bibliographie

Bouet M., *Signification du sport*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1995.

Cesari J., *Etre musulman en France aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1997.

Félouzis G. et al., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Seuil, Paris, 2005.

Froment R., Lerat S., *Histoire et géographie économiques, Tome 1. Les fondements*, Bréal, Paris, 1996.

Guénif Souilamas N., *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset/Le Monde, Paris, 2000.

Guénif Souilamas N. (dir.), *La république mise à nu par son immigration*, La Fabrique, Paris, 2006.

Khellil M., *Maghrébins de France. De 1960 à nos jours: la naissance d'une communauté*, Editions Privat, Paris, 2004.

Mahfoudh-Draoui S. D., « Réflexions sur la pudeur et le voile », in Petitat A. (dir.), *Le Secret et le lien social*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 171-180.

Noiriel G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Editions du Seuil, Paris, 1988.

Osgood C. E. et al., *The measurement of meaning*, University of Illinois Press, Urbana, 1957.

Parlebas P., *Eléments de sociologie du sport*, PUF, Paris, 1986.

Sayad A., « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes et migration*, n° 1182, 1994, p. 8-14.

Schnapper D., *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Folio, Paris, 2007.

Conclusion: l'intégration sociale à l'épreuve des sports

Jérôme Beauchez⁸², université de Strasbourg (France)

Particulièrement attentifs aux situations des migrants et des héritiers de l'immigration, les différents auteurs de ce chapitre questionnent chacun à leur manière le rôle des pratiques, ainsi que celui des politiques sportives dans le processus d'« intégration sociale » des groupes minorés. Leurs travaux montrent qu'en limitant le commentaire sociologique au seul exposé critique des prénotions du « sport-intégration », le chercheur court le risque idéologique de simplement renverser les élans laudateurs du sens commun en un réquisitoire qui, à son tour, omettra de considérer les réalités anthropologiques et la portée éducative des gestes sportifs. Retrouver ces dernières sous le voile des prénotions revient dès lors à réunir ce qu'elles séparent et distinguer ce qu'elles confondent. Et ce que confondent les prénotions du « sport-intégration » c'est, avant toute chose, l'ensemble des pratiques sportives qu'elles désignent par un seul et même terme. Ainsi surdéterminé, le sport en vient à couvrir les réalités les plus diverses, à la façon d'un ensemble qui présenterait la synthèse de toutes ses parties. Or, loin de voisiner passivement dans leur appartenance commune au « monde du sport », les pratiques et les cultures sportives constituent plutôt autant de micromondes sociaux n'existant qu'au travers des acteurs qui s'en saisissent (Pociello, 1999). Non pas fermés sur eux-mêmes, mais sans cesse traversés par des influences sociales qui les travaillent de l'extérieur, ces micromondes donnent à voir les enjeux de leurs promoteurs. Ainsi des enjeux d'utilité publique du « sport-intégration » lorsque les fédérations et les clubs, représentant la tradition institutionnelle des disciplines sportives, font la promotion d'un encadrement de la jeunesse présenté comme absent des pratiques de rue, à l'instar du basket « *street ball* » ou du football « de pied d'immeuble » (Travert et L'Aoustet, 2003). En dépit des résultats d'enquêtes sociologiques qui montrent comment l'auto-organisation de ces pratiques par les jeunes débouche sur des formes inédites de socialisation sportive (Duret et Augustini, 1993 ; Chantelat, Fodimbi et Camy, 1996 ; Travert, 2003), cette défense normative des modèles de pratique les plus anciennement institués revient à imposer une définition du sport en inscrivant sa légitimité dans ce que l'anthropologue Arjun Appadurai (2005) appelle une « forme culturelle dure ». Tissant un réseau de liens forts entre valeur, signification et pratique, une telle organisation modifie plus aisément ceux qu'elle socialise qu'elle ne se modifie elle-même à leur contact. S'y intégrer suppose donc le passage réussi d'une phase d'acculturation, dont

82. Docteur en anthropologie, université de Strasbourg (France).

l'échec signifiera à l'inverse l'exclusion du prétendant; une exclusion qui concernera au premier chef les jeunes les plus désaffiliés, bien en peine de trouver par eux-mêmes les moyens de se conformer aux disciplines (respect des horaires et de l'entraîneur, constance dans l'implication et la concentration) que suppose la pratique régulière d'un sport en club (Gasparini et Vieille-Marchiset, 2008). Assouplir les formes d'engagement, et créer les cadres sociaux d'un accomplissement des gestes quelquefois éloignés des valeurs et des significations du sport défendues par le modèle compétitif des fédérations et des clubs, s'impose alors bien souvent comme une nécessité aux travailleurs sociaux désireux de recourir aux exercices corporels dans le cadre de leurs interventions (Le Breton, 2003). Transposées sur la scène maîtrisée d'une pratique suscitant l'envie et le plaisir de participer, les prises de risque et les implications personnelles, tout comme les nécessités de coopérer et de s'entraider face à l'adversité, se présenteront dès lors aux acteurs comme autant de « symboles mimétiques » d'émotions vécues ailleurs dans le cours de la vie sociale (Elias et Dunning, 1994), et parfois traitées dans la démesure d'un abandon de soi aux pulsions agressives ou destructrices. Ainsi des « jeux symboliques avec la mort » (Le Breton, 2004), métaphorisée par le risque de K.-O. en boxe ou le dévissage sécurisé en escalade, qui chacun à leur manière peuvent aider les acteurs en perte de repères à retrouver une sensation de la limite ainsi qu'un sens de la coopération, fût-elle antagoniste comme dans le cas de la boxe, ou distanciée comme dans celui de l'escalade où l'Autre est avant tout celui qui assure ma protection et me garde de la chute. Si un tel travail sur les cadres de l'interaction, contribuant au renforcement d'une certaine éthique de la responsabilité, peut donc être effectué par le biais des pratiques d'exercice corporel adaptées aux enjeux de l'intervention sociale, il reste toutefois à noter que ce travail ne saurait s'appliquer qu'aux seuls « jeunes de banlieue », trop vite érigés en emblèmes des populations à « intégrer ». Après avoir distingué ce que les prénotions du « sport-intégration » confondent, il convient en effet de réunir ceux qu'elles séparent en rappelant que les jeunes de toutes origines et de tout milieu social peuvent être concernés par ces apprentissages d'une « éthique de l'interaction » qui, bien que parfois gagnée sur les terrains du sport, n'en reste pas moins difficile à transposer aux autres domaines de la vie sociale (Falcoz et Koebel, 2005). Si une certaine stabilité des insertions économique, scolaire ou professionnelle ne vient pas soutenir le travail de socialisation effectué dans les cercles de participation sportive, les acquis sociaux constitués en leur sein auront effectivement toutes les chances d'être défaits sous les coups de boutoir des désaffiliations concurrentes. A la société telle que la disent les slogans du « sport-intégration » s'oppose alors la société telle que les individus l'éprouvent, dans leurs appartenances comme dans leurs non-appartenances. Reste à savoir si ces dernières doivent être interprétées comme un défaut d'intégration des individus à la société, ou une incapacité de la société à se penser comme inséparable des individus qui la composent dans toutes leurs diversités.

Bibliographie

Appadurai A., *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », Paris, 2005 [1996].

Chantelat P., Fodimbi M. et Camy J., *Sport de la cité: anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1996.

Elias N. et Dunning E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, Paris, 1994 [1986].

Duret P. et Augustini M., *Sport de rue et insertion sociale*, Paris, INSEP, 1993.

Falcoz M. et Koebel M. (dir.), *Intégration par le sport. Représentations et réalités*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris, 2005.

Gasparini W. et Vieille-Marchiset G., *Le Sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, PUF, coll. « Pratiques physiques et société », Paris, 2008.

Le Breton D., *La peau et la trace. Sur les blessures de soi*, Paris, Métailié, 2003.

Le Breton D., *Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre*, PUF, coll. « Quadrige », Paris, 2004 [2002].

Pociello C., *Les cultures sportives: pratiques, représentations et mythes sportifs*, Paris, PUF, 1999 [1995].

Travert M., *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris, L'Harmattan, coll. « Débats Jeunesse », 2003.

Travert M. et L'Aoustet O., « Déviances sportives et intégration sociale ? », in *Agora Débats Jeunesse*, n° 33, 2003, p. 42-49.

Conclusion générale

Les sociabilités de club : la construction des réseaux de partenaires sportifs contre les discriminations⁸³

Clotilde Talleu⁸⁴, université de Strasbourg (France)

Les recherches des jeunes chercheurs européens présentées tout au long de cet ouvrage illustrent de manière détaillée le phénomène discriminatoire dans le sport et les discordances sur ces questions dans les pays d'Europe, mais nous invitent aussi à la vigilance. En effet, si le sport est souvent présenté comme un facteur d'inclusion des populations victimes de discriminations négatives, l'étude du quotidien des pratiques sportives et du fonctionnement de leurs institutions nous montre la persistance de tout un ensemble d'affirmations identitaires et de discriminations spécifiques (sexuelles, ethniques et/ou liées à l'apparence physique). Parce qu'elle étudie la manière dont les individus s'agrègent les uns aux autres pour former un groupe, la sociologie des sociabilités sportives associatives⁸⁵ peut apporter un éclairage complémentaire à la question de la lutte contre les discriminations. Deux questions méritent d'être explorées : l'association sportive favorise-t-elle « naturellement » le lien social ? Faut-il par ailleurs privilégier une sociabilité fermée dans un sport « entre-soi » ou une sociabilité ouverte dans le cadre d'associations sportives « mixtes » ? Les deux modèles présentent des aspects positifs et négatifs : le sport « entre-soi » ou « communautaire » permet l'expression d'une identité qui peut être déniée dans la société, mais il enferme aussi l'individu dans sa communauté ou sa catégorie d'origine. Ensuite, dans le cas du handisport, le sport « mixte » permet la coéducation et la rencontre de sportifs valides et déficients, mais il peut aussi conduire à l'inégalité dans un sport de compétition se fondant sur la performance physique. On le voit, penser la forme légitime des groupements volontaires et leur rôle dans l'intégration tout comme penser le sport en termes d'individus ou de communauté alimentent des visions politiques différentes et discordantes dans les pays d'Europe. Ces questions sont importantes pour la construction européenne, et le sport est à considérer ici comme un bon analyseur des débats européens.

83. Cette analyse fait partie d'un travail de thèse portant sur la construction sociale des sociabilités sportives associatives réalisé auprès de 15 clubs de Strasbourg (France).

84. Docteur en sciences du sport, Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342), université de Strasbourg (France).

85. La sociabilité de club peut se définir comme l'ensemble des modes – spontanés ou organisés, collectifs ou interindividuels – de relations entre adhérents.

L'intégration sociale par le club

A la différence des pays anglo-saxons, la France a été historiquement marquée par la crainte des corps intermédiaires. L'idéal républicain a été très longtemps hostile à toute forme de groupement qui viendrait s'interposer entre les citoyens et la nation. Cette conception républicaine de la nation fait ainsi du lien national la forme privilégiée du lien social⁸⁶. Face à ces difficultés, comment sortir de la confrontation théorique entre une sociologie française de l'intégration traditionnellement franco-centrée, imprégnée de la « pensée d'Etat », et une sociologie des communautés et des minorités ethniques traditionnellement dominée par les travaux anglo-saxons ?

A partir des années 1970, on assiste à un « renversement du stigmate »⁸⁷. La crise de la société salariale⁸⁸ vient fissurer l'Etat providence – cet édifice sur lequel s'est construite la cohésion sociale – et remet en question la capacité de la société française à exister comme ensemble lié par des relations d'interdépendances. Parmi les voies alternatives à cette solidarité étatique, les associations – « institutions intermédiaires »⁸⁹ à l'articulation de l'Etat et de la société civile, de l'individuel et du collectif, du communautaire et du sociétaire – sont considérées comme des moyens particulièrement efficaces pour réorganiser la solidarité du corps social et « refaire nation »⁹⁰. Dans le sport à l'échelle européenne, c'est à partir du début des années 1980 que les associations sportives apparaissent comme l'un des remèdes à la crise du lien social. Sous l'effet conjugué des transformations du champ sportif⁹¹ et de nouvelles dynamiques (libéralisation du marché et désengagement des Etats, montée des inégalités, crise économique, chômage, premières émeutes urbaines, etc.), le sport est de plus en plus convoqué pour lutter contre les nouvelles exclusions sociales. A ses différents échelons (Europe, Etats, ministères de la Santé et des Sports, comités olympiques nationaux, fédérations, associations sportives...), les acteurs du mouvement sportif réaffirment avec force les fonctions sociales du club en matière d'intégration et de socialisation. Le discours du président de l'Office des sports

86. Sur ce point, voir Schnapper D., *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998.

87. Ion J., « Affranchissements identitaires et engagements personnels », in Ion J. (dir.), *L'engagement au pluriel*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, p. 23-45, p. 32.

88. Castel R., *La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

89. Sainsaulieu R., *Des sociétés en mouvement. La ressource des institutions intermédiaires*, Desclée de Brouwer, Paris, 2001, p. 16.

90. Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat providence*, Seuil, coll. « Points, Essais », Paris, 1995, p. 13.

91. Avec notamment l'arrivée de « nouveaux sports » pratiqués hors institution sportive, la remise en question de la légitimité du modèle de la compétition dans le sport amateur, la médiatisation et marchandisation progressive du sport.

de Strasbourg est révélateur de ce consensus partagé en Europe : « Le sport c'est là où se gommement les différences, les différences ethniques, les différences religieuses, toutes les différences. Plus personne ne voit sur un terrain de foot ou un terrain de basket, elles se gommement naturellement et c'est le seul endroit où les différences se gommement naturellement. (...) Moi, j'ai un rêve, c'est qu'on puisse faire dans les clubs sportifs et notamment dans les clubs les plus difficiles de Strasbourg autre chose que simplement du sport, que ça soit des lieux de rencontres. »⁹² Le club est effectivement un « groupe sportif »⁹³ rassemblant des individus autour de codes, de symboles, de manières de penser et d'agir qui fonctionnent comme un système d'interreconnaissance. Quelles que soient leurs origines, tous les adhérents se reconnaissent notamment à travers des sociabilités collectives – des pratiques, des espaces, des règles – qui manifestent leur appartenance au club et permettent la constitution de l'association sportive comme communauté de vie. Cependant, il ne faut pas croire que tous les adhérents d'un club sportif partagent des liens interindividuels ni que les sociabilités développées dans le club suppriment les exclusions liées à l'environnement social.

L'inclusion dans un réseau de partenaires sportifs

Au sein des associations sportives, les relations les plus intenses, les plus approfondies sont entretenues entre adhérents pratiquant conjointement l'activité physique et sportive proposée par le club. Cependant, le pratiquant ne considère pas pour autant son réseau de partenaires sportifs comme un tout indifférencié ; celui-ci distingue généralement les partenaires dont il se sent proche, ceux à qui il s'identifie davantage et ceux avec qui il se lie uniquement par rapport à la pratique sportive. De ce fait, il convient de distinguer avec Bidart⁹⁴ différents modes de sociabilité : celui qui consiste à participer à des cercles sociaux, à s'inscrire dans des activités et des groupes parmi des membres relativement indifférenciés, et celui qui consiste à « élire » des partenaires précis et individualisés. Le réseau des partenaires sportifs se structure selon ce modèle ; il se compose de divers cercles concentriques recoupant des disparités dans la forme, le contenu, l'intensité du lien social et dans la taille du groupe.

Le cercle des copratiquants

Au sein de ce cercle, le lien social est ancré dans la pratique sportive associative. Les relations ne sortent pas des lieux où elles sont nées, aussi bien au niveau des occasions de contact que du contenu des interactions sociales. Par

92. Extrait d'entretien, novembre 2007.

93. Callède J.-P., *L'esprit sportif. Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, PUB/MSHA, Bordeaux, 1987.

94. Bidart C., *L'amitié. Un lien social*, La Découverte, Paris, 1997.

exemple, au-delà des discussions du café du commerce et des banalités sur l'actualité ou la vie quotidienne, la pratique sportive reste très souvent le sujet de conversation de prédilection. Les pratiquants mettent systématiquement à l'écart toutes les thématiques relatives au domaine privé. Dans la grande majorité des cas, les relations tissées entre copratiquants restent superficielles, comme nous le signale Marion, pratiquante au Handball Club de l'Elsau : « Pendant les entraînements, on parle plus de hand, on se lâche des conneries clairement... C'est plus quand on fait des soirées après qu'on parle vraiment de nous, de notre vie à côté du hand parce que nous on se connaît que par ça, quoi, donc moi je parle un peu de mes études, de ce que je fais... on connaît quand même ce que toutes font mais c'est surtout après les matchs, quand on se retrouve. Sans pour autant atteindre des trucs très personnels, très intimes, non jamais... ou rarement, comme j'ai dit ce ne sont pas toutes des amies, donc on se dévoile pas non plus à fond à fond à fond. C'est assez superficiel l'image qu'on donne en fait. » Cette orientation des contenus des discussions vers l'activité sportive et la non-contamination des interactions verbales par des éléments trop intimement personnels sont autant de mesures de défense qui permettent de parer aux événements dont les implications symboliques sont un danger pour l'estime que chacun a de soi⁹⁵. En outre, la très grande majorité des occasions de contact s'inscrivent dans les pratiques de sociabilité organisées par le club. Les copratiquants se rencontrent principalement lors de la pratique sportive et éventuellement lors des événements festifs ou associatifs proposés par l'association : repas, assemblée générale, sorties, etc. Au sein du cercle des copratiquants, les pratiques de sociabilité auto-organisées – c'est-à-dire gérées par les adhérents eux-mêmes en dehors de l'organisation du club – sont quasiment inexistantes. A ce propos, Sandra, pratiquante au Touring Plongée Strasbourg nous raconte : « Je les vois que dans le cadre du sport, donc c'est pas trop... c'est pas vraiment amical... c'est plus sportif quoi. C'est des relations de club. » Dès lors, cette première configuration se caractérise par une relative dépendance des relations envers le contexte social dans lequel elles s'inscrivent. Les liens restent étroitement liés au ressort commun du cercle – la pratique sportive – et la logique de groupe prédomine dans l'établissement des sociabilités.

D'une manière générale, que la pratique sportive soit organisée par le club ou autogérée par les adhérents eux-mêmes⁹⁶, les cercles de copratiquants sont composés d'individus qui se ressemblent du point de vue de leurs propriétés

95. Pour Goffman, les interactions sociales sont soumises à des règles à la fois prescriptives et proscriptives. Cet « ordre comportemental », qui encourage certaines activités et en interdit d'autres garantit le maintien du lien social. Sur ce point, voir Goffman E., *Les rites d'interaction*, Minuit, coll. « Le sens commun », Paris, 1974.

96. Les pratiques sportives peuvent être soit organisées – quand les associations constituent des groupes d'entraînement – soit auto-organisées, lorsque les pratiquants doivent se construire eux-mêmes leur réseau de partenaires de pratique. Ce dernier cas concerne notamment les pratiques sportives qui se réalisent en duel (tennis, badminton par exemple).

sportives : niveau sportif, modalité de la pratique – compétition ou loisir – et signification accordée à l'activité. Par contre, la proximité des caractéristiques sociodémographiques – âge et sexe notamment – n'est pas dans ce cas une « condition » à l'établissement des relations ; les pratiquants s'adonnent à leur activité avec des adhérents qui présentent des propriétés sociales généralement hétérogènes. Arnaud, 15 ans, adhérent au Tennis Club de Strasbourg, nous décrit ainsi son réseau de partenaires : « Ben... c'est quand même plutôt avec des adultes [avec qui il joue le plus régulièrement] enfin... l'année dernière c'était peut-être plus avec un qui s'appelle Nicolas qui a 20 ans... il avait le même classement que moi l'année dernière, donc on jouait souvent ensemble (...). Je ne m'entends pas spécialement mieux avec eux qu'avec les jeunes mais c'est plus pour le niveau. Nicolas [son ami du club] il joue toujours concentré mais il y a des jeunes, des fois ils font un peu n'importe quoi donc c'est bien aussi quand ils sont concentrés mais les adultes ils jouent toujours sérieusement, c'est bien. (...) Ben par exemple les joueuses de l'équipe 1... ça m'arrive de jouer avec elles aussi. Il y en a une ou deux, par exemple Perrine et Olivia [21 ans] avec qui je joue assez souvent ; on a à peu près le même niveau aussi. » Dans ces conditions, du point de vue des cercles de copratiquants, le club sportif peut être considéré comme un lieu de sociabilité ouverte. Cette mixité reste toutefois limitée ; la construction sociale des cercles est en effet tributaire du type de population qu'attire le club et de la manière dont celui-ci constitue ses groupes de pratique⁹⁷.

Le réseau des relations affinitaires

Au sein des associations sportives, les cercles de copratiquants se doublent généralement de réseaux de relations affinitaires « choisies ». Les pratiquants découvrent chez certains de leurs partenaires des affinités qui les conduisent à prolonger les liens au-delà de leur participation au « groupe sportif » ; deux pratiquants peuvent un jour être amenés à partager plus que la pratique sportive. A mesure que les relations entre deux ou plusieurs partenaires de pratique s'intensifient, leurs occasions de contacts se multiplient et se diversifient. Le développement des pratiques de sociabilité auto-organisées s'accompagne d'une multiplicité⁹⁸ du contenu des interactions sociales. Le processus relationnel de

97. Dans certaines situations sociales, les relations entre copratiquants peuvent être plus homophiles. En effet, quand le club oriente les membres à l'adhésion vers des groupes de pratiquants homogènes au niveau de l'âge et éventuellement du sexe, l'affinité sportive se double d'une affinité sociale. Aussi, selon le sport proposé, le niveau d'excellence sportive, le quartier d'implantation, le coût de la pratique, etc., les associations sportives attirent plutôt certaines catégories de la population. Elles sont rarement complètement hétérogènes, ce qui limite d'une manière générale l'hétérophilie des sociabilités sportives.

98. Pour Degenne et Forsé, la notion de multiplicité signifie qu'un lien social renferme un contenu varié, que l'individu explore plusieurs types de relations simultanément. Sur ce point, voir Degenne A. et Forsé M., *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, coll. « U », Paris, 1994.

resserrement qualitatif conduit progressivement les pratiquants à investir dans leurs relations des sphères variées et de plus en plus privées. Marie, pratiquante au Strasbourg GR⁹⁹, nous confie : « Avec les filles, on s'aime trop ! On se fait des soirées, on se voit en dehors des cours, en dehors de la GR. Je suis avec elles depuis des années, alors (...). Ben déjà à chaque entraînement on se raconte notre vie... les entraînements sont séparés d'un jour et à chaque entraînement chacune raconte sa journée, sa vie. Donc là c'est personnel et après c'est varié c'est d'autres choses. (...) Ouais c'est vraiment l'ambiance de la GR ; à chaque entraînement on a des fous rires, on partage tout, on se dit tout. » Cette intimité du lien social est particulièrement marquée chez les jeunes pratiquants. La participation associative commencée pendant la jeunesse conduit dans la plupart des cas à la création de véritables relations d'amitié. Avec certains de leurs partenaires de pratique, les pratiquants se dévoilent et mettent en lumière des aspects de leur vie personnelle qui sont habituellement cachés ou secrets. Adrien, 22 ans, pratiquant au Touring Plongée Strasbourg, nous décrit ainsi ses relations affinitaires : « Ben ça peut aller jusqu'à l'intime, jusqu'à des relations... des avis sur les relations avec ma copine, sur leur copine, leur famille... ouais c'est des vrais amis, on discute de tout. » Cette distanciation des aspects sportifs et associatifs dans les interactions sociales est un facteur de rapprochement très important qui permet aux relations de gagner en individualisation et de perdre en soumission à un contexte. Les sociabilités affinitaires sportives se caractérisent donc par une autonomisation progressive des relations par rapport à l'environnement initial – le club sportif producteur et organisateur des sociabilités – et par une personnalisation des contacts sociaux ; les relations sont interindividuelles.

Il faut souligner toutefois que la constitution de ces réseaux de relations « choisies » ne s'opère pas par hasard, ni sur le seul critère d'une préférence pour les qualités personnelles d'autrui. L'augmentation de l'intimité du lien social s'accompagne d'une réduction de la taille du réseau et d'un accroissement de la sélectivité des relations interpersonnelles. Sans tomber dans une vision mécanique qui laisserait penser que dès qu'il y a ressemblance il y a création de liens affinitaires¹⁰⁰, il semblerait que l'amitié sportive se distribue avec une orientation vers la similarité. Au sein des associations sportives, les attachements affinitaires et les amitiés en particulier ne se répartissent pas dans le champ des divisions sociales de façon aléatoire mais répondent à une mise en concordance – au-delà des propriétés sportives – des appartenances de classe, de sexe et de cycle de vie. Nos résultats mettent en évidence une propension à entretenir préférentiellement des

99. Gymnastique rythmique.

100. Les qualités et les caractéristiques plus personnelles ainsi que des conjonctures particulières interviennent dans la formation des réseaux de relations affinitaires. Sur le processus de formation des amitiés, voir Bidart C., *op. cit.*

sociabilités affinitaires avec des partenaires de pratique de même sexe, de position dans le cycle de vie équivalente et présentant une catégorie socioprofessionnelle proche ou similaire. Le proverbe « *qui se ressemble s'assemble* », caractéristique de la construction des sociabilités d'un point de vue général, est largement confirmé par nos données. A ce propos, Andrée, 44 ans, pratiquante à la section aquagym du club Sport Azur Assurances nous raconte : « Je dirais qu'on est toutes dans la même tranche d'âge, souvent des mères de famille qui sont prises par leurs occupations familiales le soir en rentrant, donc qui ne peuvent pas faire grand-chose le soir, qui, une fois qu'elles sont sorties de leur environnement de travail, passent aux tâches familiales : rechercher les enfants, s'occuper des enfants, les tâches ménagères, etc. Donc c'est vrai que c'est plus des gens... je n'ai jamais fait attention mais en y réfléchissant c'est vrai que c'est des collègues qui se trouvent dans cette catégorie-là. Bon un petit peu plus jeunes que moi parce que moi mes enfants sont déjà un petit peu plus âgés, mais c'est vrai que c'est des gens qui ont entre 30 et 45 ans. » Même s'il existe des relations affinitaires ou amicales qui transgressent les séparations, l'homophilie – cette tendance à se fréquenter entre personnes qui se ressemblent sur un ou plusieurs aspects – reste significativement plus probable que l'hétérophilie. Partant de cette tendance à l'entre-soi, l'influence de la formation des individus par le social dans la construction des relations affinitaires semble donc décisive. En effet, au même titre que le groupe social d'appartenance, le genre ou la classe d'âge sont des constructions sociales productrices de pratiques, d'attitudes, de valeurs, de représentations qui se ressemblent chez des individus présentant des propriétés similaires. Ces similitudes socialement construites engendrent ce sentiment particulier d'avoir des points communs avec autrui et facilitent l'établissement des sociabilités affinitaires.

Ainsi, ces quelques propos sur la construction des groupes de partenaires de pratique nous incitent à ne pas tomber dans une vision trop uniforme de la vie sociale des clubs sportifs en France. En effet, si les sociabilités sportives peuvent être dans une certaine mesure ouvertes, la formation des réseaux de relations « choisies » obéit à des régularités sociologiques. La construction des sociabilités affinitaires ne résulte pas d'une mise en suspens des influences sociales et socialisatrices. Dès lors, l'action du club sportif dans la lutte contre les discriminations et pour la création d'un lien social entre des groupes d'individus différenciés – socialement, culturellement, sexuellement, physiquement – n'est ni naturelle ni automatique. Cependant, au-delà de l'influence des facteurs individuels, il ne faut pas oublier que le club sportif est également une instance de socialisation qui organise et « institutionnalise » les interactions sociales. Les situations sociales peuvent donc agir sur le développement des sociabilités et offrir plus ou moins d'opportunités dans l'établissement de liens sociaux plus hétérophiles. Ainsi, même si l'hétérogénéité sociale des groupes de partenaires conduit peu fréquemment

à la création d'une intimité partagée importante, la mixité au sein des clubs sportifs et de ses différents sous-groupes doit être privilégiée. C'est à cette condition que l'association sportive peut apporter sa contribution à la lutte contre les discriminations.

Sales agents for publications of the Council of Europe

Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 231 04 35
Fax: +32 (0)2 735 08 60
E-mail: order@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
Avenue du Roi 202 Koningslaan
BE-1190 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 538 43 08
Fax: +32 (0)2 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.
Marka Marulića 2/V
BA-71000, SARAJEVO
Tel.: + 387 33 640 818
Fax: + 387 33 640 818
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
1-5369 Canotek Road
CA-OTTAWA, Ontario K1J 9J3
Tel.: +1 613 745 2665
Fax: +1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000, SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: +420 2 424 59 204
Fax: +420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskftet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: +45 77 66 60 00
Fax: +45 77 66 60 01
E-mail: gad@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: +358 (0)9 121 4430
Fax: +358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(diffusion/distribution France entière)
124, rue Henri Barbusse
FR-93308 AUBERVILLIERS CEDEX
Tél.: +33 (0)1 40 15 70 00
Fax: +33 (0)1 40 15 68 00
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Librairie Kléber
1 rue des Francs Bourgeois
FR-67000 STRASBOURG
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
<http://www.librairie-kleber.com>

GERMANY/ALLEMAGNE AUSTRIA/AUTRICHE

UNO Verlag GmbH
August-Bebel-Allee 6
DE-53175 BONN
Tel.: +49 (0)228 94 90 20
Fax: +49 (0)228 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINAI
Tel.: +30 210 32 55 321
Fax: +30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
<http://www.kauffmann.gr>

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Pannónia u. 58.
PF. 1039
HU-1136 BUDAPEST
Tel.: +36 1 329 2170
Fax: +36 1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
IT-50125 FIRENZE
Tel.: +39 0556 483215
Fax: +39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

MEXICO/MEXIQUE

Mundi-Prensa México, S.A. De C.V.
Rio Pánuco, 141 Delegación Cuauhtémoc
MX-06500 MÉXICO, D.F.
Tel.: +52 (01)55 55 33 56 58
Fax: +52 (01)55 55 14 67 99
E-mail: mundiprensa@mundiprensa.com.mx
<http://www.mundiprensa.com.mx>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Roodveldt Import BV
Nieuwe Hemweg 50
NE-1013 CX AMSTERDAM
Tel.: + 31 20 622 8035
Fax: + 31 20 625 5493
Website: www.publidis.org
Email: orders@publidis.org

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: +47 2 218 8100
Fax: +47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroncow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: +48 (0)22 509 86 00
Fax: +48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
(Dias & Andrade, Lda.)
Rua do Carmo, 70
PT-1200-094 LISBOA
Tel.: +351 21 347 42 82 / 85
Fax: +351 21 347 02 64
E-mail: info@livrariaportugal.pt
<http://www.livrariaportugal.pt>

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul.
RU-101000 MOSCOW
Tel.: +7 495 739 0971
Fax: +7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, s.a.
Castelló, 37
ES-28001 MADRID
Tel.: +34 914 36 37 00
Fax: +34 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16 chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: +41 22 366 51 77
Fax: +41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: +44 (0)870 600 5522
Fax: +44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tso.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
2036 Albany Post Road
USA-10520 CROTON ON HUDSON, NY
Tel.: +1 914 271 5194
Fax: +1 914 271 5886
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

FR-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

Cet ouvrage présente les principales contributions et réflexions de jeunes chercheurs européens et de journalistes en matière de discrimination dans le sport. A partir d'une approche pluridisciplinaire en sciences sociales, les auteurs montrent comment les médias et leurs professionnels peuvent être le relais, par le biais de leurs reportages sportifs, des initiatives de lutte contre les discriminations. Ils illustrent également de manière détaillée non seulement la réalité des discriminations dans le sport et les controverses relatives à ces questions dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi le dynamisme de la recherche naissante dans ce domaine.

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) souhaite ainsi contribuer au développement d'une recherche européenne sur l'éducation par le sport, en y impliquant des chercheurs de différents pays, afin de mieux comprendre le phénomène des discriminations.

William Gasparini est professeur à l'université de Strasbourg, où il dirige un laboratoire de recherche spécialisé dans les sciences sociales du sport. Auteur de nombreux ouvrages sur le sport en France et en Europe, il est membre du comité scientifique et technique de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS).

Cloilde Talleu est docteur en sciences sociales du sport, université de Strasbourg.

Préface : entretien avec *Lilian Thuram*.

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) est un accord entre différents pays membres du Conseil de l'Europe (33 Etats membres au 1^{er} mars 2010) qui ont décidé de coopérer dans le domaine des politiques du sport. En tant qu'accord « élargi », l'APES est ouvert aux pays non membres du Conseil de l'Europe. Ses travaux sont menés en coopération avec les organisations concernées, en particulier avec des représentants du mouvement sportif.



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

ISBN 978-92-871-6721-7



30€/60\$US

<http://book.coe.int>
Editions du Conseil de l'Europe